



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°37-2020-07023

PUBLIÉ LE 31 JUILLET 2020

Sommaire

Direction départementale de la cohésion sociale

- 37-2020-07-14-001 - ARRÊTÉ portant attribution de la médaille de BRONZE de la JSEA - promotion du 14/07/2020 (1 page) Page 5
- 37-2020-06-16-003 - Arrêté portant composition et fonctionnement de la commission départementale de réforme hospitalière (3 pages) Page 7
- 37-2020-07-27-001 - ARRETE portant fermeture totale du lieu de vie et d'accueil exploité sans autorisation situé 15 rue d'Azay-le-Rideau, 37 420 Rigny Ussé (2 pages) Page 11

Direction départementale de la protection des populations

- 37-2020-06-22-002 - 1267VRAIN CAPUCINE (1 page) Page 14
- 37-2020-07-06-005 - AP limitation de mouvement ovins 2020 (2 pages) Page 16
- 37-2020-07-01-003 - Habilitation GOSSET PATRICK (1 page) Page 19

Direction départementale des territoires

- 37-2020-07-16-006 - Arrêté portant autorisation , pour l'université de Leuven de captures temporaires avec relâchés sur place ou différé de reptiles et d'amphibiens d'insectes et de mollusques. (4 pages) Page 21
- 37-2020-07-16-005 - Arrêté portant dérogation pour la destruction d'espèces d'oiseaux sur la base aérienne 705 à Tours (2 pages) Page 26
- 37-2020-06-25-002 - Arrêté portant désignation du délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires en Indre-et-Loire (1 page) Page 29

Préfecture - Cabinet - BRE

- 37-2020-07-01-006 - ARRÊTÉ accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale - Promotion du 14 juillet 2020 (11 pages) Page 31
- 37-2020-06-25-003 - Arrêté RAA-MHT.37.20200714-20200709-0946.odt (23 pages) Page 43
- 37-2020-07-08-001 - Arrêtét RAA-MHA.37.20200714-20200709-0950.odt (2 pages) Page 67

Préfecture d'Indre et Loire

- 37-2020-07-20-001 - Arrêté n° 201-109 constatant le nombre des membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (2 pages) Page 70
- 37-2020-07-28-001 - Arrêté n° 201-110 portant retrait de la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine du Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire. (2 pages) Page 73
- 37-2020-06-24-005 - ARRÊTÉ portant autorisation d'appel à la générosité publique pour un fonds de dotation (1 page) Page 76
- 37-2020-01-06-010 - Arrêté portant autorisation d'appel à la générosité publique pour un fonds de dotation (1 page) Page 78
- 37-2020-04-09-003 - Arrêté portant autorisation d'appel à la générosité publique pour un fonds de dotation (1 page) Page 80
- 37-2019-10-27-001 - Arrêté portant autorisation d'appel à la générosité publique pour un fonds de dotation (1 page) Page 82

37-2020-05-29-004 - Arrêté portant renouvellement d'agrément de gardiens de fourrière automobile de Mme Marie-Hélène PROUST et de M. Didier LAURENT, co-gérants de la S.A.S. PHIL'AUTO, siégeant au 24 rue Hippolyte Monteil à Saint-Pierre-des-Corps (37700). Agrément n° F37-23 (1 page)	Page 84
37-2020-07-10-012 - Arrêté portant renouvellement de l'homologation d'un circuit de karting en salle de catégorie 2.2, situé 6 rue Gustave Eiffel à Joué-lès-Tours (3 pages)	Page 86
37-2020-06-17-003 - Arrêté préfectoral portant organisation du Secrétariat Général Commun à la préfecture et aux directions départementales interministérielles du département d'Indre-et-Loire. (2 pages)	Page 90
37-2020-07-02-001 - BE Arrêté portant autorisation de pénétrer sur des parcelles privées en vue de réaliser des études pour le projet demi-échangeurs A85, Restigné, Coteaux-sur-Loire, Langeais. (2 pages)	Page 93
37-2020-07-23-007 - Bureau Environnement. Arrêté portant autorisation environnementale unique au titre de l'article L. 181-1 et R 214-23 du code de l'environnement, pour les travaux restauration de la continuité écologique au droit du Moulin d'Yzeures-sur Creuse. (3 pages)	Page 96
37-2020-07-24-003 - DDFIP - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de l'accueil du Centre des Finances publiques de Champ-Girault (1 page)	Page 100
37-2020-07-06-003 - Zone de défense et de sécurité Ouest Arrêté donnant délégation de signature à Madame Clémence Mermet, directrice zonale de la police aux frontières Ouest. (1 page)	Page 102
37-2020-07-01-002 - Zone de défense et de sécurité Ouest. Arrêté 20-16 portant nomination des conseillers techniques, des référents et du commandant des systèmes d'information et de communication . (3 pages)	Page 104
37-2020-07-06-004 - Zone de défense et de sécurité Ouest. Arrêté 20-18 donnant délégation de signature à Mme Cécile GUYADER préfète déléguée pour la défense et la sécurité de la zone Ouest auprès de la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest. (1 page)	Page 108
Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE	
37-2020-06-09-002 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - AD Seniors 37 à Tours (2 pages)	Page 110
37-2020-07-02-002 - Arrêté portant modification de la liste des conseillers du salarié d'Indre-et-Loire (1 page)	Page 113
37-2020-07-07-001 - Arrêté portant reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production - Société "Les Champs Libres" à Tauxigny (1 page)	Page 115
37-2020-06-09-001 - Arrêté portant renouvellement de l'agrément d'un organisme de services à la personne - AD Seniors 37 à Tours (2 pages)	Page 117
37-2020-07-01-001 - Décision portant intérim et subdélégation de signature du directeur du travail, chargé de l'intérim de l'emploi de responsable de l'Unité départementale d'Indre-et-Loire de la Direccte Centre-Val de Loire (6 pages)	Page 120

37-2020-06-29-005 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - Béaservices à Parçay Meslay (1 page)	Page 127
37-2020-06-01-002 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - Frédéric BOUTET à Montlouis sur Loire (1 page)	Page 129
37-2020-06-29-006 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - In Personae à Preuilley sur Claise (1 page)	Page 131
37-2020-04-27-006 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - Jérémy DA MOTA à Joué les Tours (1 page)	Page 133
37-2020-06-29-004 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - Lydie AUDAX HURE à Bossay sur Claise (1 page)	Page 135
37-2020-05-11-005 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - Michaël THOMAS à Amboise (1 page)	Page 137
37-2020-07-06-006 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - Stéphane SOYEZ à Druye (1 page)	Page 139

Direction départementale de la cohésion sociale

37-2020-07-14-001

ARRÊTÉ portant attribution de la médaille de BRONZE
de la JSEA - promotion du 14/07/2020

*attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif -
promotion du 14/07/2020*

ARRÊTÉ portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif - promotion du 14 juillet 2020

La Préfète d'Indre-et-Loire,

VU le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ,

VU le décret n°70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports,

VU le décret n°83-1035 du 22 novembre 1983 portant modification du décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

VU l'instruction n°87-197 du 10 novembre 1987 du secrétariat d'état chargé de la jeunesse et des sports relative au remaniement du contingent de la médaille et à la déconcentration de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,

VU l'instruction n°cabinet/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - la médaille de bronze de la jeunesse et des sports est décernée à :

Madame	Boisard	Claudette
Madame	Chambaudière	Véronique
Madame	Coulon	Jacqueline
Madame	Drouvin	Marie
Madame	Hervé	Annie
Madame	Métier	Liliane
Monsieur	Bénard	Gérard
Monsieur	Gallé	Philippe
Monsieur	Luneau	Alban
Monsieur	Renard	Albert
Monsieur	Salmon	Moïse
Monsieur	Soulat	Dominique

ARTICLE 2 - Monsieur le Directeur départemental de la cohésion sociale d'Indre et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Tours, 14 juillet 2020

Corinne ORZECOWSKI

Direction départementale de la cohésion sociale

37-2020-06-16-003

Arrêté portant composition et fonctionnement de la
commission départementale de réforme hospitalière

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

ARRÊTÉ portant composition et fonctionnement de la Commission Départementale de Réforme Hospitalière

La Préfète d'Indre et Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite
Vu l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaire relatives à la fonction publique hospitalière
Vu le Décret n°86-442 du 14 mars 1986 consolidé le 18 novembre 2008 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des Comités Médicaux et des Commissions Départementales de Réforme et, notamment les articles 6 et 12
Vu l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux Commissions de Réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière
Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 juin 2017 portant composition et fonctionnement de la Commission Départementale de Réforme compétente à l'égard du personnel des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée
Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 février 2018 portant désignation des membres du Comité Médical Départemental et de la commission de réforme état
Vu le procès verbal en date du 15 juillet 2019 du tirage au sort effectué parmi les membres proposés par les Conseils d'Administration des Centres Hospitaliers et Etablissements d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes en vue de la désignation de représentants de l'administration
Vu les résultats du vote suite au scrutin du 06 décembre 2018 relatif à l'élection des membres des commissions administratives paritaires départementales compétentes à l'égard du personnel des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée
Vu l'arrêté du 4 janvier 2019 déterminant la composition des commissions administratives paritaires départementales compétentes à l'égard du personnel des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée
Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale :

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral susvisé du 5 février 2020 portant constitution de la Commission Départementale de Réforme compétente à l'égard du personnel des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée est abrogé ;

Article 2 : La Commission Départementale de Réforme compétente à l'égard du personnel des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée est constituée comme suit :

PRESIDENT : Madame la Préfète d'Indre et Loire, ou son représentant,

MEDECINS AGREES DE L'ADMINISTRATION

Titulaires : Monsieur le Docteur Jean-Pierre CHEVREUL
Monsieur le Docteur Jacques PERRIN

Suppléants du Docteur CHEVREUL : Monsieur le Docteur Gilles CROYERE
Monsieur le Docteur Henri SEBBAN

Suppléant du Docteur PERRIN : Monsieur le Docteur Philippe BOYER
Monsieur le Docteur Antoine GUIMARD

Un médecin spécialiste peut être appelé à participer aux délibérations, sans prendre part aux votes, pour l'examen des cas relevant de sa compétence ;

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaire : Madame Marie-Madeleine BESNARD
Membre du Conseil de surveillance pour l'établissement d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de LIGUEIL

Suppléant : Monsieur POULARD Michel
Membre du Conseil de surveillance pour le Pôle Santé Sud 37- Sainte Maure de Touraine

REPRESENTANTS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°1

Personnel d'encadrement Technique A

Titulaires : Madame BLANCHARD Eliane (syndicat FO) - Madame GUYON Corinne (syndicat CFE – CGC)

Suppléants : Monsieur DONDOSSOLA Richard (syndicat CFE – CGC) - Monsieur HARDIN Vincent (syndicat FO) - Monsieur BARAT Pascal (syndicat CFE – CGC)

REPRESENTANT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°2

Personnels de catégorie A des services de soins, services médico-techniques et sociaux

Titulaires : Madame DEFONTAINE Céline (syndicat CGT) - Monsieur SEGUIN Damien (syndicat SUD)

Suppléants : Madame BARILLER Céline (syndicat CGT) - Madame RAIMBAULT Chantal (syndicat CGT) - Madame GARNIER Anita (syndicat SUD)

REPRESENTANTS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°3

Personnels d'encadrement administratif A

Titulaires : Monsieur LIRON Nicolas (syndicat CFDT) - Monsieur PAY Emmanuel (syndicat CFDT)

Suppléant : Madame AMODIA-GRASSET Esther (syndicat CFDT)

REPRESENTANTS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°4

Personnels d'encadrement technique et ouvrier B

Titulaires : Monsieur JUGAN Gilles, (syndicat CGT) - Monsieur BLONDEL Guillaume (syndicat CFE – CGC)

Suppléants : Madame CLAMOTTE CASIMORO Gwanaelle (syndicat CGT) – Monsieur FOUASSON Patrice (syndicat CFE – CGC) - Monsieur GONZALEZ Roger (syndicat CFE – CGC)

REPRESENTANTS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°5

Personnels des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux B

Titulaire : Madame REMY Agathe (syndicat CGT)

Suppléants : Madame MAREUIL Aurélie ((syndicat CGT) – Monsieur TURPIN Joël (Syndicat SUD)

REPRESENTANT DE LA COMMISSION ADMISTRATIVE PARITAIRE N°6

Personnels d'encadrement administratif et des secrétariats médicaux B

Titulaire : Madame POUPAULT Patricia (syndicat CGT)

REPRESENTANTS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°7

Personnels techniques, ouvriers, conducteurs d'automobile, ambulanciers et personnel d'entretien et de salubrité B

Titulaires : Monsieur BERGER Jimmy (syndicat CGT) - Monsieur DELAHAIE Gilles (syndicat SUD)

Suppléants : Monsieur BESNARD Didier (syndicat CGT) - Madame SURELLE Delphine (syndicat CGT) - Monsieur NIQUET Pascal (syndicat SUD) - Monsieur BOUTANT Bruno (syndicat SUD)

REPRESENTANTS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°8

Personnels des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux C

Titulaires : Madame SILNIQUE Stéphanie (syndicat SUD) - Monsieur PERROUX Philippe (syndicat CGT)

Suppléants : Monsieur METAIRY Frédéric (syndicat SUD) - Madame COGNARD Marie-Laure (syndicat SUD) - Madame LECLERC Yvette (syndicat (CGT) - Madame CELESTE Hélène (syndicat (CGT)

REPRESENTANTS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°9

Personnels administratifs C

Titulaires : Madame JASSELIN Joëlle (syndicat CGT) - Madame ABDESSLAM Nadine (syndicat SUD)

Suppléants : Madame BUCHSTEIN Marie-Laure (syndicat CGT) - Madame BLAIN Gislaïne (Syndicat CGT) - Madame GERMAIN Michelle (syndicat SUD)

REPRESENTANTS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°10

Sages-femmes A

Titulaires : Madame DENAIS Valérie (syndicat CFE – CGC) - Mme LEGIONNET Claire (syndicat CFE – CGC)

Suppléants : Madame TOMAS-DURIS Marion (syndicat CFE – CGC) - Madame CORMERY Nathalie (syndicat CFE – CGC) - Madame BORDOT Céline (syndicat CFE – CGC) - Madame BLONDEL Carole (syndicat CFE – CGC)

Article 3 : Ont voix délibérative :

- les deux praticiens de médecine générale, à l'exception des dossiers des patients qu'ils ont examinés à titre d'expert ou de médecins traitant.

En cas d'absence d'un des praticiens de médecine générale, un médecin spécialiste à voix délibérative par dérogation à l'article 2 du présent arrêté,

- les deux représentants de l'administration,

- les deux représentants du personnel,

Le Président de la Commission de Réforme dirige les délibérations, mais ne participe pas aux votes ;

Les avis sont émis à la majorité des membres présents. Ils doivent être motivés dans le respect du secret médical.

En cas d'égalité des voix, l'avis est réputé rendu ;

Article 4 : La Commission de Départementale de Réforme ne peut délibérer valablement que si aux moins quatre de ses membres ayant voix délibérative assistent à la réunion

L'un des deux praticiens de médecine générale ou, le cas échéant, le médecin spécialiste compétent pour l'affection considérée, doit participer à chaque séance

Article 5 : Les membres de la Commission de Réforme sont soumis aux obligations de secret et de discrétion professionnels pour tous les faits, informations et documents dont ils ont eu connaissance en cette qualité

Article 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Tours, le 16 juin 2020

Pour la Préfète d'Indre et Loire et par délégation

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale

Signé : Xavier GABILLAUD

Direction départementale de la cohésion sociale

37-2020-07-27-001

ARRETE portant fermeture totale du lieu de vie et
d'accueil exploité sans autorisation situé 15 rue
d'Azay-le-Rideau,

*totale de la structure non autorisée de type « lieu d'accueil et de vie » sise 15 Rue
d'Azay-Le-Rideau à 37420 RIGNY USSE et exploitée sans autorisation par l'A.S Tour Sud*

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE

ARRETE portant fermeture totale du lieu de vie et d'accueil exploité sans autorisation situé 15 rue d'Azay-le-Rideau, 37 420 Rigny Ussé

Article L.313-15 du Code de l'action sociale et des familles

La Préfète d'Indre-et-Loire,

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L 222-5, L.313-1, L 313-13, L 313-15 à 19

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration, notamment son article L. 121-2

Considérant, le contrôle réalisé sur place, le 23 juillet 2020 du lieu de vie et d'accueil non autorisé situé au 15 rue d'Azay-le-Rideau 37420 RIGNY USSE, et les observations et constats effectués dans ce cadre et l'audition des deux Directeurs de l'association Tours Sud,

Considérant, l'accueil d'enfants confiés par les services de protection de l'enfance ou les autorités judiciaires sans autorisation administrative d'ouverture et de fonctionnement ou habilitation délivrée par le Conseil départemental ou les services de l'Etat, **Considérant**, d'une part, les écarts aux dispositions réglementaires applicables aux structures accueillant des enfants : autorisation, capacité, encadrement, suivi de l'accompagnement, budget, bâtiments, etc.

Considérant, d'autre part, le non respect des conditions de fonctionnement et de prise en charge minimales, ne garantissent pas un accueil de qualité aux jeunes,

Considérant l'urgence,

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Indre-et-Loire et du Directeur Général des Services du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

ARRETE

Article 1. – Est prononcée en urgence la fermeture totale de la structure non autorisée de type « lieu d'accueil et de vie » sise 15 Rue d'Azay-Le-Rideau à 37420 RIGNY USSE et exploitée sans autorisation par l'A.S Tour Sud

Article 2. – La fermeture définitive vaut retrait de toute autorisation, habilitation ou agrément à recevoir des enfants sur ce site.

Article 3. – Compte tenu de la fermeture décidée à l'article 1, le rapatriement des jeunes est à organiser par l'Association AS Tours Sud en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et Autorités Judiciaires concernés. Il interviendra au plus tard le 31 juillet 2020.

Article 4. – La clôture de l'établissement et de l'activité devra être organisée conformément à l'article L 313-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

A cet effet, les responsables de la structure devront transmettre au Président du Conseil Départemental et à la Préfecture d'Indre-et-Loire (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) dans un délai de huit jours à compter de la fermeture, un bilan comptable de clôture, un inventaire des biens mobiliers et immobiliers ainsi que les comptes de l'Association Gestionnaire et du lieu de vie et d'Accueil.

Article 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet :

D'un recours gracieux auprès de la Préfète d'Indre-et-Loire (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et/ ou du Président du Conseil départemental dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6. – Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et le Directeur Général des services du département d'Indre-et-Loire et, en tant que de besoin, le Directeur Départemental de la Sécurité publique ou le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à un représentant légal de l'association sportive Tours-Sud ou à toute personne physique ou représentant d'une personne morale susceptible d'être l'exploitant du lieu d'accueil et de vie mentionné à l'article 1er du présent arrêté ;
- publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture et au recueil des actes administratifs du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

Acte exécutoire immédiatement après la transmission et la publication du présent arrêté, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Tours, le 27 juillet 2020
Nadia SEGHIER
Jean-Gérard PAUMIER

Direction départementale de la protection des populations

37-2020-06-22-002

1267VRAIN CAPUCINE

PREFECTURE D'INDRE-et-LOIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS MISSION SANTE ET PROTECTION ANIMALES

ARRÊTÉ n° DDPP202001267 attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Capucine VRAIN

La Préfète d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite,
VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33.

VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Madame Corinne ORZECZOWSKI, Préfète, en qualité de Préfète de l'Indre-et-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 juin 2020 donnant délégation de signature à Madame Laurence DEFLESSELLE, directrice départementale de la protection des populations de l'Indre-et-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 2020 donnant délégation de signature aux agents de la direction départementale de la protection des populations de l'Indre-et-Loire ;

VU la demande présentée par Madame Capucine VRAIN n° ordre 18541 née le 28 mai 1978 à Bourges et domiciliée professionnellement au 71 avenue Maginot 37100 TOURS ;

CONSIDERANT que Madame Capucine VRAIN remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur la proposition du directeur départemental de la protection des populations de l'Indre-et-Loire par intérim ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Madame Capucine VRAIN docteur vétérinaire administrativement domiciliée au 71 avenue Maginot 37100 TOURS

ARTICLE 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet d'Indre-et-Loire, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

ARTICLE 3 : Madame Capucine VRAIN s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 4 : Madame Capucine VRAIN pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la protection des populations par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Indre-et-Loire.

Tours, le 22 juin 2020,

Pour la Préfète de l'Indre et Loire et par délégation,

La Directrice Départementale de la Protection des Populations

Par délégation, l'adjointe à la Chef de Service signé : Alice MALLICK

Direction départementale de la protection des populations

37-2020-07-06-005

AP limitation de mouvement ovins 2020

PREFECTURE D'INDRE-et-LOIRE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

ARRÊTÉ PREFECTORAL N° DDP37 2020 01425 réglementant la circulation des ovins dans le département d'Indre-et-Loire

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2215-1 ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R.214-73 à R.214-75 et D 212-26 ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la fête musulmane de l'Aïd-el-adha chaque année, de nombreux ovins sont acheminés dans le département d'Indre-et-Loire pour y être abattus ou livrés aux particuliers en vue de la consommation ;

CONSIDERANT que tout détenteur d'ovin est tenu de se déclarer auprès de l'établissement de l'élevage conformément à l'article D212-26 du code rural et de la pêche maritime ;

CONSIDERANT que des animaux sont susceptibles d'être abattus dans des conditions clandestines, contraires aux règles d'hygiène préconisées en application de l'article L. 231-1 du code rural et de la pêche maritime et aux règles de protection animale édictées en application de l'article L.214-3 du code rural et de la pêche maritime ;

CONSIDERANT qu'afin de sauvegarder la santé publique, et d'assurer la protection animale, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation et l'abattage des animaux vivants des espèces concernées ;

SUR proposition de Madame la Directrice Départementale de la Protection des Populations d'Indre-et-Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Aux fins du présent arrêté, on entend par :

- Exploitation : tout établissement, toute construction, ou dans le cas d'un élevage en plein air, tout lieu, dans lequel des animaux sont détenus, élevés ou manipulés de manière permanente ou temporaire, à l'exception des cabinets ou cliniques vétérinaires. La présente définition concerne notamment les exploitations d'élevage et les centres de rassemblement, y compris les marchés.
- Détenteur : toute personne physique ou morale responsable d'animaux, même à titre temporaire, à l'exception des cabinets ou cliniques vétérinaires et des transporteurs.

ARTICLE 2 : La détention d'ovins par toute personne non déclarée à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage, conformément à l'article D.212-26 du code rural et de la pêche maritime, est interdite dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : La vente d'ovins vivant à toute personne non déclarée à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage, conformément à l'article D.212-26 du code rural et de la pêche maritime, est interdite dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Le transport d'ovins vivants est interdit dans le département d'Indre-et-Loire, sauf dans les cas suivants :

- le transport à destination des abattoirs agréés, ainsi qu'à destination des cabinets ou cliniques vétérinaires ;
- le transport entre deux exploitations dont le détenteur des animaux a préalablement déclaré son activité d'élevage à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage conformément à l'article D.212-26 du code rural et de la pêche maritime. Le passage des animaux par des centres de rassemblement est également autorisé si ces derniers sont déclarés à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage.

ARTICLE 5 : L'abattage rituel est interdit hors des abattoirs agréés conformément à l'article R.214-73 du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 6 : Les ovins sans document de transport et/ou non identifiés contrôlés sur le territoire du département d'Indre-et-Loire ou dont les propriétaires sont en infraction au regard des articles 2 et 3 du présent arrêté sont conduits vers une fourrière temporaire, sous couvert d'un laissez-passer délivré par la directrice départementale de la protection des populations.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté s'applique du 10 juillet au 07 août 2020. Il est susceptible de recours sous un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

ARTICLE 8 : Madame la secrétaire générale de la préfecture, Messieurs les sous-préfets, Monsieur le directeur de cabinet, Madame la directrice départementale de la protection des populations d'Indre-et-Loire, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique, Monsieur le colonel commandant le groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire, Mesdames et Messieurs les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à TOURS, le 6 juillet 2020

La Préfète d'Indre-et-Loire

Signé : Corinne ORZECOWSKI

Direction départementale de la protection des populations

37-2020-07-01-003

Habilitation GOSSET PATRICK

PREFECTURE D'INDRE-et-LOIRE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
MISSION SANTE ET PROTECTION ANIMALES**

ARRÊTÉ n° DDPP37202001393 attribuant l'habilitation sanitaire à Monsieur Patrick GOSSET

La Préfète d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite,
VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33.

VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Madame Corinne ORZECZOWSKI, Préfète, en qualité de Préfète de l'Indre-et-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 juin 2019 donnant délégation de signature à Madame Laurence DEFLESSELLE, directrice départementale de la protection des populations de l'Indre-et-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 2019 donnant délégation de signature aux agents de la direction départementale de la protection des populations de l'Indre-et-Loire ;

VU la demande de Monsieur Patrick GOSSET n° ordre 14607 né le 19 août 1968 à Amiens et domicilié professionnellement au 78 Boulevard Charles de Gaulle 37540 ST CYR SUR LOIRE ;

CONSIDERANT que Monsieur GOSSET Patrick remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur la proposition de la directrice départementale de la protection des populations de l'Indre-et-Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Monsieur Patrick GOSSET docteur vétérinaire administrativement domicilié au 78 Boulevard Charles de Gaulle 37540 ST CYR SUR LOIRE.

ARTICLE 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet d'Indre-et-Loire, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

ARTICLE 3 : Monsieur Patrick GOSSET s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 4 : Monsieur Patrick GOSSET pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Indre-et-Loire.

Tours, le 1^{er} juillet 2020 ,

Pour la Préfète de l'Indre et Loire et par délégation,

La Directrice Départementale de la Protection des Populations

Par délégation, l'adjointe à la Chef de Service

Signé : Alice MALLICK

Direction départementale des territoires

37-2020-07-16-006

Arrêté portant autorisation , pour l'université de Leuven de captures temporaires avec relâchés sur place ou différé de reptiles et d'amphibiens d'insectes et de mollusques.

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE

DÉCISION portant autorisation pour l'université de Leuven, de captures temporaires avec relâchés sur place ou différé, de reptiles et d'amphibiens d'insectes et de mollusques

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,
VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 411-1, L. 411-2, L. 415-3, R. 411-1 à R. 411-14 et R. 412-11 ;
VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU l'arrêté ministériel du 9 juillet 1999 modifié fixant la liste des espèces de vertébrés protégées, menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département ;
VU l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;
VU l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
VU l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
VU l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
VU l'arrêté ministériel du 18 décembre 2014 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de capture de spécimens d'espèces animales protégées peuvent être accordées par les préfets pour certaines opérations pour lesquelles la capture est suivie d'un relâcher immédiat sur place ;
VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Damien LAMOTTE Directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire ;
VU la décision du Directeur Départemental des Territoires, du 3 mars 2020 donnant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre-et-Loire ;
VU la demande dérogatoire reçue en juin 2020 sollicitée par Madame Aline WATERKEYN, Docteur en biologie – spécialisation écologie – au sein de l'Université de Leuven (Belgique) ;
VU l'avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Centre-Val de Loire (CSRPN) du 9 juillet 2020 ;
VU l'avis favorable de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre – Val de Loire (DREAL Centre – Val de Loire) reçue en date du 30 juin 2020 ;
CONSIDÉRANT que la dérogation est demandée à des fins de recherches et d'éducation ;
CONSIDÉRANT que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable des populations objet de la présente dérogation et qu'elle est conforme à l'article L. 411-2 du code de l'environnement ;
CONSIDÉRANT que la qualification des demandeurs et que les objectifs scientifiques poursuivis sont conformes à l'article L. 411-2 précité ;
SUR proposition du Directeur Départemental des territoires ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : Identité des bénéficiaires

Madame Aline WATERKEYN, Docteur en biologie – spécialisation écologie – au sein de l'Université de Leuven (Belgique) dont le siège est situé 32 Rue Charles Deberiotstraat – 3000 Leuven (Belgique) ainsi que toutes les personnes dont les noms figurent en annexe 1, sont bénéficiaires de la présente autorisation dans les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 2 : Nature de la dérogation

Madame Aline WATERKEYN, bénéficiaire défini à l'article 1 et toutes les personnes figurant en annexe 1 sont autorisées à déroger à l'interdiction de capture et de relâché sur place ou différé des espèces suivantes :

- toutes les espèces d'insectes, d'amphibiens et de reptiles présentes dans le département d'Indre-et Loire à l'exception des espèces listées par l'arrêté du 09 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France.

ARTICLE 3 : Finalité de la dérogation

La présente dérogation est accordée dans le cadre d'un stage d'application pour les étudiants en 3^{ème} année de Bachelor en biologie de l'Université de Leuven (Belgique).

ARTICLE 4 : Conditions de la dérogation

La capture s'effectuera manuellement, à l'aide de filets à papillons ou de piège lumineux, d'aspirateur pour les araignées ou d'épuisette pour les amphibiens.

La capture définitive de spécimens vivants n'est pas autorisée.

Le protocole visant à limiter la dissémination de la Chytridiomycose sera mis en œuvre.

Les individus capturés y compris au stade larvaire seront relâchés sur place ou en différé après examen pour détermination.

En cas de relâcher différé, ce dernier se fera sur le lieu de prélèvement ou sur une station où l'espèce est déjà présente. Dans l'attente de leur relâché, les espèces devront être conservées dans des conditions permettant leur survie.

Si des espèces allochtones sont capturées, elles ne devront pas être relâchées dans le milieu naturel.

ARTICLE 5 : Compte –rendu des opérations

Un compte rendu des opérations sera adressé annuellement à :

- à la Direction départementale des territoires de l'Indre-et Loire, Cité administrative du Cluzel
61, avenue de Grammont -37000 Tours
- à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre – Val de Loire
(DREAL Centre-Val de Loire)

Il comportera a minima pour chaque espèce : le nombre d'individus, les dates et lieux de prélèvements et de relâchés, le sexe (si identifiable), le nombre de spécimens morts lors des opérations.

ARTICLE 6 : Durée de la dérogation et territoires concernés

L'autorisation est accordée du 10 au 19 septembre 2020 sur les communes de Charnizay et Preuilly-sur-Claise en Indre-et-Loire.

L'accès aux propriétés privées se fera en accord avec les propriétaires.

Les sorties terrains se fassent par groupe de 15 à 20 personnes maximum

ARTICLE 7 : Autres procédures

La présente décision ne dispense pas de l'obtention d'autres accords ou autorisations par ailleurs nécessaires pour la réalisation de l'opération sus-mentionnée.

ARTICLE 8 : Contrôle

En cas de contrôle, le bénéficiaire devra être en mesure de présenter l'autorisation.

La mise en œuvre des dispositions définies dans le présent arrêté peut faire l'objet des contrôles prévus à l'article L. 170-1 du code de l'environnement par les agents chargés de constater les manquements aux prescriptions prévues au présent arrêté ou les infractions mentionnées à l'article L. 415-3 du code de l'environnement.

ARTICLE 9 : Sanctions

Le non-respect des dispositions du présent arrêté est passible des mesures prévues par les articles L. 171-8 et L. 415-3 du Code de l'environnement.

ARTICLE 10 : Recours et information des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif :

- par le bénéficiaire, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification,
- par les tiers, dans un délai de 2 mois à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire

ARTICLE 11 : Exécution

Madame la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et Loire et Monsieur le Directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et dont une copie sera transmise à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Centre-Val de Loire.

ARTICLE 12 : Publication et notification

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et Loire et notifié au bénéficiaire.

Fait à Tours, le 16 juillet 2020

Pour la Préfète

et par délégation du Directeur départemental des territoires,

Le chef du service de l'eau

et des ressources naturelles,

Signé : Thierry JACQUIER

ANNEXE 1
Liste des détenteurs de la dérogation

Prénom	Nom	Qualification
Olivier	Honnay	Professeur d'Ecologie
Joachim	Mergeay	Professeur d'Ecologie
Aline	Waterkeyn	Docteur en Biologie
Tobias	Ceulemans	Docteur en Biologie
Thomas	Gyselinck	Master en Biologie
Kasper	Van Acker	Master Ingenieur Bio
Robin	Dealemans	Master en Biologie
Eva	Hulsmans	Master en Biologie
Maxime	Fajgenblat	Master en Biologie
Mario	Driesen	Master en Biologie
Margaux	Boeraeve	Docteur en Biologie
Tim	Maes	Master en Biologie
Pablo	Deschepper	Docteur en Biologie
Karel	Bauweleers	3ieme Bachelor Biologie
Yoa	Beumer	3ieme Bachelor Biologie
Renée	Blanckaert	3ieme Bachelor Biologie
Justine	Brouns	3ieme Bachelor Biologie
Jeanne	Bruyninckx	3ieme Bachelor Biologie
Rob	Colaes	3ieme Bachelor Biologie
Daan	Cuyvers	3ieme Bachelor Biologie
Ben	De Coensel	3ieme Bachelor Biologie
Simon	De Cupere	3ieme Bachelor Biologie
Dille	De Herdt	3ieme Bachelor Biologie
Tim	De Melio	3ieme Bachelor Biologie
Arne	Delsupehe	3ieme Bachelor Biologie
Niels	Duym	3ieme Bachelor Biologie
Stef	Gerard	3ieme Bachelor Biologie
Emilie	Goossens	3ieme Bachelor Biologie
Fedra	Herman	3ieme Bachelor Biologie
Ine	Jacobs	3ieme Bachelor Biologie
Sam	Janssens	3ieme Bachelor Biologie
Jonas	John	3ieme Bachelor Biologie
Johanna	Lapere	3ieme Bachelor Biologie
Arne	Lesschaeve	3ieme Bachelor Biologie
Sofia	Maccuro	3ieme Bachelor Biologie
Amber	Matté	3ieme Bachelor Biologie
Anneline	Mattens	3ieme Bachelor Biologie
Margot	Medaer	3ieme Bachelor Biologie
Lucas	Morren	3ieme Bachelor Biologie
Marlies	Mulders	3ieme Bachelor Biologie
Aze	Peeters	3ieme Bachelor Biologie
Paulien	Philippe	3ieme Bachelor Biologie
Ditte	Rens	3ieme Bachelor Biologie
Tine	Roelant	3ieme Bachelor Biologie
Kaat	Schulpen	3ieme Bachelor Biologie
Sander	Smet	3ieme Bachelor Biologie
Isabelle	Spengler	3ieme Bachelor Biologie
Vincent	Stalmans	3ieme Bachelor Biologie
Martha	Stevens	3ieme Bachelor Biologie
Caitlin	Torfs	3ieme Bachelor Biologie
Johan	Vaesen	3ieme Bachelor Biologie
Natalie	Van Damme	3ieme Bachelor Biologie
Evangelina	Van den Broek	3ieme Bachelor Biologie
Arthur	van der Linden	3ieme Bachelor Biologie
Laurens	Van Dessel	3ieme Bachelor Biologie
Bailey	Van Gils	3ieme Bachelor Biologie
Michaël	Van Hecke	3ieme Bachelor Biologie
Lize	Van Meerbeeck	3ieme Bachelor Biologie
Liz	Vanderhaeghe	3ieme Bachelor Biologie
Kato	Vanhaverbeke	3ieme Bachelor Biologie
Luka	Vantomme	3ieme Bachelor Biologie
Erik	Vernemmen	3ieme Bachelor Biologie
Ellen	Verswijvel	3ieme Bachelor Biologie
Lotte	Vingerhoets	3ieme Bachelor Biologie
Colette	Wagemans	3ieme Bachelor Biologie
Céline	Wyffels	3ieme Bachelor Biologie

Direction départementale des territoires

37-2020-07-16-005

Arrêté portant dérogation pour la destruction d'espèces
d'oiseaux sur la base aérienne 705 à Tours



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

**Direction départementale
des territoires**

**ARRÊTÉ PORTANT DEROGATION POUR LA DESTRUCTION
D'ESPECES D'OISEAUX SUR LA BASE AERIENNE 705**

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.427-6 et R.427-5 ;

Vu la circulaire DNP/CFF n° 2008-01 du 21 janvier 2008 relative aux décisions administratives individuelles relevant du ministère chargé de la protection de la nature dans le domaine de la faune et de la flore sauvage (complément des circulaires DNP n° 98-1 du 3 février 1998 et DNP n°200-02 du 15 février 2000) et en particulier son annexe III sur les dérogations pour la destruction d'animaux sur les aérodromes ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2007 modifié relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes ;

Vu l'arrêté du 13 février 2015 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de destruction de spécimens de certaines espèces animales protégées peuvent être accordées par les préfets pour assurer la sécurité aérienne

Vu la demande déposée par le Colonel BOURDELOUX, Commandant de la base aérienne 705 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Damien LAMOTTE directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire ;

Vu la décision du Directeur Départemental des Territoires, du 30 août 2018 donnant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture d'Indre-et-Loire,

DECIDE

Article 1

L'arrêté du 10 janvier 2019, portant dérogation pour la destruction d'animaux sur la base aérienne 705 est abrogé.

L'arrêté du 30 janvier 2019 portant dérogation pour la destruction d'animaux sur la base aérienne 705 est abrogé.

Article 2

Les bénéficiaires de cette dérogation sont :

- Colonel BOURDELOUX
- Sergent Sébastien Mulot
- Monsieur Bruno Lemerancier
- Aviateur Luana Ginecci

Article 3

La liste des espèces visées pour lesquelles des opérations d'effarouchement ou de destruction sont autorisées pour assurer la sécurité de la base aérienne 705 de Tours est la suivante :

Espèces	Nom commun	Mode d'intervention autorisé
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	Effarouchement ou tir
Larus ridibundus	Mouette rieuse	Effarouchement ou tir
Larus Argentatus	Goéland argenté	Effarouchement ou tir
Ardea cinerea	Heron cendré	Effarouchement ou tir
Buteo buteo	Buse variable	Effarouchement ou tir
Phalacrocorax	Grand cormoran	Effarouchement ou tir
Larus fuscus	Goéland brun	Effarouchement ou tir
Larus michahellis	Goéland leucophaea	Effarouchement ou tir
Corvus monedula	Choucas des tours	Effarouchement ou tir
Milvus migrans	Milvus migrans	Effarouchement ou tir

Article 4

L'effarouchement doit systématiquement être mis en œuvre avant de procéder à la destruction de quelques éventuels individus.

Toute mesure permettant de réduire l'attractivité des abords des pistes pour les oiseaux, en particulier la suppression des perchoirs pour les rapaces devra être mise en œuvre.

Article 5

Le présent arrêté est délivré pour la période du 16 juillet 2020 au 31 décembre 2022.

Article 6

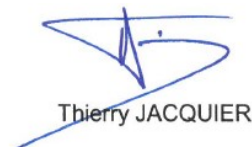
Un compte rendu trimestriel des opérations de destruction devra être fourni.

Article 7

Le Directeur départemental des territoires, le commandement du groupement de gendarmerie d'Indre et Loire, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, le commandant de la base aérienne 705, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 16 Juillet 2020

Pour la Préfète,
et par délégation du Directeur départemental des territoires,
Le chef du service de l'eau
et des ressources naturelles,



Thierry JACQUIER

Direction départementale des territoires

37-2020-06-25-002

Arrêté portant désignation du délégué territorial adjoint de
l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires en
Indre-et-Loire

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Arrêté portant désignation du délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires en Indre-et-Loire

La Préfète du département d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite,
VU la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires ;
VU le décret n°2019-1190 du 18 novembre 2019 relatif à l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;
SUR proposition de la Secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire :

ARRETE

Article 1 - Damien LAMOTTE, directeur départemental d'Indre-et-Loire, est nommé en qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le ressort de cette circonscription territoriale ;

Article 2 - Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Tours, le 25 juin 2020

La Préfète,

Signé : Corinne ORZECOWSKI

Préfecture - Cabinet - BRE

37-2020-07-01-006

ARRÊTÉ accordant la médaille d'honneur Régionale,
Départementale et Communale - Promotion du 14 juillet
2020

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

BUREAU DU CABINET

ARRÊTÉ accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale - Promotion du 14 juillet 2020

Le Préfet d'Indre-et-Loire,

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

Madame ABBAS Sophie, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à LA RICHE

Monsieur ADEM Anthony, Technicien principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAINT-ROCH

Monsieur ARCENT Cyrille, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, MAIRIE DE MONTS, demeurant à MONTS

Madame ARNOULT Jacqueline, Adjoint administratif principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à CINQ-MARS-LA-PILE

Madame AUBERGEON Eliane, Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN, demeurant à MARCAY

Madame AUDEMONT Sophie, Attaché, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Monsieur AUGU Stephane, Ingénieur, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SACHE

Madame AYMARD Loetitia, Adjoint administratif principal de 1ère classe, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à VILLEDOMER

Monsieur BACHELIER Frédéric, Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame BAILLARD Marion, Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame BAILLEREAU Françoise, Adjointe au maire, MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame BAILLERGEAU Anita, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Monsieur BEBLO Gregory, Technicien territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à ROUZIER-SUR-TOURNAI

Madame BELLEUVRE Marina, Rédacteur territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame BENAZIZI Chrystèle, Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - S.D.R. - D.A.S.E.S., demeurant à LA RICHE

Madame BERLAND Maryline, Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à ESVRES-SUR-INDRE

Madame BERTRAND Colette, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à VILLEDOMER

Monsieur BIGOT David, Agent de maîtrise, TOURS MÉTROPOLITAIN VAL DE LOIRE, demeurant à COURCAY

Monsieur BILLAULT Sebastien, Agent de maîtrise principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à NEUIL

Monsieur BOIGARD Fabrice, Adjoint au maire, MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame BOMBARDE Karine, Attaché territorial, MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame BONNEAU Nathalie, Attaché territorial, MAIRIE DE BALLAN-MIRÉ, demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame BONNIN Virginie, Agent de maîtrise principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à AZAY-SUR-INDRE

Monsieur BONVIN Laurent, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLITAIN VAL DE LOIRE, demeurant à CINQ-MARS-LA-PILE

Madame BORDIER Isabelle, ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à CHARENTILLY

Madame BORGAT Sophie, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à BEAUMONT-LA-RONCE

Madame BORNE-GUILLON Valérie, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur BOSSE Jean, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Madame BOUCHER Sylvie, Attaché territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur BOUILLON Benoit, Agent de maîtrise, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame BOULAY Marie-Hélène, Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame BOUQUIN Laurence, Adjoint administratif principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur BOURDIN Gérard, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE DIERRE, demeurant à DIERRE

Monsieur BOURDIN Mickaël, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à MONTS

Madame BOUTAGGOUNT Evelyne, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE CHATEAU-RENAULT, demeurant à CHATEAU-RENAULT

Madame BOUZON Dominique, Adjoint administratif principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur BRAULT Didier, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Monsieur BRIAND Philippe, Maire, MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame BRILLET Nadia, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHOUZÉ-SUR-LOIRE, demeurant à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE

Monsieur BRIQUET Gérald, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame BRISSET Stéphanie, ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur BROCHARD Emmanuel, Agent de maîtrise principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur BRUNEAU Jean-Pierre, Agent de maîtrise, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Madame BRUNET Sylvie, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TRUYES

Madame CAILLAUD Véronique, Adjoint technique, MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame CARPENTIER Angélique, Adjoint administratif principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à MONTBAZON

Madame CARUANA Brigitte, Agent social principal de 2ème classe, CTRE COM ACTION SOCIALE DE TRUYES, demeurant à TRUYES

Monsieur CHAUMIN David, Attaché territorial, MAIRIE DE LA RICHE, demeurant à SAINT-ROCH

Madame CHEVREAU Sandrine, Adjoint technique des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à MONNAIE

Monsieur CLAIN Cédric, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à MONTS

Monsieur CLEMENT Pascal, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à BEAUMONT-LA-RONCE

Monsieur COCARD Vincent, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à FONDETTES

Monsieur COCHÉ Dominique, Technicien territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Monsieur COLAS Christophe, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur COUDRIN Benoit, Ingénieur territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à DESCARTES

Monsieur COURATIN Emmanuel, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS

Monsieur CRÉCHET Patrick, Agent de maîtrise principal, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à LUYNES

Monsieur DAHURON Laurent, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Monsieur DAOUD Bassem, animateur principal de 1ère classe, MAIRIE DE LA RICHE, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Monsieur DA SILVA Henrique, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Madame DAVID Angélique, Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE SAUMUR, demeurant à BOURGUEIL

Monsieur DELAPLACE Pierre-Alexandre, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à MONNAIE

Madame DELETRE Valérie, Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE LA RICHE, demeurant à TOURS

Madame DERUELLE Evelyne, Technicien principal de 1ère classe, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à FONDETTES

Madame DOMON Carole, Secrétaire de mairie, COMMUNE DE LES HERMITES, demeurant à AUZOUER-EN-TOURAINNE

Monsieur DOUMAS Jean, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à BLÉRÉ

Monsieur DROUAULT Alain, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à AZAY-LE-RIDEAU

Monsieur DUPONT Alain, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à RIVARENNES

Madame DUPUET Christelle, Attaché territorial, MAIRIE DE BALLAN-MIRÉ, demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame DUPUY Charline, Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINNE-VALLÉE DE L'INDRE, demeurant à TAUXIGNY SAINT-BAULD

Monsieur ETHEVE Jean-Pierre, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame FERRAOUN Nacéra, Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur FIOT Christophe, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, MAIRIE DE MONTS, demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Madame FORET-LECHAT Severine, Assistant socio-éducatif de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à CIRAN

Monsieur FORTIER William, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à LA CROIX-EN-TOURAINNE

Monsieur FOURNIER Christophe, Brigadier-chef principal, MAIRIE DE MONTS, demeurant à MONTS

Monsieur FOUSSADIER Gaël, Directeur territorial, MAIRIE DE BLOIS, demeurant à TOURS

Madame FRAUDEAU-ESPLUGA Catherine, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur GABOUT Stéphane, Agent de maîtrise, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à VILLIERS-AU-BOUIN

Madame GAMBIER Marie-Paule, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur GAUDE Jean-Frédéric, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à CIVRAY-DE-TOURAINNE

Monsieur GILBERT Jean-Marie, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS

Madame GILG Corinne, Attaché principal territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS

Madame GUEDOU Hélène, Directeur territorial, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur GUERTIN Pascal, Agent de maîtrise principal, COMMUNE D'AVOINE, demeurant à HUISMES

Monsieur GUILLET Alain, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à FONDETTES

Monsieur GUILLET Philippe, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à ROUZIERS-DE-TOURAINNE

Madame HOUGRON Sophie, ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à NOUZILLY

Madame JABOT Valérie, Adjointe au maire, MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur JACQUET Thierry, adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à POUZAY

Madame JOÉ Véronique, Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAU-RENAULT, demeurant à CHATEAU-RENAULT

Monsieur JUCHAULT Arnaud, Professeur d'enseignement artistique de classe normale, MAIRIE DE TOURS, demeurant à VERNOU-SUR-BRENNE

Madame KERVIL Marie, Attaché, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur LABONNE Pierre-Louis, Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE TOURS, demeurant à LANGEAIS

Madame LABRUNE Magali, Redacteur territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur LEBAS Philippe, Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur LECOMTE Alain, Attaché de conservation du patrimoine, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à RICHELIEU

Monsieur LE GARFF Claude, Technicien principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SEMBLANCAY

Madame LÉGER-LOUICHE Anne, Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE D'AVOINE, demeurant à AVOINE

Madame LELION Isabelle, Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Madame LEMARIE Francine, Adjointe au maire, MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame LEMERLE Flore, Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D'AVOINE, demeurant à AVOINE

Monsieur LE MOIGNE David, Professeur d'enseignement artistique de classe normale, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame LEPLAY Marie-France, Rédacteur principal de 1ère classe, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à PERNAY

Monsieur LEROUX Michel, Animateur principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur LETERME Olivier, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à VÉRETZ

Monsieur LIENARD Philippe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à VALLERES

Monsieur LISSONNET Frédéric, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLITAIN VAL DE LOIRE, demeurant à ATHÉE-SUR-CHER

Monsieur MABILAT Julien, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLITAIN VAL DE LOIRE, demeurant à FONDETTES

Monsieur MAGRO Thierry, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLITAIN VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur MAILLARD Georges, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLITAIN VAL DE LOIRE, demeurant à FONDETTES

Monsieur MAINGAULT Jérôme, Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINES, demeurant à LA CELLE-GUENAND

Madame MAINGAULT Sonia, Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame MALHERBE Evelyne, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS

Madame MANGEN Astrid, Assistant de conservation principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur MARTEAU Pascal, Technicien territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à BLERE

Madame MASSELIN Christine, Adjoint technique territorial, MAIRIE DE LA RICHE, demeurant à LA RICHE

Monsieur MAURY Guy, Agent de maîtrise, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAINT-EPAIN

Monsieur MERZEREAU Julien, Attaché principal, MAIRIE DE TOURS, demeurant à VÉRETZ

Monsieur MEUNIER Bruno, Agent de maîtrise, TOURS MÉTROPOLITAIN VAL DE LOIRE, demeurant à SAVIGNÉ-SUR-LATHAN

Madame MEZIANI Fatima, Assistant socio-éducatif de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur MINIER Franck, Agent de maîtrise, MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, demeurant à VILLANDRY

Monsieur MONTOT Charles, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLITAIN VAL DE LOIRE, demeurant à LA RICHE

Madame MORICOURT Nathalie, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE BALLAN-MIRÉ, demeurant à BALLAN-MIRÉ

Monsieur MORIN Yvon, Technicien principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Madame MOUHSINE Badia, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à VEIGNE

Monsieur NADREAU Arnaud, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLITAIN VAL DE LOIRE, demeurant à ROCHECORBON

Monsieur NEMY Frédéric, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur NICAULT Anthony, Agent de maîtrise, TOURS MÉTROPOLITAIN VAL DE LOIRE, demeurant à BOSSÉE

Madame NIEZGODA Janine, ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE MONTS, demeurant à MONTS

Madame NIVAULT Hyacinthe, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à CLÉRE-LÉS-PINS

Madame NOEL Valérie, Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à POCÉ-SUR-CISSE

Madame NOURRY Marine, Assistant socio-éducatif de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Monsieur NOUZILLE olivier, Technicien principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à LUSSAULT-SUR-LOIRE

Monsieur ODWAZNY Eric, Attaché principal, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame PAILLARD Sophie, Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame PAPIN Corinne, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame PASDELOUP Béatrice, Adjoint technique territorial, MAIRIE DE LA RICHE, demeurant à LA RICHE

Monsieur PETIT Pascal, Agent de maîtrise, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Madame PICAULT Stéphanie, Attaché principal, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur PIERRE-MICHEL Garry, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame PILLOT Maguy, Adjoint technique des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS

Madame PINGAULT Hélène, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur PIOCHON Jean-Marc, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à BALLAN-MIRÉ

Madame PLISSON Céline, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LA RICHE, demeurant à TOURS

Madame PONTET Dominique, Adjoint technique territorial, COMMUNE DE ROCHECORBON, demeurant à ROCHECORBON

Madame PROVIN Marie, Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à BOURGUEIL

Madame RAFIOU Carole, Adjoint administratif principal de 1ère classe, ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN TOURS ANGERS LE MANS, demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame RAGUENEAU Maryse, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur RAIMBAULT Christophe, Agent de maîtrise principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur REBOUL Hervé, Technicien principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur RIDET Ludovic, Agent de maîtrise principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à LUZILLE

Monsieur ROUABLÉ Ludovic, Agent de maîtrise, MAIRIE DE CHOUZÉ-SUR-LOIRE, demeurant à CONTINVOIR

Madame ROUHANI-TEHERANI Soussan, Assistant socio-éducatif de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame ROUSSEAU Sylvie, ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHEILLÉ, demeurant à CHEILLÉ

Monsieur ROUX Pascal, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur ROY Stéphane, Adjoint technique, MAIRIE DE TOURS, demeurant à LA RICHE

Monsieur SAÏDI Abdallah, Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame SALVON Valérie, ATSEM de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Madame SEGUIN Séverine, Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER BLOIS SIMONE VEIL, demeurant à AMBOISE

Monsieur SELLIER Dimitri, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur SERAN Patrick, Ingénieur, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAINT-GENOUPH

Madame SIMON Lydie, Ouvrier principal de 2ème classe de la Fonction Publique Hospitalière, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à LUYNES

Madame SORIN Sylvie, Rédacteur principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur SOUCHU Stéphane, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Madame STEWARD Elsa, Attaché principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame TALLOIS Anne, Ingénieur principal, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame TAVARES Véronique, Ouvrier principal de 2ème classe de la Fonction Publique Hospitalière, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Madame TEILLET Sandrine, Adjoint administratif principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur THIALON Guy, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-BRANCHS
Monsieur VALLÉE Patrice, Conseiller municipal, MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Monsieur VERDIER Serge, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, MAIRIE DE MONTS, demeurant à CROUZILLES
Monsieur VERHIEST Eric, Assistant socio-éducatif de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS
Monsieur VIDAL Christian, Attaché principal, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS
Monsieur VIGEANT Pascal, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS
Madame VIGÉ Sophie, Attaché principal territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS
Monsieur VOYNEAU Rodolphe, Rédacteur, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS
Monsieur VRAIN Christian, Adjoint au maire, MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Monsieur WONNER Sébastien, Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

ARTICLE 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

Madame ABERKANE Smail, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à CHATEAU-RENAULT
Monsieur ADRAST Philippe, Technicien territorial, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à VERNOU-SUR-BRENNE
Monsieur ALBRECHT Franck, Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à FONDETTES
Monsieur AURIOUX Jean-Michel, Conseiller supérieur socio-éducatif, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAVONNIERES
Madame BALIGAND Catherine, Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE LOCHES, demeurant à BETZLE-CHATEAU
Madame BARIAT Guylaine, Assistante familiale, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à LOCHES
Monsieur BARON Yannick, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS
Madame BATAILLE Emmanuelle, Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAU-RENAULT, demeurant à CHATEAU-RENAULT
Madame BAUDRY Sybille, Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAU-RENAULT, demeurant à CHATEAU-RENAULT
Madame BAUDU Corinne, Assistant de conservation principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à ESVRES SUR INDRE
Monsieur BEIGNEUX Thierry, Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS
Monsieur BENOIST Christophe, Ingénieur, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à FONDETTES
Monsieur BENOIST Janick, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS
Madame BIGNON Nathalie, ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS
Madame BIZIEAU Marie-Laure, Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS
Madame BLINEAU Anne, Assistant socio-éducatif de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS
Monsieur BOUBOU Pascal, Agent de maîtrise principal, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS
Madame BOULLIER Nathalie, Assistant socio-éducatif de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à NOUZILLY
Madame BRAULT Geneviève, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS
Madame BRIAND Catherine, Attaché territorial, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS
Madame BRUNET Sylvie, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à CHEILLE
Monsieur CADUE Eric, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à NEUILLÉ-PONT-PIERRE
Monsieur CHEVREAU Joël, Technicien territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à MONNAIE
Madame CHITTARO Maria-Pia, Rédacteur, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à DIERRE

Madame CHOUTEAU Véronique, Chef de police municipale, MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Madame COLIN Sandra, Agent administratif principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à CHINON

Monsieur COURATIN Patrick, Adjoint administratif principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Monsieur COURTILLE Bruno, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à SEMBLANCAI

Monsieur COUTURE Thierry, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE LOCHES, demeurant à BEAULIEU-LES-LOCHES

Madame DARDANT Chantal, Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur DECAIY Fabrice, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à BALLAN-MIRÉ

Monsieur DELAPORTE Eric, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à ESVRES-SUR-INDRE

Madame DELHOMMAIS Nathalie, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TRUYES

Madame DEMONGE Irene, Ingénieur principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à VILLANDRY

Monsieur DESCHARLES Gérard, Technicien principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à VILLEPERDUE

Monsieur DESLIS Gilbert, adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à MONTHODON

Madame DESMARS Chantal, Agent social principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur DESTOUCHES Laurent, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LOCHES, demeurant à SAINT-SENOCH

Monsieur DEVANT Christian, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Madame DOLÉ Dominique, Adjoint technique principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à LARCAY

Madame DUBERNARD Véronique, ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur DUBREIL Fabien, Agent de maîtrise, MAIRIE DE TOURS, demeurant à LANGEAIS

Monsieur ETIENNE Jean-Luc, Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur FANTONI Philippe, Technicien principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à BALLAN-MIRÉ

Madame FLEURANT Marylène, Agent administratif principal de 2ème classe, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à FONDETTES

Monsieur FOUCHER Michel, Assistant socio-éducatif de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à ROCHECORBON

Monsieur FOURNETTE Richard, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-BRANCHS

Monsieur FRANCOIS Denis, adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à PARCAY-MESLAY

Monsieur FRANCOIS Yannick, Agent de maîtrise, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à ROCHECORBON

Monsieur FROMY Marc, Technicien territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à NEUILLE-PONT-PIERRE

Madame FURET Nathalie, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à LA RICHE

Monsieur GABYET Régis, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à ESVRES SUR INDRE

Madame GALLINA Caroline, Adjoint administratif principal de 2ème classe, ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN TOURS ANGERS LE MANS, demeurant à BEAUMONT-LA-RONCE

Monsieur GALLIOT Jean-Luc, Maire, MAIRIE DE NOTRE DAME D'OE, demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Monsieur GARNIER Bruno, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-LAURENT-DE-LIN

Madame GASSELIN Florence, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame GONNORD Florence, Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à REIGNAC-SUR-INDRE

Monsieur GOTTSCHLING Jean-Marie, Educateur technique spécialisé de classe supérieure du 1er grade, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à PERNAY

Madame GUERCHE Evelyne, Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur GUILBERT Thierry, Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur GUILLEMIN Stéphane, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur HANZEL Marian, Attaché contractuel, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à LUYNES

Monsieur HELENE Gilbert, Adjoint au maire, MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame HENRY Véronique, Agent de maîtrise, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame HERIVEAU Laurence, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à LA RICHE

Monsieur JORGET Michel, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur JOUNY Stéphane, Agent de maîtrise, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à SEMBLANCAY

Madame KOCHER-GRIMAUULT Françoise, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur LACOUR Eric, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur LACOUR Patrick, adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur LASCAUD André, Adjoint au maire, COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE SUR LE NAIS, demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS

Monsieur LAUNEAU Paul, Agent de maîtrise, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Monsieur LEBLANC Jean-Marc, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à ESVRES

Madame LECOURT Christine, Directeur, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à AMBOISE

Monsieur LEMONCHOIS Philippe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à REUGNY

Madame LERAY Myriam, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame LION Jacqueline, Rédacteur, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à CHAUMUSSAY

Madame LOPEZ Isabelle, Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Monsieur MARIAU Roland, Maire, COMMUNE DE VILLEPERDUE, demeurant à VILLEPERDUE

Monsieur MARQUET Jean-Michel, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à LARCAY

Madame MARTINAUD Véronique, Rédacteur territorial, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à CINQ-MARS-LA-PILE

Monsieur MARTIN Jean-Marc, adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à LANGEAIS

Monsieur MARTIN Laurent, Technicien, MAIRIE DE TOURS, demeurant à ESVRES-SUR-INDRE

Monsieur MARTIN Stéphane, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur MAURIN Patrick, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à LE LOUROUX

Monsieur MERCIER Philippe, Agent de maîtrise principal, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à MONTS

Monsieur MIGNE Thierry, Technicien territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à LIGUEIL

Monsieur MINARET Jean-Pierre, Animateur, MAIRIE DE TOURS, demeurant à MONNAIE

Madame MOREAU Isabelle, Agent de maîtrise, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à LIGNIERES-DE-TOURAINÉ

Madame MORIN Françoise, Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS EN BERRY, demeurant à VERNEUIL-SUR-INDRE

Madame NABINEAU Catherine, Attaché territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINÉ

Madame NIBEAUDEAU Monique, Rédacteur principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à MONTS

Monsieur NIEPCERON Pascal, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur NOIROT Jean-Pierre, Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MONTS, demeurant à MONTS

Madame ODENT Martine, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAVIGNY-EN-VERON

Madame PAGÉ Véronique, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE, demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE

Monsieur PALMIER Jean-Philippe, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur PATOUT Pascal, Technicien territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à CORMERY

Madame PERRIN Christèle, Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à LUYNES

Monsieur PETITCOLLIN Eric, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à VEIGNÉ

Madame PEYRE Valerie, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à LANGEAIS

Madame PICHON Pascale, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à NOUANS-LES-FONTAINES

Madame PIED Florence, Adjoint administratif principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur PINON Patrice, Adjoint technique principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à AZAY-SUR-CHER

Monsieur PLAULT Eric, Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à VERNOU-SUR-BRENNE

Monsieur POHU Christian, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Madame POIRE Carole, Agent de maîtrise, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur POPULU Denis, Agent d'entretien de maintenance, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame PROUST Nathalie, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAINT-ROCH

Monsieur PROUST Philippe, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à PARCAY-MESLAY

Madame REILHES Isabelle, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur RETAILLEAU Philippe, Agent de maîtrise principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à BOSSAY-SUR-CLAISE

Madame REVERET Carole, Secrétaire de mairie, COMMUNE DE SOUVIGNY DE TOURAINNE, demeurant à SAINT-BRANCHS

Monsieur ROULLET Jean-Daniel, Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINNE, demeurant à BOURNAN

Monsieur ROUSSEAU Alexis, Technicien, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur ROUSSEAU Ludovic, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Madame SAGET Marie-Pierre, Assistant de conservation principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à BLÉRÉ

Madame SAINT-LAMBERT Sylvie, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, MAIRIE DE NOUZILLY, demeurant à NOUZILLY

Monsieur SCOARNEC Yves, Brigadier-chef principal, MAIRIE DE CHATEAU-RENAULT, demeurant à SAUNAY

Madame SERAN Véronique, Ingénieur principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-GENOUPH

Monsieur SIMON Christian, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame SOULEZ-SEGOR Elisabeth, Adjoint administratif principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur SUREAU Gilles, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur TARMOUL Alain, Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur TERRASSIN François, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à SEPMEs

Madame TESSIER Isabelle, Assistant socio-éducatif de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS

Madame VAN ACKER Sylvie, Agent administratif principal de 1ère classe, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à HUISMES

Madame VANHUFFEL Véronique, Assistant socio-éducatif de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur VARVOUX Régis, Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE TOURS, demeurant à GENILLÉ

Monsieur VERDIER Frédéric, Agent de maîtrise, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Madame VERGÉ Maryline, Assistant socio-éducatif de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS
Madame VERRONNEAU Valérie, Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à SAVONNIERES
Madame VERSEIL Isabelle, Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à LA RICHE
Monsieur VIALATOU Jean-Louis, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, MAIRIE DE CHANNAY-SUR-LATHAN, demeurant à CHANNAY-SUR-LATHAN
Madame VINAULT Fabienne, Technicien, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS
Monsieur WASTYN Christophe, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS
Monsieur WILLEMOT Jean-Jacques, Ingénieur, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

ARTICLE 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

Madame AUDOUIN Joëlle, Attaché principal, MAIRIE DE LOCHES, demeurant à LOCHES
Monsieur BARANGER Jannick, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à SAVONNIERES
Madame BARON Marie-Pierre, Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE RICHELIEU, demeurant à RICHELIEU
Madame BARREAU Carole, Adjoint administratif principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS
Madame BERTHOMMIER Danielle, Assistante familiale, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à BETZ-LE-CHATEAU
Monsieur BERTIN Philippe, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS
Monsieur BEYNARD Pascal, Brigadier chef principal de police municipale, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SEMBLANCAY
Monsieur BOMPAS Michel, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à NOUANS-LES-FONTAINES
Madame BUZELAY Claire, Attachée territoriale, MAIRIE DE VERNEUIL-SUR-INDRE, demeurant à BETZ-LE-CHATEAU
Monsieur CARDOSO Didier, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à CORMERY
Madame CHABALIER Véronique, Rédacteur principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à MONTS
Madame CHARTIER Christine, Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE
Madame CHEVALLIER Lydie, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à CINQ-MARS-LA-PILE
Madame CLAVIER-LERVAUD Catherine, Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS
Monsieur COLLOMBET Yves, Ingénieur principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à VOUVRAY
Madame CORYN-TONNELLE Ariane, Attachée principale, VILLE DE NIORT - CCAS DE NIORT, demeurant à INGRANDES-DE-TOURAINES
Monsieur COUTURIER Jean-Baptiste, Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS
Monsieur CRON Charly, Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINES, demeurant à PREUILLY-SUR-CLAISE
Madame DAMOUR Thérèse, Assistant de conservation principal de 1ère classe, MAIRIE DE LOCHES, demeurant à LOCHES
Monsieur DANIAU Bruno, Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE TOURS, demeurant à MARCILLY-SUR-VIENNE
Monsieur DAUBIGIE Eric, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à ROCHECORBON
Monsieur DUBRAY Fabrice, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS
Madame EPRON Yolande, ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à BERTHENAY
Madame FABRE Olivia, Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS
Monsieur FERNANDES Christophe, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à NOTRE-DAME-D'OE
Monsieur FERRAND François, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE MONTS, demeurant à MONTBAZON
Monsieur FIOT Jean Camille, Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE TOURS, demeurant à MONTS
Madame FOURNET Cécile, Rédacteur territorial, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS
Madame FRUGOLI Françoise, Attaché principal, MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, demeurant à TOURS

Monsieur GASTEUIL Stéphane, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à CHANCAÏ
Madame GOURDET Valérie, Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE MONNAIE, demeurant à VERNOU-SUR-BRENNE
Monsieur GUIDOIN André, Brigadier chef principal de police municipale, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS
Madame HAYOT Sylvie, Adjoint technique principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à HOMMES
Madame HERMANGE Michelle, Assistante familiale, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à CHEMILLÉ-SUR-DEME
Monsieur JAMAIN Brigitte, Adjoint administratif principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS
Madame LE BRIZE Annie, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, MAIRIE DE MONTS, demeurant à MONTS
Monsieur LE MORVAN Laurent, Brigadier chef principal de police municipale, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS
Madame LIBREAU Nathalie, Adjoint administratif principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à LA RICHE
Monsieur LISCOT Philippe, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE MONTS, demeurant à MONTS
Madame LISCOT Sylvie, Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE MONTS, demeurant à MONTBAZON
Monsieur MAISON René, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS
Madame MALBRAND-PEYROUS Evelyne, Attachée, MAIRIE DE CIRAN, demeurant à CIRAN
Monsieur MARTIN Thierry Jean, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS
Madame MEME Marjolaine, Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE D'AVOINE, demeurant à BOURGUEIL
Monsieur MENOU Christophe, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS
Monsieur MENUET Patrick, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à LA RICHE
Madame MORAIS Nadine, Rédacteur principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à JOUE-LES-TOURS
Madame MOREAU Patricia, ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à BALLAN-MIRÉ
Monsieur MOUNES Jean-Michel, Artiste choriste - cadre des Choeurs de l'Opéra de Tours, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS
Monsieur PINARD Alain, Agent de maîtrise principal, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à MONTS
Madame PINEAU Nathalie, ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE BEAULIEU-LES-LOCHES, demeurant à LOCHES
Madame QUINQUENEAU Christine, ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS
Monsieur REMY Yves, Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS
Monsieur RENNETAUD Patrice, Aide-soignant principal, GROUPE HOSPITALIER NORD VIENNE, demeurant à ANCHE
Monsieur RIZETTI François, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à SORIGNY
Madame ROBERT Claude, Conseillère municipale, MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Monsieur ROBINE Didier, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS
Monsieur ROUET Patrick, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-GENOUPH
Monsieur SOUCHAUD Antoine, Brigadier chef principal de police municipale, MAIRIE DE TOURS, demeurant à LUYNES
Monsieur STAHL Luc, Attaché principal territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS
Madame THIBAUT Nathalie, Adjoint administratif principal de 1ère classe, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à MONTS
Madame VOISIN Brigitte, Attaché territorial, ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN TOURS ANGERS LE MANS, demeurant à VEIGNE
Monsieur VOISINET-JEDEAU William, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à JOUE-LES-TOURS
Monsieur WAMBEKE Antoine, Brigadier chef principal, MAIRIE DE TOURS, demeurant à AMBILLOU

ARTICLE 4 : Le secrétaire général et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 1er juillet 2020
Signé : Corinne ORZECOWSKI

Préfecture - Cabinet - BRE

37-2020-06-25-003

Arrêté RAA-MHT.37.20200714-20200709-0946.odt

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

ARRÊTÉ accordant la médaille d'honneur du Travail - Promotion du 14 juillet 2020

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,
VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail,
VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007,
VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail,
Sur proposition de Monsieur le Directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

Monsieur ADOGONY Freddy Technicien Process STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à PERNAY
Madame ADRIAENSSENS Caroline Conseillère gestion retraite AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à SORIGNY

Monsieur AISSA Nassim Opérateur - Préparateur de commande ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à TOURS

Madame ALAIN Mélanie Conducteur Support Process STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur ALAPHILIPPE Laurent Conseiller Gestionnaire Allocataire C A F Touraine TOURS demeurant à CERELLES

Monsieur ALBERTO Luis Conducteur Support Facilities STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à FONDETTES

Monsieur ALBERT Yann Conseiller Commercial LA MONDIALE GROUPE MONS-EN-BARŒUL demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame ALDRIN Marie Employée AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à CHEILLE

Monsieur AMANN Eric Employé de Banque SOCIETE GENERALE NANTERRE demeurant à VEIGNE

Monsieur AMOUR Fabrice Conducteur Filière Process STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur ANDRIEUX Anthony Ingénieur Process STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à AMBILLOU

Monsieur ANTIGNY Thierry Commercial SANDVIK Tooling FRANCE FONDETTES demeurant à TOURS

Madame ARNOULD Marie-Christine Hôtesse de caisse AUCHAN HYPERMARCHÉ TOURS demeurant à TOURS

Madame ARNOULT Géraldine Employée de Banque CAISSE D'ÉPARGNE Loire-Centre TOURS demeurant à TAUXIGNY

Madame ARNOUX Chrystele Secrétaire MAISON MEDICALE LAENNEC JOUÉ-LÈS-TOURS demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Monsieur AUGÉ Frédéric Chargé de Missions VAL TOURAINE HABITAT TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur AUPERIN Emmanuel Responsable Déploiement Site THALES SIX GTS FRANCE SAS GENNEVILLIERS demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Madame AUTEM Cynthia Conseiller Pôle Emploi POLE EMPLOI ORLÉANS demeurant à TOURS

Madame AVENIER Jocelyne Adjoint Technique COMMUNE DE MONNAIE MONNAIE demeurant à MONNAIE

Madame BAGARRE Stéphanie Gestionnaire Conseil Allocataire C A F Touraine TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Monsieur BAILLIF Christophe Agent de Service LES LAVANDIERES LOUDUN demeurant à SAVIGNY-EN-VERON

Madame BAILLOU Valérie Adjointe directeur magasin LEADER PRICE LOIRET CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à MONTS

Monsieur BAILLY Emmanuel Ingénieur Cadre Senior STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à FONDETTES

Madame BARBIER Sonia Assistante de Production STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à SONZAY

Monsieur BARILLER Stéphane Employé Libre Service AUCHAN HYPERMARCHÉ TOURS demeurant à BUEIL-EN-TOURAINES

Madame BARRAULT Dorothée Ouvrière ASSOCIATION " Les Elfes " LUYNES demeurant à LUYNES

Monsieur BARTHELEMY Laetitia Conducteur Support Process STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à COURCELLES-DE-TOURAINES

Monsieur BATILLOT Olivier Technicien Maintenance STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à CHARENTILLY

Madame BATISTA Gracinda Factrice LA POSTE PARIS demeurant à CANGEY

Madame BATOUCHE Laëtitia Conseillère sociale AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à SORIGNY

Monsieur BEIGNEUX ULRICH Technicien Sup Assurance SANOFI WINTHROP INDUSTRIE TOURS demeurant à TOURS

Madame BELLEC-GROSSIN Nelly Conseiller Retraite AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à ESVRES

Monsieur BELLARD Matthieu Conducteur Support Maintenance STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Madame BENIMELLI Karin Conducteur Filière Process STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAVONNIERES

Madame BENOIST Sylvie Employée AUCHAN ST CYR SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à TOURS

Madame BERCHERE Magali Manager Commerce Cadre AUCHAN ST CYR SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à TOURS

Madame BERNARD Laura Opérateur Production STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à NEUILLE-PONT-PIERRE

Madame BERNEUX-DUGAST Anne-Sophie Chef de Projet STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à CHARGE

Monsieur BERTHAULT Michel Garde Champêtre MAIRIE DE YZEURES-SUR-CREUSE YZEURES-SUR-CREUSE demeurant à TOURNON-SAINT-MARTIN

Monsieur BERTHELOT Grégory Directeur des Opérations GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur BERTHELOT Jérôme Directeur de Magasin LA HALLE CHINON demeurant à CHINON

Monsieur BERTHOUX Matthieu Bureau d'étude CHUBB FRANCE CERGY demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur BESSE FREDDY Technicien SAV DARTY Tours Nord TOURS demeurant à TRUYES

Madame BEZARD Sylvie Opérateur de Production STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à CHANNAY-SUR-LATHAN

Madame BIDEAU Sylvie Responsable Magasin LEADER PRICE LOIRET CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à LOCHES

Monsieur BISSON Mathieu Conducteur Support Maintenance STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à LOUESTAULT

Madame BIZON Chantal Conducteur Support Formation STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Monsieur BLANCHARD Emmanuel Resp gestion de Parc et Stocks ECONOCOM INFOGERANCE SYSTEMES LE PLESSIS-ROBINSON demeurant à NOUZILLY

Monsieur BLANCHET Frédéric Responsable Projet et Coordination CNP ASSURANCES PARIS demeurant à FONDETTES

Madame BLONDET Frédérique Technicien AFC Expert C A F Touraine TOURS demeurant à CHATEAU-DU-LOIR

Monsieur BOISGARD Marc Ouvrier Professionnel BE - ESVRES Matricage ESVRES-SUR-INDRE demeurant à ESVRES

Monsieur BOISVIN Bruno VRP THIRIET DISTRIBUTION ÉLOYES demeurant à TOURS

Madame BOMPART-TESTASECCA Kathia Gestionnaire Sinistre GENERALI IARD PARIS demeurant à TOURS

Monsieur BONNET Anthony Cadre de Direction MACIF FINANCE EPARGNE BESSINES demeurant à LA RICHE

Madame BONNET Aurelie Hôtesse Conseil SODEXO Pôle Santé Léonard de Vinci CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à VILLEPERDUE

Madame BONNIN Barbara agent de Production HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur BOUDOU Fabien Cadre Bancaire BNP PARIBAS PARIS demeurant à TOURS

Monsieur BOUJY Laurent Conducteur Routier SERVICOLIS SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à MONTBAZON

Monsieur BOURGUEIL Sébastien Chef d'Exploitation LAFARGEHOLCIM GRANULATS CLAMART demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN

Monsieur BOURSAULT Hervé Ingénieur Electronicien STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur BOUTAA AMAHLI Inspecteur conseil en assurance AXA FRANCE IARD NANTERRE demeurant à VERETZ

Madame BOUTET Nathalie Employée de Banque CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame BOUTILLON Annie-France Assistante Confirmée CABINET MAURICE TOURS demeurant à TOURS

Monsieur BOUVET Lilian Acheteur Confirmé RECIPHARM Monts MONTS demeurant à BALLAN-MIRE

Madame BOUYSSOU Nelly Conseillère activités sociales AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à VILLEPERDUE

Madame BRAGUIER CARDOSO Florence Technicienne supérieure assurance/contrôle qualité SANOFI WINTHROP INDUSTRIE TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame BREDIF Celine Conducteur Filière Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Madame BRETECHER Michèle Inspectrice GSF ATHENA SAS SAINT-AVERTIN demeurant à CERELLES

Monsieur BRONZINI DE CARAFFA Emmanuel Cadre Bancaire BANQUE DE FRANCE REGION PAYS DE LOIRE NANTES demeurant à ROCHECORBON

Monsieur BROSSARD Alain Agent de Quai SAS INTERPOOL RÉSEAU MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à LA RICHE

Monsieur BROSSARD Gilles Chef de Quai SAS INTERPOOL RÉSEAU MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur BROSSAS Pascal Chauffeur Livreur POMONA Terre Azur Centre TOURS demeurant à VERETZ

Monsieur BROSSET Olivier Journaliste LA NOUVELLE REPUBLIQUE DU CENTRE OUEST TOURS demeurant à TOURS

Monsieur BRU Lionel Conducteur Filière Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur BULOT Stéphane Opérateur Essais HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à SAINT-BRANCHS

Monsieur BULTHE Laurent Chef d'Agence REX ROTARY JOUÉ-LÈS-TOURS demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Madame CABON Nadege Conducteur Filière Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Madame CADIEU Estelle Conseillère Clientèle Agriculture Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à ROUZIERS-DE-TOURAINNE

Monsieur CAILLAUD Christophe Ingénieur Informatique STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à NEUILLE-PONT-PIERRE

Monsieur CALMARD Christophe Technicien Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à CHARENTILLY

Monsieur CANIZARES Marc Employée de Banque CAISSE D'EPARGNE Loire-Centre TOURS demeurant à TRUYES

Monsieur CARTON Miguel Directeur STEF TRANSPORT BOURGES BOURGES demeurant à SAVONNIERES

Monsieur CASTRO Antonio Technicien Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à AUTRECHE

Monsieur CAVIER Bruno Agent de Quai GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à TOURS

Monsieur CERBELLE Stéphane Technicien Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur CERDAN Jeremy Agent de Promotion Medico-Commerciale THUASNE LEVALLOIS PERRET demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame CHABENAT Alette Conseillère retraite AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à VEIGNE

Monsieur CHAILLOU Gilles Chargé Encadrement Etudes et Travaux RECIPHARM Monts MONTS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur CHAIN Laurent Opérateur de Production LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à AUZOUER-EN-TOURAINNE

Monsieur CHAMPIGNY Pascal Réceptionnaire ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE

Monsieur CHARBONNAUD Julien Ingénieur Développement Agricole TERRES INOVIA PARIS demeurant à VILLEDOMER

Madame CHARLE Brigitte Agent des services RESIDENCE LA CHESNAYE ATHEE-SUR-CHER demeurant à BLERE

Madame CHA Sy Conducteur Filière Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à BLERE

Madame CHAULET Stéphanie Assistante Administrative SOLSTIS NOTRE-DAME-D'OE demeurant à VERETZ

Monsieur CHAUVEAU Jean-Philippe Imprimeur LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à VERNOU-SUR-BRENNE

Madame CHENU Roselyne Conducteur Support Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY

Monsieur CHERPEAU Christophe Technicien de Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur CHESSEBEUF Vincent Chargé Système Informatique AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à TOURS

Madame CHILLOU Laure Opérateur de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame CHILLOU Sarah Opératrice STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur CHOLLET Claude Opérateur de Production LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à ROCHECORBON

Monsieur CHOUPAULT Laurent Conducteur de Travaux Principal EUROVIA Centre Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à PLOEUC-L'HERMITAGE

Madame CHRETIEN Corinne Conducteur Filière Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à MANTHELAN

Monsieur CHRISOSTOME Hervé Opérateur de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur CNOCKAERT Marc Chauffeur Livreur AGROM TRANSPORT VITRÉ demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur COFFIN Laurent Technicien Logistique LABORATOIRES BOIRON NOTRE-DAME-D'OE demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Monsieur COLLET Fabrice VRP THIRIET DISTRIBUTION ÉLOYES demeurant à MONNAIE

Madame COLLIN Dominique Contrôleur de recouvrement URSSAF TOURS demeurant à TOURS

Madame COMPAN Sabrina Technicienne Informatique Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à LARCAY

Monsieur COMPARETTI Fabien Technicien R & D STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à PERNAY

Madame CORREIA Stéphanie Opérateur de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à CHANNAY-SUR-LATHAN

Madame COSNIER Céline Technicienne Expert AFC C A F Touraine TOURS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur COTON Bertrand Imprimeur LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à VERETZ

Monsieur DAGAULT Christophe Moniteur Trafic POMONA EPISAVEURS Centre JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame DALMASSO Frédérique Adjointe Administrative C.C. BLÉRÉ - Val de Cher BLERE demeurant à LA CROIX-EN-TOURAINNE

Madame DALUS Carine Assistante C A F Touraine TOURS demeurant à AZAY-LE-RIDEAU

Madame DANE Estelle Technicien Qualité BE - ESVRES Matricage ESVRES-SUR-INDRE demeurant à BALLAN-MIRE

Madame DARIDAN Agnes Assitante Commerciale DANISCO FRANCE DANGE SAINT ROMAIN demeurant à BUXEUIL

Monsieur DARRAS Christian Conducteur Support Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur DAVEAU Rémy Conducteur Support Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Madame DE CORBIER Ingrid Manager GIE EUROPAC SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur DEFIVES Dominique Ingénieur Electronique STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à LA RICHE

Madame DELALANDE Aurore Technicien Logistique AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à SAINT-BRANCHS

Madame DELALANDE Florence Responsable Technique GE MEDICAL SYSTEMS BUC demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame DELANNAY Christèle Assistante de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur DELCOURT Gilles Technicien HSE STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER

Monsieur DE MOURA Didier Conducteur Support Base Arrière STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame DENIS Georgette Chimiste SANOFI WINTHROP INDUSTRIE TOURS demeurant à TOURS

Monsieur DERRAR Mohamed Chauffeur Routier FEDEX EXPRESS FRANCE LYON demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame DERRE Ophelie Chef des Ventes FEDEX EXPRESS FR ROCHECORBON demeurant à MARCON

Madame DIAS Maria Employée Commerciale AUCHAN Rabelais TOURS demeurant à TOURS

Madame DONDEL Céline Technicien de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à MONTHODON

Monsieur DOUARD Loic Manutentionnaire SAS INTERPOOL RÉSEAU MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Monsieur DREANO Siegfried Opérateur de production LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame DUFOSSÉ Catherine Assistante Commerciale CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU TOURS demeurant à TOURS

Monsieur DUFOUR Fabien Cadre Autonome CREDIT LYONNAIS VILLEJUIF demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame DUMAINE Audrey Technicien Logistique STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à VILLEBOURG

Monsieur DUMAS Grégory Ouvrier ASSOCIATION " Les Elfes " LUYNES demeurant à LUYNES

Monsieur DUNAND Loic Réceptionnaire ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à RILLY-SUR-VIENNE

Madame DUPAS-BERNARD Roselyne Gestionnaire Conseil C A F Touraine TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur DUPONT Francois Ingénieur STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur DURET Jean-Marc Journaliste Redacteur LA NOUVELLE REPUBLIQUE DU CENTRE OUEST TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame DUSSEAUX Maria Da Conceicao Opérateur de Production LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à LOUANS

Monsieur DUTEILLE Franck chef d'Equipe ENGIE HOME SERVICES BLOIS demeurant à CHISSEAUX

Madame DUTOUR Morgane Technicien Process R & D STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SOUVIGNE

Monsieur EL-MAHRAZ Rachid Ingénieur STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur ESCAFFRE Florent Responsable Développement LEGALLAIS HEROUVILLE-SAINT-CLAIR demeurant à TOURS

Monsieur ESTEVAO David Employé Qualité Reserve AUCHAN HYPERMARCHE TOURS demeurant à AZAY-SUR-CHER

Monsieur EVRARD David Cadre Commercial BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE LEVALLOIS-PERRET demeurant à SAINT-GENOUPH

Madame EXPERT Alexandra Assistant de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SEMBLANCA

Monsieur FATIN Patrick Chauffeur Livreur GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Madame FERDOEL Christelle Responsable A.Q Projets RECIPHARM Monts MONTS demeurant à MONTS

Monsieur FERNANDES Lionel Ouvrier ASSOCIATION " Les Elfes " LUYNES demeurant à LUYNES

Monsieur FERRAND Yohann Technicien Maintenance Expert STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Monsieur FERREIRA GONCALVES Antonio Joaquim BARDEUR SMAC TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur FOUCRE Olivier Conseiller Professionnel Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à SAINT-ROCH

Madame FOUQUET Pascale Responsable Boutique AUTOMOBILE CLUB DE L OUEST LE MANS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur FOURNIAL Bruno Espaces vert ESAT APF Touraine NOTRE-DAME-D'OE demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame FRANCESCAT Julie Superviseur de Production Valéo - Division After Market BLOIS demeurant à MONTREUIL-EN-TOURAIN

Madame FRENOIS Martine Conducteur Support Formation STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SONZAY

Madame FREON Aurélie Conseillère Gestionnaire Retraite AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame FRISON Rachel Conducteur Support Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à LANGEAIS

Madame GAGEOT Gwladys Technicien Méthodes STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à CLERE-LES-PINS

Monsieur GALLARD Mickael Directeur Groupe Agence Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à CHISSEAUX

Monsieur GALLOIS Pascal Employé Logistique AUCHAN HYPERMARCHE TOURS demeurant à TOURS

Monsieur GANDOUIN Jérôme Analyste Financier BANQUE DE FRANCE MARNE LA VALLÉE demeurant à LUYNES

Monsieur GASSEAU Yannick Gestionnaire de Comptes URSSAF TOURS demeurant à TOURS

Madame GAUDAIS Nelly Agent Commercial COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à TOURS

Madame GAUDIN Caroline Ouvrière ASSOCIATION " Les Elfes " LUYNES demeurant à LUYNES

Monsieur GAUDIN David Administratif Hautement Qualifié ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAIN demeurant à POUZAY

Monsieur GAULTIER Jean-Baptiste Opérateur SELECTA JOUÉ-LÈS-TOURS demeurant à ROCHECORBON

Monsieur GAUTHIER Franck Chargé de Mission COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE MAGNY-LES-HAMEAUX demeurant à METTRAY

Monsieur GERART Boris Conducteur Filière Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Madame GEREZ Valérie Secrétaire Médicale SAS IMAGERIE 37 CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à VEIGNE

Madame GIL Annie A.T.S.E.M. COMMUNE DE MONNAIE MONNAIE demeurant à MONNAIE

Monsieur GILLE Stéphane Employé de Banque Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à VILLANDRY

Monsieur GIRARD Etienne Ingénieur d'Etude MGEN TECHNOLOGIES TOURS demeurant à SOUVIGNY-DE-TOURAIN

Madame GIRARD Isabelle Conducteur Support Formation STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à DAME-MARIE-LES-BOIS

Madame GIRONNET Aurore Technicienne supérieure assurance/contrôle qualité SANOFI WINTHROP INDUSTRIE TOURS demeurant à TOURS

Madame GITTON Christelle Conducteur Filière Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à MORAND

Monsieur GONNEAU Sébastien Imprimeur LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à VERETZ

Madame GOUBEAU Sandrine Agent de Prévention et de sécurité SERIS SECURITY MEUNG-SUR-LOIRE demeurant à SOUVIGNE

Madame GOUPILLE Besma Assistante Comptable BE - ESVRES Matriçage ESVRES-SUR-INDRE demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur GOURON Sébastien Ouvrier Professionnel BE - ESVRES Matriçage ESVRES-SUR-INDRE demeurant à LOCHES

Madame GOURVIL Elisabeth Technicien Contrôle de Procédés STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame GOUSSIN Coralie Assistante de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SACHE

Monsieur GOUX Guillaume Conducteur Filière Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur GRABHERR Fabien Cadre Informatique STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à MONNAIE

Monsieur GRAFFIN Brice Chef de Projet HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à FONDETTES

Monsieur GRANDIN Stéphane Directeur Départemental Adjoint Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à BARROU

Monsieur GRELLIER Sébastien conducteur d'engins EUROVIA Centre Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Madame GROSBOIS Gaëtane Conseillère Pôle Emploi POLE EMPLOI ORLÉANS demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame GUIBERT Magali Manager STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à CONTINVOIR

Monsieur GUILLEMOT Hervé Chef de Projet URSSAF TOURS demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Monsieur GUILLET Laurent Directeur Qualité Techno & Prod STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à VERETZ

Madame GUILLOT Corine Contrôleuse Action Sociale C A F Touraine TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur GUINGNIER Cédric Chef de Projet AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Madame GUIOT Christelle Technicien Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur GUITTON Jérôme Analyste Production MGEN TECHNOLOGIES TOURS demeurant à SEMBLANCAY

Monsieur HABERT Yann Préparateur de Commande DANONE Base de Tours CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à SACHE

Monsieur HADDOU EL MANSOUR Responsable de Service ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE COMPLEMENTAIRE PARIS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur HANNACHI Cyril Agent Logistique LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à SAINT-PATRICE

Madame HARDION Alexandra Opérateur de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à AMBILLOU

Madame HARIS Véronique Ouvrière ASSOCIATION " Les Elfes " LUYNES demeurant à LUYNES

Monsieur HAZON Laurent Cadre Ingénieur Informatique AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à FONDETTES

Madame HENRIQUES DE ALMEIDA Celine Technicien Facilities STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SEMBLANCAY

Madame HERIDEL Claire Conseillère Développement Relation Client GIE EUROPAC CHAURAY demeurant à SEMBLANCAY

Monsieur HITTERGER Hervé Cariste ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à TROGUES

Monsieur HOLGADO Sylvain Opérateur de Production LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à LE BOULAY

Madame HOTE Valérie Cadre bancaire CREDIT LYONNAIS LYON demeurant à ESVRES

Monsieur HOUKOUMI Abdelmajid Opérateur de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur HUBERT Christophe Contrôleur Qualité ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à TOURS

Madame HUBERT Elvine Gestionnaire Conseil C A F Touraine TOURS demeurant à PARCAY-MESLAY

Madame HUBERT Karen Conducteur Filière Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à CHOUZE-SUR-LOIRE

Madame HUBERT Katia Gestionnaire de Recouvrement URSSAF TOURS demeurant à TOURS

Madame HUCHET Mathilde Conseiller en developpement pharmaceutique BOIRON MESSIMY demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Madame HUGON Christine Secrétaire Médicale SAS IMAGERIE 37 CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur HUGUES Vincent Technicien HSE STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Monsieur HUPENOIRE Samuel Chargé des Utilités RECIPHARM Monts MONTS demeurant à MONTS

Monsieur JAGIELSKI Arnaud Responsable Systeme d'Information C A F Touraine TOURS demeurant à LA RICHE

Madame JANVIER Hélène Ouvrière Polyvalente ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à TOURS

Monsieur JARRY Vincent Ingénieur STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Madame JEAULT Stéphanie Technicien Device STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur JOCARD Alain Reporter Photographe AGENCE FRANCE PRESSE PARIS demeurant à CHISSEAUX

Monsieur JOSSET Olivier Conseiller SR Planification STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame JUCQUOIS Jessica Rédacteur Litiges Créances C A F Touraine TOURS demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Madame KADRI Cécile Technicien Dev Boitier STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Madame KARSENTI Alexandra Technicien Prod Expert Senior STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur KARSENTI David Technicien Fiabilité STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur KASTRATI Henri Intervenant Social ADOMA JOUE-LES-TOURS demeurant à TOURS

Madame KEOVONGSACK Mathilde Agent de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à FONDETTES

Monsieur KLEB Jean-Francois Chauffeur Poids Lourd FEDEX EXPRESS FRANCE LYON demeurant à TOURS

Madame LAATIRIS DESSAIX Fatima Gestionnaire Assurance ALLIANZ VIE TOURS demeurant à AUZOUER-EN-TOURAIN

Monsieur LACLAUTRE Laurent Contremaître Travaux PAREXLANKO CROUZILLES demeurant à POUZAY

Madame LAINE Bénédicte Conducteur Filière Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur LALLEMAND Frédéric Administrateur Reseau HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à SAINT-FLOVIER

Monsieur LALOY David Plombier - Chauffagiste PROXISERVE SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à SAINT-PATERNE-RACAN

Madame LANCON Marina Agent de Transit GEFCO FRANCE PARÇAY-MESLAY demeurant à VERETZ

Monsieur LAPORTE Olivier Chauffeur Poids Lourd POMONA Terre Azur Centre TOURS demeurant à TOURS

Madame LARMIGNY Isabelle Responsable QSE LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à MONTBAZON

Monsieur LAUNOIS Romain Ingénieur STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Madame LAVIGNE Christelle Secrétaire Médicale SELARL GRIM 37 - ALLIANCE TOURS demeurant à SEMBLANCA

Madame LEBLANC Elodie Employée de Banque Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à ROCHECORBON

Monsieur LEBLOND Francois-Xavier Ouvrier ASSOCIATION " Les Elfes " LUYNES demeurant à LUYNES

Monsieur LEBRERE Christophe Ingénieur STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Monsieur LE BRUN Thierry Menuisier DISTRILAP AUBERVILLIERS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame LECAS Christèle Ouvrière ASSOCIATION " Les Elfes " LUYNES demeurant à LUYNES

Madame LEFERT Myriam Conseillère activités sociales AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à MONTS

Monsieur LELIEVRE Laurent Opérateur en Assainissement SUEZ RV OSIS OUEST JOUÉ-LÈS-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame LEMARCHAND GAELLE Conseillère en Indemnisation et Services GIE EUROPAC SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Madame LE MERCIER Christelle Opératrice STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAVONNIERES

Monsieur LE MOAL Xavier Responsable de Programmes Confirmé VAL TOURAIN HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Monsieur LENOBLE Mickaël Chef d'équipe FAB LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à CLERE-LES-PINS

Madame LE PAJOLLEC Patricia conseillère Emploi POLE EMPLOI ORLÉANS demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Madame LEPETIT Sarah Responsable de Service C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à TOURS

Monsieur LEPRINCE Sébastien Ingénieur STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Madame LEREBOURG Delphine Technicien senior Planification STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame LE ROUX Christine Opératrice Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Madame LESTIEUX Sara Chargée de clientèle AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à VERETZ

Madame LEVEAU Josine Chef d'équipe GSF ATHENA SAS SAINT-AVERTIN demeurant à POCE-SUR-CISSE

Madame LEVEQUE Gaëlle Gestionnaire Conseil C A F Touraine TOURS demeurant à AUZOUER-EN-TOURAIN

Monsieur LHERIAU Philippe Cadre Bancaire CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU TOURS demeurant à BLERE

Monsieur LIBERT Laurent Agent de Production HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à VILLANDRY

Monsieur LISSOIR Bruno chef d'Equipe ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAIN demeurant à RAZINES

Monsieur LONDAIS Frédéric Opérateur de production LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame LUCIANO Christine Employée AUCHAN Supermarché St Avertin SAINT-AVERTIN demeurant à MONTS

Madame MACHEFERT Christine Technicien Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Monsieur MADRE Nicolas Technicien Produit & Test STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur MANCER Youcef Responsable d'Equipe POLE EMPLOI ORLÉANS demeurant à BERTHENAY

Madame MARATIER Christine Assistante Valorisation S O C C O I M LA RICHE demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame MARCHAISSEAU Isabelle Technicienne Planning Production Expert STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à NEUVY-LE-ROI

Monsieur MARCHAND Grégory chef d'Equipe ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAIN demeurant à POUZAY

Monsieur MARCHE Anthony Chargé Activité Travaux SMAC TOURS demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur MARCHENOIR Michaël Leader Robert BOSCH Automotive Steering Vendôme SAS VENDOME demeurant à NEUVILLE-SUR-BRENNE

Madame MARCHE Sandrine Conducteur Filière Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SEMBLANCAY

Madame MARGURIER Virginie Technicien Dev Boitier STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à MAZIERES-DE-TOURAIN

Monsieur MARIE Romuald Magasinier PROLUDIC VOUVRAY demeurant à VOUVRAY

Madame MARION CORROIS Carine Agent de Caractérisation STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAVONNIERES

Monsieur MARTINS Fabien Agent de Production HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur MARTINS VALENTE Fernando BARDEUR SMAC TOURS demeurant à BOCE

Monsieur MARTIN Tony Cadre Bancaire CAISSE D'EPARGNE Loire-Centre TOURS demeurant à FONDETTES

Madame MENARD Anne-Sophie Tech de Prestations sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à VERNOU-SUR-BRENNE

Madame MENEAU Laurence Conducteur Support Formation STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur MESNARD Sébastien Manutentionnaire SAS INTERPOOL RÉSEAU MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à AMBOISE

Madame METAYER Estelle Conducteur Filière Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur METIVIER Emmanuel Analyste Programmeur VAL TOURAIN HABITAT TOURS demeurant à SEMBLANCAY

Madame MEUNIER Virginie Conseiller CAF C A F Touraine TOURS demeurant à VEIGNE

Madame MIGNON Lydie Technicien Logistique STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Madame MILLION Céline Conseillère clientèle G.I.E. EUROPAC NIORT demeurant à LIGRE

Monsieur MILLOT Patrick Technicien Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à LARCAY

Madame MIOT Nathalie Directrice de Groupe CAISSE D'EPARGNE Loire-Centre TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur MIREBEAU Jacques Chef d'équipe GSF ATHENA SAS SAINT-AVERTIN demeurant à NEUILLE-PONT-PIERRE

Madame MOINET Isabelle Assistante de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à COURCELLES-DE-TOURAIN

Madame MOREAU Aurélie Technicien Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à MONNAIE

Monsieur MOREAU Aurelien Technicien de Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à VEIGNE

Monsieur MOREAU Stéphane Technicien Qualité Divisions STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à VERNOU-SUR-BRENNE

Madame MOREAU Stéphanie Technicien Developpement Packaging RECIPHARM Monts MONTS demeurant à MONTBAZON

Madame MOREL Isabelle Ouvrière Polyvalente ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à CHANNAY-SUR-LATHAN

Monsieur MORIN Thierry Ingénieur de développement IT-CE ORLEANS demeurant à LA RICHE

Madame MOSNY Béatrice Secrétaire Administrative SOGAREP CHARGE demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Madame MOTTIN Daphnée Ingenieur cadre II Ingenieurie Procédés STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur MOUSSARD Philippe Responsable Commercial SMAC TOURS demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Monsieur MUSILIKARE Fidèle Conducteur Support Formation STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à ROUZIERS-DE-TOURAINNE

Madame MUSSARD Karine Assistante de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS

Monsieur MUZIN Franck Monteur Câbleur PLT CONNECTIC SAINT-AVERTIN demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE

Monsieur NAFFRECHOUX Cyril Ingénieur de Production AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Madame NAISSANT Cécile Responsable Magasin LOUIS PION PARIS demeurant à TOURS

Madame NAUDOT Isabelle Ingénieur Responsable Métier AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à FONDETTES

Monsieur NEEL Thomas Agent Logistique LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à TOURS

Monsieur NISSERON Nicolas Regleur en Plasturgie SOGEFI AIR & COOLING CHATEAUROUX demeurant à PERRUSSON

Monsieur NOUET Marie-Bernard Conducteur Support Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SOUVIGNE

Monsieur OLLMANN Sarah Conducteur Support Formation STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à VALLERES

Monsieur OPPENOT Bruno Resp. service facturation DALKIA SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE demeurant à FONDETTES

Madame OUVRARD Marina Tech. Sup. Assurance / Contôle Qualité SANOFI WINTHROP INDUSTRIE TOURS demeurant à TOURS

Madame OUVRARD Valérie Assistant de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à DRACHE

Madame PAGES Anne Visiteur Médical SANOFI-AVENTIS FRANCE GENTILLY demeurant à SAINT-HIPPOLYTE

Monsieur PAILLET Benoit Directeur de Groupe Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame PALAMON Nathalie Opératrice de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à AUZOUER-EN-TOURAINNE

Madame PAPE Stéphanie Responsable Paie NOVARES FRANCE CLAMART demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame PASCAL Aurore Technicien Eau Potable SAFEGE TOURS demeurant à CERELLES

Madame PASCAL Fanny Responsable de Domaine MGEN TECHNOLOGIES TOURS demeurant à REIGNAC-SUR-INDRE

Monsieur PASCAL Olivier Technicien Responsable Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à CERELLES

Madame PASTEAU Natacha Correspondant Administratif AUCHAN HYPERMARCHE TOURS demeurant à TOURS

Monsieur PAUTONNIER Bruno Tech Contôle de Procédés STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur PELLE Nathanaëlle Tech Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à AUZOUER-EN-TOURAINNE

Monsieur PELLETIER Frédéric Opérateur de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à MOUZAY

Monsieur PERDREAU Raphael Technicien Senior Expert STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à AMBILLOU

Madame PEREZ Manuella Conseiller renfort Groupe BNP PARIBAS PARIS demeurant à DRUYE

Madame PEREZ Muriel Conducteur Filière Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAVIGNE-SUR-LATHAN

Madame PEROU Sandrine Gestionnaire acheteuse de pièces maintenance LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à LOUANS

Monsieur PERRET Laurent Conducteur Filière Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SEMBLANCAY

Madame PERROTIN Nolwenn Chef de Groupe SAUR VANNES demeurant à FONDETTES

Monsieur PHELIPEAU Sébastien Agent de maitrise supply chain LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à TOURS

Madame PICAULT Armelle Employée de Banque Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Monsieur PILLAUDIN David VRP THIRIET DISTRIBUTION ÉLOYES demeurant à SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER

Madame PINAULT Nathalie Hotesse de Caisse AUCHAN HYPERMARCHÉ TOURS demeurant à MONNAIE

Monsieur PINHEIRO PAULO Maçon BONNA SABLA CINQ-MARS-LA-PILE demeurant à VALLERES

Monsieur PLUCHINO Marc Technicien de Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SONZAY

Madame POITEVIN Isabelle Employée de Banque CASDEN BANQUE POPULAIRE TOURS demeurant à ATHEE-SUR-CHER

Madame PONLEVOY Catherine Conseiller des particuliers CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU POITIERS demeurant à LA CROIX-EN-TOURAIN

Monsieur PORCHAIRE VERGNAUD Guillaume Responsable de centre SUEZ RV CENTRE OUEST MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Monsieur PORTEBOEUF Jérôme Informaticien CETELIC DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS demeurant à ROCHECORBON

Monsieur POULAIN Cédric Conducteur Support Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à MONNAIE

Madame POUTARAUD Sandrine Conducteur Support Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à CERELLES

Monsieur POVEDA Patrick Ingénieur STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à VILLEDOMER

Monsieur PRIMAULT Valérie Conducteur Support Formation STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à NEUILLE-PONT-PIERRE

Monsieur PROUST Ludovic Employé Commercial LEADER PRICE LOIRET CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame PROUTEAU Marjorie Opérateur Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-HIPPOLYTE

Monsieur PUJOL Francois Technicien Senior Expert STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur PYBOT Olivier Commercial GEFCO FRANCE PARÇAY-MESLAY demeurant à MONTS

Madame RAGAIN Sylvie Conducteur Filière Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à CLERE-LES-PINS

Madame RAGON Kevin Employé de Banque BNP PARIBAS PANTIN demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN

Madame RAGON Sonia Animateur Sécurité Environnement HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à SACHE

Monsieur RAHARIJESY Franck Expert MGEN TECHNOLOGIES TOURS demeurant à FONDETTES

Monsieur RAINA Olivier Ingénieur STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Madame RANOUL Valérie Planificateur Approvisionneur RECIHARM Monts MONTS demeurant à MONTS

Madame RASCALE Brigitte Conducteur Filière Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à LA RICHE

Monsieur RAT Sébastien Ingénieur FAIVELEY Transport TOURS SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur RENARD Richard Ingénieur STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à FONDETTES

Madame RENAUD Séverine Tech Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur RENOU Jean-Noël Agent Logistique LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur RESCOURIO Sébastien Analyste Bancaire CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU POITIERS demeurant à CHEZELLES

Madame RESSAULT Marie-Claire conseillère Emploi POLE EMPLOI ORLÉANS demeurant à MONTBAZON

Madame REVEILLARD Béatrice Technicien Qualité STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur REYDY Laurent Opérateur de Production LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame RIAUX stéphanie Technicienne Logistique AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur RICHARD Sylvain Chargé de Projet Informatique et Digital C A F Touraine TOURS demeurant à LA RICHE

Monsieur RICROT Brigitte Ouvrière ASSOCIATION " Les Elfes " LUYNES demeurant à LUYNES

Madame RIDEL Karine Technicien Planning Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Monsieur RIEUX Michel Vendeur Magasinier DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE VERNEUIL-EN-HALATTE demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame RIGAULT Isabelle Conseillère de Mode GEMO TOURS demeurant à TOURS

Monsieur RIMBAUX Nicolas Journaliste LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur RODRIGUES David Technicien de Maintenance STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à ATHEE-SUR-CHER

Madame RODRIGUES Isabel Assistant de Production STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à AZAY-LE-RIDEAU

Monsieur ROSSIGNOL Walter Responsable relations clients MAAF ASSURANCES CHAURAY demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame ROUGIER Valérie Animatrice qualité LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à SACHE

Monsieur ROUILLARD Olivier Conducteur Régleur BRANDT FRANCE - Ets de Vendôme SAINT-OUEN demeurant à CHATEAU-RENAULT

Madame ROUSSEAU Dominique Factrice LA POSTE PARIS demeurant à CANGÉY

Madame ROUVRE-LORILLARD Stéphanie Conducteur Filière Process STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à ATHEE-SUR-CHER

Madame ROUX Laëtitia Cadre Bancaire SOCIETE GENERALE NANTERRE demeurant à TOURS

Monsieur ROY Emmanuel Technicien Process Expert Senior STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur ROY Jean-Pierre chef d'Equipe ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à CROUZILLES

Madame RYCKEWAERT Maggy Assistante de Production STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à COURCELLES-DE-TOURAINNE

Monsieur SABATIER Laurent Ingénieur Commercial HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE SERRIS demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Madame SABOUREUX Nathalie Opératrice de Production LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à PONT-DE-RUAN

Madame SACHE BOURDAIS Angélique Opératrice de Production LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur SADORGE Delfin Ingénieur Construction TOTAL MARKETING FRANCE NANTERRE demeurant à MONTBAZON

Monsieur SALINS Bruno Ingénieur FAIVELEY Transport TOURS SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à POCE-SUR-CISSE

Monsieur SAUVANET Julien Ingénieur Cadre Senior STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à LARCAY

Monsieur SBITLI Ali Cadre Informatique MGEN TECHNOLOGIES TOURS demeurant à SEMBLANCAY

Monsieur SELLIER Pascal Conducteur Support Base Arrière STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à LARCAY

Monsieur SERRE David Employé de Banque Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à VERETZ

Monsieur SIBILLE Lionel Responsable Maintenance FORBO Château-Renault S.A.S. CHATEAU-RENAULT demeurant à CORMERY

Monsieur SIMON David Technicien Process STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à SEMBLANCAY

Monsieur SIONNEAU Arnaud Tech Conception Industrialisation TRAVEN TECHNOLOGY SAINT AMAND LONGPRE demeurant à CHEMILLE-SUR-DEME

Monsieur SUQUET Julien Technicien de Maintenance STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à VERNOU-SUR-BRENNE

Monsieur TAFARYOUCHE Mohamed Technicien EWS STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame TAFFOREAU Agnes Cariste GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à BLOIS

Madame TALAL Nabila Conseiller Technique Animation de la vie sociale C A F Touraine TOURS demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE

Monsieur TAUPIN Flavio Coordinateur d'équipe AUCHAN HYPERMARCHE TOURS demeurant à VERETZ

Madame TAUREAU Cécile Employée de Banque CAISSE D'EPARGNE Loire-Centre TOURS demeurant à CHAMBOURG-SUR-INDRE

Monsieur TEIXEIRA Joseph Maçon EUROVIA Centre Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur TERRASSON Hubert Cadre SAFRAN AIRCRAFT ENGINES CHÂTELLERAULT demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE

Madame TESTE Lucile Conseiller Clientèle C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY

Monsieur TETENOIRE Benoit Délégué Pharmaceutique PIERRE FABRE SANTE CASTRES demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur THIBONNET Olivier Expert en maîtrise des nuisibles ISS HYGIENE ET PREVENTION PARIS demeurant à FONDETTES

Monsieur THOMAS Gaëtan Opérateur STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Madame THOMAS Magali Technicien Production Expert Senior STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à AMBILLOU

Monsieur THONGRITH SOMSACK Opérateur Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à DRUYE

Monsieur THOUZE Christophe Conducteur Filière Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur TIREAU Pascal Opérateur de production LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à MONTS

Monsieur T'KINDT Fabien Technicien de Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur TOME David Coordinateur Gestion Commerce NORAUTO Chambray lès Tours CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à MONTS

Monsieur TOURNEBIS Olivier Technicien Produit & Test STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à MONNAIE

Madame TOUZALIN Véronique Conducteur Filière Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à FONDETTES

Monsieur TREMBLAY Grégory Mécanicien DEPANNAGE TECHNIQUE OFFSET SONZAY demeurant à LIGNIERES-DE-TOURAINES

Monsieur TRIBALLIER Sébastien Conducteur d'Engins COVED CHANCEAUX-PRES-LOCHES demeurant à LOCHES

Monsieur TURCAT Brigitte Employée d'Immeubles VAL TOURAINES HABITAT TOURS demeurant à CORMERY

Monsieur VALLOT Thierry Equipier de Collecte SUEZ RV CENTRE OUEST MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Madame VELOSO Jacinta Opérateur STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame VELTE-LOSSON Christine Gestion des risques SANOFI-AVENTIS GROUPE GENTILLY demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame VERILLON Déphine Conseillère Professionnel Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à TOURS

Monsieur VERNA Manuel Gestionnaire Conseil Expert C A F Touraine TOURS demeurant à CHEILLE

Madame VERNAT Marie-Noëlle Gestionnaire Paie STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Madame VINCQUEUR Sophie Opératrice de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à COUESMES

Monsieur VOIRY David Employé Commercial LEADER PRICE LOIRET CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame VOIRY Nathalie Employée Commerciale LEADER PRICE LOIRET CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame VOISIN Corine Conseiller Juridique C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à VERETZ

Monsieur VOISIN Fabien Responsable Opération FEDEX EXPRESS FRANCE LYON demeurant à CIGOGNE

Madame VOLEAU Marie-Claude Opératrice de Production LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame WIPRET Sylvie Assistante de Rédaction LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à TOURS

Monsieur YVRANDE Fabrice Opérateur de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Monsieur ZICARO Jean Michel Technicien Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à ESVRES

Monsieur ZNIKA Frederic Conducteur Filière Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

Madame AFONSO QUARESMA Elisabete Monteuse Câbleuse AEG POWER SOLUTIONS CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à TOURS

Monsieur ALBAYRAK LOKMAN RC ETANCHEUR SMAC TOURS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur ARCHAMBAULT Jacques Réceptionnaire ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINES demeurant à SEPMESES

Monsieur AUGUET Bruno Ingénieur Commercial CANON FRANCE PARIS demeurant à AMBOISE

Monsieur BALIN Claude Ouvrier Polyvalent ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à TOURS

Monsieur BARANGER Patrick Employé d'Expédition ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINES demeurant à CHINON

Monsieur BARRE Pascal Ingénieur Etudes Informatique MGEN TECHNOLOGIES TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame BARROSO FERNANDES Marie-Elisabeth Vendeuse AUCHAN HYPERMARCHÉ TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur BEAUSSE Frédéric Galvanoplaste SAFRAN AIRCRAFT ENGINES CHÂTELLERAULT demeurant à RAZINES

Monsieur BELLANGER Fabrice Agent Logistique Plateforme SAMADA JOUE-LES-TOURS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur BELLOY Jean-Michel Ouvrier ASSOCIATION " Les Elfes " LUYNES demeurant à LUYNES

Monsieur BELLOY Jérôme Aide Conducteur de Travaux EUROVIA Centre Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur BENET Guillaume Projeteur ALSTOM POWER SERVICE ESVRES demeurant à FONDETTES

Monsieur BENEVAUT Christophe Conducteur d'Engins VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT NANTERRE demeurant à MARRAY

Madame BENNAZAR Christèle Ouvrière Polyvalente ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à PARCAY-MESLAY

Monsieur BERNARD Francois Technicien de maintenance OMNIUM REALISATION EMBALLAGE PLASTIQUE LOCHES demeurant à BALLAN-MIRE

Madame BERTAULT Dany Agent Administratif ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à CHINON

Monsieur BERTIN Fabien Ouvrier ASSOCIATION " Les Elfes " LUYNES demeurant à LUYNES

Monsieur BLANCHET Thierry Expéditionnaire ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à POUZAY

Monsieur BOISLEVE Christophe Expéditionnaire ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à SAZILLY

Monsieur BONNET Frederic Responsable Entrepôt SYSCO FRANCE SAS PARIS demeurant à CHANCAY

Monsieur BORÉ Stéphane Sous-Chef de Table COMPLEXE COMMERCIAL DE LA ROCHE POSAY LA ROCHE-POSAY demeurant à YZEURES-SUR-CREUSE

Madame BOUCHERON Katia Caissière Centrale AUCHAN Supermarché Esvres ESVRES demeurant à CORMERY

Madame BOURDIN Sophie Secrétaire CASI DE TOURS TOURS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur BOUTIN Bruno Employé Logistique AUCHAN France SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à LA RICHE

Monsieur BREMOND Jean-Paul Chaudronnier ENDEL ENGIE AVOINE demeurant à TOURS

Madame BRICHET Carine Employée de banque CREDIT LYONNAIS LYON demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Monsieur BROCHERIE Patrice Responsable d'Equipe POLE EMPLOI ORLÉANS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame BRUNET Dominique Employée de Restauration COMPASS GROUP FRANCE TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame BUARD Nathalie Comptable SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE COURBEVOIE demeurant à FONDETTES

Madame BUTEAU Agnes Coordinateur des Flux Industrie HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur BUTON Didier Préparateur ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à LA CHAPELLE-AUX-NAUX

Madame CARRICABURU Dominique Gestionnaire Recouvrement INTRUM CORPORATE SAINT-PRIEST demeurant à TOURS

Monsieur CARRIERE Jean-Francois Employé de Banque BANQUE DE FRANCE TOURS demeurant à TOURS

Monsieur CATANIA Olivier Employé qualifié logistique LABORATOIRES BOIRON NOTRE-DAME-D'OE demeurant à ATHEE-SUR-CHER

Monsieur CHAIMBAULT Alain Cariste ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à RILLY-SUR-VIENNE

Madame CHALLES Véronique Opérateur Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAVIGNE-SUR-LATHAN

Madame CHAMAILLE Sandrine Télévendeuse POMONA Terre Azur Centre TOURS demeurant à VERETZ

Madame CHANOURDIE Christine Gestionnaire realtion salariés CONGES INTEMPERIES BTP TOURS demeurant à LARCAV

Monsieur CHAPRON Olivier Responsable d'Affaires INEO ENERGY ET SYSTEMS VELIZY-VILLACOUBLAY demeurant à CERELLES

Monsieur CHARAUDEAU Didier Réceptionnaire ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à LUZE

Monsieur CHARBONNEAUX Pascal Responsable Qualité HAUCK HEAT TREATMENT AMBOISE demeurant à CIVRAY-DE-TOURAINNE

Madame CHARPENTIER Monique Responsable Commerciale Confirmée DISTRIBUTION CASINO FRANCE SAINT-ÉTIENNE demeurant à SAINT-GENOUPH

Monsieur CHATILLON Eric Monteur Câbleur AEG POWER SOLUTIONS CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Madame CHAUVEAU Nadège Conseiller Retraite Front Office CARSAT CENTRE ORLÉANS demeurant à HUISMES

Monsieur CHENU Thierry Chef d'Equipe ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY

Monsieur CHEVALLIER Dominique Technicien Qualité Laboratoire BONNA SABLA CINQ-MARS-LA-PILE demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY

Monsieur CLEMENT Philippe Responsable Service Achats STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Madame CLEMENT Fabienne Employée Service Hospitalier NOUVELLE CLINIQUE TOURS PLUS ST GATIEN ALLIANCE, PAR ABREVIATION NCT ST GATIEN + ALLIANCE OU NCT+ SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à TOURS

Madame COIRIER Sandrine Manager de Rayon SIMPLY MARKET TOURS demeurant à TRUYES

Madame COURDESSE Nathalie Responsable assurances et litiges FEDEX EXPRESS FRANCE TOURS demeurant à LA RICHE

Madame COUTARD Catherine Responsable Comptable DANISCO FRANCE DANGE SAINT ROMAIN demeurant à ABILLY

Monsieur COZANNET Maurice Technicien Dev Boitier STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à ROUZIERS-DE-TOURAINÉ

Madame DANIAUD Sophie Technicien Qualité Production HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à MONTS

Madame DANIEL Valérie Chargée d'Etudes AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à MONNAIE

Madame DEBOURG Marie-Line Responsable Paie LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à BLERE

Monsieur DEFAY Eric Steward SOCIETE AIR FRANCE TREMBLAY-EN-FRANCE demeurant à TOURS

Monsieur DE JESUS JOAO Electromécanicien SAUR VANNES demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur DELYS Louis Réceptionnaire AUCHAN HYPERMARCHÉ TOURS demeurant à TOURS

Monsieur DEMANESSE-DECRESSIONNIERE Jean-Christophe Cadre Assurance AXA FRANCE IARD/VIE NANTERRE demeurant à FONDETTES

Madame DESNEUX Anita Assistante Administrative THIRIET DISTRIBUTION ÉLOYES demeurant à TOURS

Madame DE SOUSA MIRANDA Angelina Secrétaire Assistante CASI DE TOURS TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame DIEUDONNE Marie-Christine Employée d'Immeubles VAL TOURAINÉ HABITAT TOURS demeurant à AMBILLOU

Monsieur DIONIS Franck Technicien d'exploitation NUMEN SERVICE - SATI CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur DOIREAU Pascal Chargé d'Exploitation SAUR VANNES demeurant à PARCAY-MESLAY

Monsieur DOUSSOT Philippe Cadre FRANCE BLEU Touraine TOURS demeurant à VILLANDRY

Monsieur DOYEN Bruno Manager de Rayon AUCHAN Supermarché Esvres ESVRES demeurant à NOUATRE

Monsieur DREUX Claire Assistant Conseil Retraite CARSAT CENTRE ORLÉANS demeurant à ESVRES

Monsieur DROUET Christian Cariste ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINÉ demeurant à THILOUZE

Monsieur DUBOIS Philippe Opérateur Fondeur LIBERTY ALUMINIUM POITOU INGRANDES demeurant à PORTS

Monsieur DUBREUIL Luc Cadre Commercial LA NOUVELLE REPUBLIQUE DU CENTRE OUEST TOURS demeurant à TOURS

Monsieur DUNIS Bruno Personnel Navigant Commercial SOCIETE AIR FRANCE TREMBLAY-EN-FRANCE demeurant à AMBOISE

Madame DUPERRAY Rosalia Comptable CASI DE TOURS TOURS demeurant à MONTS

Madame DUVEAU-DEFRANCE Floriane Ouvrière Polyvalente ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à LARCAY

Monsieur EDOUARD Henry Cuisinier COMPASS GROUP FRANCE TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur EHRHARDT Romuald Banquier Privé BANQUE CIC Ouest TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur ENOS Vincent Responsable Action sociale C A F Touraine TOURS demeurant à TOURS

Madame FAULCON Nadine Employée AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame FERRIGNO Sabine Employée de Banque CAISSE D'EPARGNE Loire-Centre TOURS demeurant à MONNAIE

Monsieur FEYTI Thierry Préparateur ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINÉ demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINÉ

Monsieur FOUQUE Alain Chef de chantier EUROVIA GRANDS TRAVAUX BLOIS demeurant à CROTELLES

Madame FREMONT-HUET Murielle Chargée de Clientèle CAISSE D'EPARGNE Loire-Centre TOURS demeurant à LA CROIX-EN-TOURAINÉ

Monsieur FREMONT Jean-Philippe Réceptionnaire ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINÉ demeurant à PANZOULT

Madame FREMONT Nathalie Gestionnaire Recouvrement INTRUM CORPORATE SAINT-PRIEST demeurant à MONTRICHARD VAL DE CHER

Madame FROGER Francine Planificatrice supplychain FAIVELEY Transport TOURS SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à SAINT-BRANCHS

Madame GABORIT Sylvie Gestionnaire de Données ELLISPHERE TOURS demeurant à FONDETTES

Monsieur GALAND Emmanuel Coordinateur Magasin AEG POWER SOLUTIONS CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à AZAY-SUR-CHER

Madame GAUDRON SOPHIE Gestionnaire Conseil Expert C A F Touraine TOURS demeurant à FONDETTES

Monsieur GAULTIER Patrice Employé Commercial SOLODIS SA PERRUSSON demeurant à LOCHES

Monsieur GAUME Jean-Claude Assistant Approvisionnement CAISSE D'EPARGNE Loire-Centre TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur GAUTRON Pascal Responsable Bureau Methodes SMAC TOURS demeurant à SACHE

Madame GOUBIN Véronique Ouvrière ASSOCIATION " Les Elfes " LUYNES demeurant à LUYNES

Madame GROSSET Esther CUSI C A F Touraine TOURS demeurant à AZAY-LE-RIDEAU

Monsieur GUENIN-VERGRACHT Olivier Coordinateur d'Equipe AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à MANTHELAN

Monsieur GUERIN Franck Agent de planification FAIVELEY Transport TOURS SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à AZAY-SUR-CHER

Madame GUINOT Valerie Assistante Contrôleur Gestion INDENA S.A.S TOURS demeurant à ROUZIERS-DE-TOURAINES

Madame HAMADI Chantal Chargée d'Assistance FIDELIA ASSISTANCE SAINT-CLOUD demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur HENCK Christophe Chef d'Equipe BE - ESVRES Matricage ESVRES-SUR-INDRE demeurant à TOURS

Madame HENRY-BURLLOT Catherine Directrice Adjointe d'Agence POLE EMPLOI ORLÉANS demeurant à METTRAY

Madame HOUBERT Martine Employée commerciale AUCHAN HYPERMARCHE TOURS demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Monsieur HUCHET Fabrice Chauffeur Poids Lourd FEDEX EXPRESS FRANCE LYON demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur IMBERT Thierry Responsable Facturation SAUR VANNES demeurant à FONDETTES

Madame JACOB Aline Responsable Assurance Qualité Liberation RECIPHARM Monts MONTS demeurant à MONTBAZON

Madame JIMENEZ Véronique Comptable AEG POWER SOLUTIONS CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Madame JULE Florence Conseiller Retraite CARSAT Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur JULIEN Pascal Réceptionnaire SAMADA JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur KRECIS Patrick Responsable Services Généraux ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINES demeurant à CROUZILLES

Madame LAGNY Geneviève Téléphoniste Commerciale SCA FRUITS LEGUMES FLEURS NOYANT-DE-TOURAINES demeurant à SAINT-EPAIN

Madame LAGNY Nadia Gestionnaire Immobilière BROSSET IMMOBILIER TOURS demeurant à CHARENTILLY

Monsieur LANCELLE Philippe Agent Territorial C.C. BLÉRÉ - Val de Cher BLERE demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame LEFEBVRE Brigitte Monteuse Câbleuse MIRION TECHNOLOGIES (CANBERRA) SAS MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à TOURS

Monsieur LEGRAND Yannick Conducteur Support Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER

Monsieur LE GUILLOU bruno Employé de Commerce AUCHAN HYPERMARCHE TOURS demeurant à CHATEAU-RENAULT

Madame LEMAIRE Patricia Gestionnaire ressources opérationnelles ENDEL ENGIE AVOINE demeurant à CHINON

Monsieur LEPENNETIER Alain Technicien Tests Applications STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à MONTBAZON

Monsieur LE PICARD Loic Ingénieur STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Madame LEPROULT Catherine Formateur CREDIPAR GENNEVILLIERS demeurant à CHARENTILLY

Monsieur LEPROUST Laurent Responsable Methodes PROLUDIC VOUVRAY demeurant à VERNOU-SUR-BRENNE

Monsieur LEQUIPE Christophe Ingénieur Cadre STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur LOISON Christophe Technicien d'Exploitation NUMEN SERVICE - SATI CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à VEIGNE

Monsieur LONGUEVILLE Roland Employé de Banque Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame LORTHIOS Florence Conseillère à l'emploi POLE EMPLOI ORLÉANS demeurant à NAZELLES-NEGRON

Monsieur MARCHENOIR Christian Technicien de Maintenance INDENA S.A.S TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Monsieur MARQUAIS Didier Carrossier FRAIKIN FRANCE PARÇAY-MESLAY demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame MARSENGO Monika Employée commerciale AUCHAN Supermarché Esvres ESVRES demeurant à SAINT-BRANCHS

Monsieur MARTIN Didier Technicien Qualité senior Expert STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à AMBILLOU

Madame MARTIN Lydie Ouvrière Polyvalente ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à AMBILLOU

Madame MASSU Pascale Assistante de Direction MIRION TECHNOLOGIES LOCHES demeurant à LOCHES

Monsieur MEMBRIBE Frédéric Inspecteur d'Assurances GAN ASSURANCES PARIS demeurant à TOURS

Madame MEME Sandrine Caissière CENTRALE DE SERVICES AUCHAN VILLENEUVE-D'ASCQ demeurant à TOURS

Monsieur MIGNON Yannick Cariste ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à THENEUIL

Monsieur MILLET Christophe Chauffagiste PROXISERVE SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Madame MIS Véronique Gestionnaire de contrat ENGIE Cofely SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à SAVONNIERES

Madame MONDON Nathalie Agent de Production HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à MONTBAZON

Madame MONJAL Valerie employée de Banque CREDIT LYONNAIS SA VILLEJUIF demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame MORIN Josianne Employée Commerciale AUCHAN BLOIS VINEUIL demeurant à CHANCAY

Madame MOUDAR Aude Agent Hospitalier NOUVELLE CLINIQUE TOURS PLUS ST GATIEN ALLIANCE, PAR ABREVIATION NCT ST GATIEN + ALLIANCE OU NCT+ SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à SONZAY

Madame MULLER Pia Secrétaire de Mairie MAIRIE DE SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame NABAIS Odette Opératrice de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-ROCH

Monsieur NATUREL Philippe Couturier BALSAN ARTHON demeurant à BRIDORE

Monsieur OBERT Olivier Opérateur de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur PAINCHAUX Gilles Directeur d'Activité SOGEA NORD-OUEST TP FLEURY LES AUBRAIS demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur PECHARD Ivan Acheteur AEG POWER SOLUTIONS CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame PELLE-MITERRAND Christine Cadre RENAULT SAS BOULOGNE-BILLANCOURT demeurant à PERNAY

Monsieur PETIT Frédéric Chauffeur Livreur AZOTE SERVICES LES SORINIÈRES demeurant à TOURS

Monsieur PINON Christophe Agent de Préfabrication BONNA SABLA CINQ-MARS-LA-PILE demeurant à AMBILLOU

Madame PIZZINGA Nadia Assistante Administrative THIRIET DISTRIBUTION ÉLOYES demeurant à MONNAIE

Monsieur PLOQUIN Didier Chef de Cuisine Gérant 7000 SET MEAL CHATILLON demeurant à DESCARTES

Monsieur POUSSIN Flavien Technicien Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur PRIEUR Claude-Henri Chef d'équipe électricien ALSTOM POWER SERVICE LA COURNEUVE demeurant à MONNAIE

Madame PRINCE Véronique Responsable d'Ordonnancement HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à FONDETTES

Monsieur QUERUEL Eric Agent d'Exploitation SAMADA GAROSUD Frais WISSOUS demeurant à PONT-DE-RUAN

Monsieur REGNIER Bernard Agent Technique ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à CROUZILLES

Monsieur REMIZE Laurent Vendeur Livreur THIRIET DISTRIBUTION ÉLOYES demeurant à AZAY-LE-RIDEAU

Madame REVAULT Guylaine Agent de Services CENTRE HOSPITALIER PAUL MARTINAIS LOCHES demeurant à LOCHES

Monsieur RIBEIRO Manuel Electricien AEG POWER SOLUTIONS CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame RIMBAULT Anne Hôtesse d'Accueil ARS L'ORANGERIE TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame ROINET Carole Hôtesse de Caisse AUCHAN HYPERMARCHÉ TOURS demeurant à CHATEAU-RENAULT

Monsieur ROSIER Eric Préparateur de Commandes GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à TOURS

Monsieur ROSIER Patrice Ingénieur CNP TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION PARIS demeurant à MONNAIE

Madame ROUFFIGNAC Corinne Secrétaire Comptable MAISON MEDICALE LAENNEC JOUÉ-LÈS-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame SABARD Carole Manager Opérationnel Expert C A F Touraine TOURS demeurant à MONNAIE

Monsieur SALLÉ Thierry Pâtissier AUCHAN HYPERMARCHÉ TOURS demeurant à LUYNES

Monsieur SALMON Stéphane Découpeur OMNIUM REALISATION EMBALLAGE PLASTIQUE LOCHES demeurant à PERRUSSON

Monsieur SAYADA Alix Ouvrier Polyvalent ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS
 Madame SCOTTO DI ROSATO Isabelle Secrétaire Médicale GRIM 37 AMBOISE demeurant à CHARGE
 Monsieur SERS Michel Cadre Administratif SOGAREP CHARGE demeurant à BLERE
 Monsieur SOARES CARLOS BARDEUR SMAC TOURS demeurant à TOURS
 Monsieur SOHIER Stéphane Employé de Banque CAISSE CREDIT MUTUEL DE JOUE LES TOURS JOUÉ-LÈS-TOURS demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE
 Monsieur STANIC Pascal Robinetier ENDEL ENGIE AVOINE demeurant à BEAUMONT-EN-VERON
 Madame STEPHAN Sylvie Conseillère clients BNP PARIBAS PANTIN demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE
 Madame TAFFONNEAU Martine Employée d'Immeubles VAL TOURAINE HABITAT TOURS demeurant à DRUYE
 Madame THELLIEZ Karine Gestionnaire de Données ELLISPHERE TOURS demeurant à POCE-SUR-CISSE
 Monsieur THIERTANT Jean-Francois Conducteur de Matériel de Collecte S O C C O I M LA RICHE demeurant à TOURS
 Monsieur TOURNIER Christophe Opérateur Peinture HUTCHINSON SNC INGRANDES demeurant à DESCARTES
 Madame URIEN LEPAGE Carole Technicien Informatique STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à LUYNES
 Monsieur VALABON Franck chef d'Equipe UNIROUTE SAINT-DOULCHARD demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS
 Madame VALLEE Sylvie Employée Service Hospitalier NOUVELLE CLINIQUE TOURS PLUS ST GATIEN ALLIANCE, PAR ABREVIATION NCT ST GATIEN + ALLIANCE OU NCT+ SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à TOURS
 Madame VERGUES Véronique Assistante de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à BEAUMONT-LA-RONCE
 Monsieur VERNA Dominique Réceptionnaire ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINE demeurant à ABILLY
 Monsieur VERRIER Bruno Dessinateur Projeteur SAUR VANNES demeurant à MONTBAZON
 Monsieur VIEULLE Sonia Ouvrière ASSOCIATION " Les Elfes " LUYNES demeurant à LUYNES
 Madame VOET Nathalie Cadre Bancaire CREDIT LYONNAIS SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE demeurant à TOURS
 Madame WILLATT Jayne Directrice Plannification IPSEN INNOVATION LES ULIS demeurant à TOURS

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

Madame ALBERT Chantal Conductrice de Machine SAS GAULT & FRÉMONT SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE
 Monsieur ARDJOMAND Seyede Abolhassan Agent Commercial COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à VERETZ
 Madame ASENSIO Sylvie Gestionnaire Polyvalent SOGAREP CHARGE demeurant à SAINT-OUEN-LES-VIGNES
 Monsieur ASSELIN Gérard Assistant gestion patrimoine COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS
 Monsieur AUPETITALOT Stéphane Employé de Banque Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à ROUZIERS-DE-TOURAINE
 Monsieur AVENIER Christophe Technicien d'Exploitation DALKIA SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE demeurant à MONNAIE
 Monsieur BAGLAN Philippe Chef Comptable AEG POWER SOLUTIONS CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE
 Monsieur BARADEAU Pascal Conducteur - Receveur KEOLIS METROPOLE ORLEANS SAINT-JEAN-DE-BRAYE demeurant à SAINT-BRANCHS
 Madame BARANGER Martine Hotesse de Caisse AUCHAN HYPERMARCHÉ TOURS demeurant à TOURS
 Madame BARBEDETTE Christine Correspondante Administrative AUCHAN HYPERMARCHÉ TOURS demeurant à NOTRE-DAME-D'OE
 Monsieur BARON Didier Superviseur COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE
 Madame BELLEC Valérie Assistante financement professionnel Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à SAVONNIERES
 Monsieur BENESTON Xavier Opérateur de Production INDENA S.A.S TOURS demeurant à TOURS
 Monsieur BERGERAULT Alain Ouvrier TP EUROVIA Centre Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à BALLAN-MIRE
 Madame BEROUARD Patricia Gestionnaire de Comptes URSSAF TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS
 Monsieur BESSON Bruno Responsable Maintenance et Travaux neufs HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS
 Monsieur BINAY Christophe Cadre Commercial ORANGINA SCHWEPPE FRANCE NEUILLY-SUR-SEINE demeurant à TOURS
 Monsieur BOCHEREAU Jean-Paul Resp Assit Utilisateur LA NOUVELLE REPUBLIQUE DU CENTRE OUEST TOURS demeurant à FONDETTES
 Monsieur BOCQUET Philippe Technicien Responsable Automatismes INDENA S.A.S TOURS demeurant à TOURS

Madame BOMPART Carole Employée de Banque Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à TRUYES

Monsieur BOTTON Eric Directeur CASI DE TOURS TOURS demeurant à OLIVET

Monsieur BOUKHATEM Abdelmajid Conseiller entreprise POLE EMPLOI ORLÉANS demeurant à VERNEUIL-SUR-INDRE

Monsieur BOUSSELY Claude Agent de Quai GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à TOURS

Madame BOUTET Maryline Comptable CABINET MAURICE TOURS demeurant à PARCAY-MESLAY

Madame BOZZINI Laurence Employée Administratif COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES

Monsieur BRIEUX Philippe Laveur de Vitres SAMSIC Tours NOTRE-DAME-D'OE demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Madame BURLLOT Frédérique Hôtesse de l'Air SOCIETE AIR FRANCE TREMBLAY-EN-FRANCE demeurant à MONTS

Madame CADOT Isabelle Conseillère de Vente GALERIES LAFAYETTE TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur CADOT Jean-Paul Chauffeur EUROVIA Centre Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur CAILLER Hervé Technicien DALKIA TOURS demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Madame CAMAIN Elisabeth Employée Administrative COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à PARCAY-MESLAY

Madame CHABRIAIS Christine Agent Commercial COFIROUTE MONNAIE demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur CHAINEAU Jean-Pierre Agent technique laboratoire PAREXLANKO CROUZILLES demeurant à CROUZILLES

Madame CHAMPION Martine Chargée de Clientèle CAISSE D'EPARGNE Loire-Centre TOURS demeurant à CHINON

Madame CHAPPE Brigitte Informaticienne ELLISPHERE TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur CHARPENTIER Frédéric Maçon EUROVIA Centre Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à CHAMBOURG-SUR-INDRE

Madame COIFFARD Valérie Chargée d'exécution SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE SAINT-AVERTIN demeurant à TOURS

Madame COLAS Dominique Assistante d'Exploitation DALKIA France TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame COSSON Christie Conseiller Service C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à LA RICHE

Monsieur COUBARD Laurent Tuyauteur ENDEL AVOINE demeurant à BEAUMONT-EN-VERON

Madame COURIERA Colette Employée qualifiée de production Laboratoires BOIRON MONTRICHARD demeurant à GENILLE

Madame DABERT Catherine Gestionnaire Approvisionnement AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à SORIGNY

Madame DAIRE Patricia Employée Libre Service AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à COURCAY

Monsieur DANGER Pascale Auditeur Tuteur DALKIA France TOURS demeurant à TOURS

Madame DELAGE Carole Employée de Banque Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur DELMAS Bruno Technicien de Maintenance WDK GROUPE PARTNER TAUXIGNY-SAINT-BAULD demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame DOISNEAU Brigitte Hotesse de Caisse LEADER PRICE LOIRET CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur DOREAU Lionel Technicien de Banque SOCIETE GENERALE ORLEANS demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame DUBERNARD Béatrice Comptable ASTEN IVRY-SUR-SEINE demeurant à ROCHECORBON

Madame EPAUD Elisabeth Adjointe Responsable de Centre UNIROUTE SAINT-DOULCHARD demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame FEILLAULT Véronique Superviseur Péage COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à LIGUEIL

Monsieur FERRANT Bernard Soudeur ENDEL ENGIE AVOINE demeurant à CHOUZE-SUR-LOIRE

Monsieur FERRANT Philippe Soudeur ENDEL ENGIE AVOINE demeurant à CHOUZE-SUR-LOIRE

Madame GANIVET Yannick Technicien Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à VILLANDRY

Madame GAUDAIS Nelly Agent Commercial COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à TOURS

Monsieur GIDON Thierry Délégué Médical PIERRE FABRE DERMATOLOGIE BOULOGNE-BILLANCOURT demeurant à VOUVRAY

Monsieur GIOVANETTI Jean-Louis Peintre Pistolet FAIVELEY Transport TOURS SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à LA RICHE

Monsieur GIRARD Franck Chef d'Atelier SMAC TOURS demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Madame GONZALVEZ Gisèle Hôtesse d'Accueil AUCHAN ST CYR SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à TOURS

Monsieur GRASLIN Christophe Technicien de Fabrication INDENA S.A.S TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur GUILLONNEAU Dominique Chefde Mission Topographe VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT NANTERRE demeurant à NEUVILLE-SUR-BRENNE

Monsieur HERRISSON Jean-Luc Agent de Laboratoire BONNA SABLE CINQ-MARS-LA-PILE demeurant à CINQ-MARS-LA-PILE

Monsieur HERMES Christophe Chargé de Gestion Locative VAL TOURAINE HABITAT TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur HOUBBATE Mohamed Maçon VRD EUROVIA Centre Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à TOURS

Monsieur HUARD Guirec Ingénieur de Production AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à TOURS

Madame JACQUES Lydie Assistante de Gestion COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Monsieur JEAN Frédéric Commercial SOCIETE COMMERCIALE GROUPE ATLANTIQUE LA ROCHE-SUR-YON demeurant à ROCHECORBON

Monsieur JOLY Frédéric Conseiller AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à VERETZ

Madame LABRUNIE Véronique Receveuse Tél opératrice COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur LACOUR Stéphane Indemnisateur Assurance ALLIANZ ASSURANCES TOURS demeurant à CLERE-LES-PINS

Monsieur LAUZIN Yves Employé de Banque CREDIT LYONNAIS LYON demeurant à AZAY-SUR-CHER

Madame LE BOSSÉ Michelle Technicien Traitement de l'Information C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à AVRILLE-LES-PONCEAUX

Monsieur LEGENDRE Michel Employé Qualifié Libre Service AUCHAN HYPERMARCHÉ TOURS demeurant à NEUVY-LE-ROI

Madame LEGER Christiane Employée de Service NOUVELLE CLINIQUE TOURS PLUS ST GATIEN ALLIANCE, PAR ABREVIATION NCT ST GATIEN + ALLIANCE OU NCT+ SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à BALLANMIRE

Madame LEROUX Elisabeth Assistante de direction LABORATOIRES BOIRON NOTRE-DAME-D'OE demeurant à PARCAY-MESLAY

Monsieur LESERRE Olivier Chargé de Montage SOCOFER SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à VILLEDOMER

Monsieur LESERVOISIER Thierry Conseiller financier CREDIT LYONNAIS LYON demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Madame LIMARE Pascaline Agent d'Interieur FONDATION Léopold BELLAN BEAUMONT-EN-VERON demeurant à HUISMES

Monsieur LUCAS Christian Ouvrier ASSOCIATION " Les Elfes " LUYNES demeurant à LUYNES

Monsieur MANDIN Christian Technicien supérieur 3ème degré SANOFI WINTHROP INDUSTRIE TOURS demeurant à MONNAIE

Madame MANIAS Nathalie Secrétaire OTV - MSE Tours CINQ-MARS-LA-PILE demeurant à BLERE

Monsieur MARCHAL Claude Opérateur Livreur ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à MONTBAZON

Monsieur MARIE Jacques Technicien de Patrimoine Confirmé VAL TOURAINE HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Madame MASURE Marielle Adjointe administrative et comptable SOGEA CENTRE TOURS demeurant à TOURS

Monsieur MAURIN Pascal Conducteur d'Engins Polyvalent EUROVIA Centre Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à LA RICHE

Monsieur MERCIER Jean Cadre Bancaire BNP PARIBAS LEASE GROUP NANTERRE demeurant à TOURS

Monsieur MEUNIER Alain Chargé d'Affaire ENDEL SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à SAINT-BRANCHS

Madame MEUNIER Caroline Assistante de direction DALKIA SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur MICHEL Raymond Fondé de Pouvoir URSSAF TOURS demeurant à TOURS

Madame MILLIOT Florence Employée de Banque CAISSE D'EPARGNE Loire-Centre TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur NION Philippe Agent de Maintenance UIOSS d'INDRE et LOIRE TOURS demeurant à SAVONNIERES

Madame NOBLE Christine Receveur Tél opératrice COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à MANTHELAN

Madame OLLIVIER Marielle Agent Technique SYNDICAT MIXTE SCOLAIRE RIVIERE demeurant à SAZILLY

Madame PETIT Christine Employée de Restauration SODEXO SANTE MEDICAL LE HAILLAN demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur PETITFRERE Philippe Conducteur SPL GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Madame PICHAVANT Marie-Christine Ouvrière ASSOCIATION " Les Elfes " LUYNES demeurant à LUYNES

Madame PIERROT Catherine Chargée Relation Clientèle CNP ASSURANCES PARIS demeurant à BREHEMONT

Madame POUVREAU Clarisse Opératrice péage COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS

Monsieur PRENANT Philippe Opérateur péage COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur PROVENZANO Richard Contrôleur de Gestion THALES AVS FRANCE SAS VENDOME demeurant à NOIZAY

Madame RAFFIT Bernadette Employée Administrative NOUVELLE CLINIQUE TOURS PLUS ST GATIEN ALLIANCE, PAR ABREVIATION NCT ST GATIEN + ALLIANCE OU NCT+ SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à TOURS

Madame RAPAUD Pascale Assistante de Gestion COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame ROCHEREAU Armelle Contrôleur Risques Financiers CAISSE D'EPARGNE Loire-Centre TOURS demeurant à TOURS

Madame ROSSI Elise Tech Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à TOURS

Madame SAVIGNY Annie Technicienne relation clients LABORATOIRES BOIRON NOTRE-DAME-D'OIE demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur SCOARNEC Jean-Michel Contrôleur de Gestion CENTRALE DE SERVICES AUCHAN VILLENEUVE-D'ASCQ demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur SION Thierry Analyste d'Applications Informatiques ELLISPHERE TOURS demeurant à BOSSAY-SUR-CLAISE

Madame SYLVAIN Valérie Receveuse Téléopératrice COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à PARCAY-MESLAY

Monsieur TANET Pascal Responsable Recrutement C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame THIMOIGNIER Véronique Cadre Bancaire Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à FONDETTES

Madame TOULME Aline Opératrice BE - ESVRES Matricage ESVRES-SUR-INDRE demeurant à LA CHAPELLE-AUX-NAUX

Madame TROTIER Sylvie Ouvrière ASSOCIATION " Les Elfes " LUYNES demeurant à LUYNES

Madame VAZ DA SILVA Christine Hôtesse de Caisse AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Madame VERY Sylvie Chargé d'Affaires Professionnels CIC Grand Sud JOUE-LES-TOURS demeurant à TOURS

Monsieur ZAGORJEWSKY Cyrille Maçon EUROVIA Centre Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

Monsieur ALBERT Bruno Conducteur Routier UNIROUTE SAINT-DOULCHARD demeurant à VALLERES

Monsieur ARCHAMBAULT Dominique Cadre Logistique STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame ARRAULT Sylvie Equipier de Commerce AUCHAN Supermarché Ballan BALLAN-MIRE demeurant à THILOUZE

Monsieur AUGIER Thierry Assistant de gestion programmation COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à FONDETTES

Monsieur BADET Christophe Animateur outils et procédures C.I.C NANTES demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur BASQUIN Patrick Responsable Sécurité CAISSE D'EPARGNE Loire-Centre TOURS demeurant à REUGNY

Madame BEAUFILS - SARAZIN Carole Gestionnaire Santé Confirmé HARMONIE MUTUELLE Région Centre Ile de France PARIS demeurant à LA CROIX-EN-TOURAINNE

Monsieur BEAUGRAND Gilles Attache de Recherche BAYER SAS LYON demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame BISSON Solange Employée d'Immeubles VAL TOURAINNE HABITAT TOURS demeurant à FERRIERE-SUR-BEAULIEU

Madame BIZEUL Véronique Manager Opérationnel Expert C A F Touraine TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur BOISRAMIER Guy Compte clé GENERAL MILLS FRANCE BOULOGNE-BILLANCOURT demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Madame BOST Catherine Monteuse - Câbleuse AEG POWER SOLUTIONS CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à TOURS

Monsieur BOULAY Jean-Marc Technicien Négociateur GIE SOCABAT PARIS demeurant à ESVRES

Madame BOURDON Pascale Conseillère Emploi POLE EMPLOI ORLÉANS demeurant à ESVRES

Madame BOURLON Gisèle Employée Libre Service AUCHAN Supermarché SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur BOUVET Jean-Claude Électricien BOUYGUES ENERGIES & SERVICES GUYANCOURT demeurant à LA CELLE-SAINT-AVANT

Madame BRAULT Annie Hôtesse de Caisse MONOPRIX TOURS demeurant à TOURS

Monsieur BROQUET Alain Cadre Expéditions LA NOUVELLE REPUBLIQUE DU CENTRE OUEST TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur BUROCHAIN Gérard Responsable de Service ELLISPHERE TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur CERRUTI Yves Chargé de Gestion Administrative CAISSE D'EPARGNE Loire-Centre TOURS demeurant à DRUYE

Monsieur CHAUVIN Christophe Employé de Banque Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Madame CLUZEL Françoise Assistante Technique AFPA Touraine TOURS demeurant à TOURS

Monsieur COLLE Daniel Chauffeur Poids Lourd S O C C O I M LA RICHE demeurant à MONTBAZON

Madame CORBEAU Barbara Technicien Planification STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à METTRAY

Monsieur COUANON Olivier Chef d'Equipe Mécanique ENDEL AVOINE demeurant à AVOINE

Monsieur DA ASSUNCAO Fernando Maçon EUROVIA Centre Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur DE JESUS RIBEIRO Vasco José Chef d'Equipe Principal BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD-OUEST TOURS demeurant à SAINT-LAURENT-EN-GATINES

Monsieur DELANOUE Pascal Cadre Bancaire Banque Populaire Val de France SAINT QUENTIN EN YVELINES demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur DEL PRETE Nicolas Chef de Chantier EUROVIA Centre Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE

Madame DEPOND Chantal Gestionnaire Recouvrement C A F Touraine TOURS demeurant à TOURS

Monsieur DEZECOT Dominique Responsable Secteur Technique SELECTA JOUÉ-LÈS-TOURS demeurant à SAINT-ROCH

Madame DIARD Catherine Psychologue du Travail POLE EMPLOI ORLÉANS demeurant à LA RICHE

Monsieur DIEN Thierry Préparateur Méthode ENDEL ENGIE AVOINE demeurant à RICHELIEU

Monsieur DOURY Roland Boulanger AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à DRACHE

Monsieur DRUAND Philippe Chargé de Mission POLE EMPLOI ORLÉANS demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur DUFAY Joël Coffreur Ferrailleur EIFFAGE GENIE CIVIL HYDRAULIQUE ET RESERVOIRS NANTES demeurant à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE

Madame DUMONT-DAYOT Nicole Technicien Relations Professionnels de Santé C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à ESVRES

Madame DUPORTAL Evelyne Caissiere Centrale AUCHAN Supermarché St Avertin SAINT-AVERTIN demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame DUQUESNE Isabelle Employée de Banque CAISSE D'EPARGNE Loire-Centre TOURS demeurant à LOCHES

Monsieur DUVEAU Phillipe Couvreur BOUSSIQUET CHINON demeurant à THIZAY

Monsieur ELANDOY Gilles Chef d'équipe NUMEN SERVICE - SATI CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS

Madame FAGUET Martine Assistante RH AFPA Région Centre Direction Régionale ORLEANS demeurant à SAINT-MARTIN-DES-BOIS

Monsieur FAUTRAS Christian Charpentier BOUSSIQUET CHINON demeurant à RIVARENNES

Monsieur FERRER Thierry Conseiller de Vente GALERIES LAFAYETTE TOURS demeurant à TOURS

Madame FORTIN Sylvia Adjointe Responsable CONGES INTEMPERIES BTP TOURS demeurant à LA RICHE

Madame FRADET Martine Hôtesse de Caisse AUCHAN Supermarché SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Monsieur FROMAGET Patrice Charpentier Couvreur BOUSSIQUET CHINON demeurant à CHINON

Monsieur GALET Serge Receveur Péage Autoroute COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à AUTRECHE

Monsieur GERMANEAU Pascal Charpentier MAINDRON AMTC TREILLIÈRES demeurant à SAINT-EPAIN

Monsieur GOUIN Alain Soudeur SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPLICATIONS MECANQUES MONCONTOUR demeurant à BRAYE-SOUS-FAYE

Monsieur GRIMARD Guy Chef de Chantier Electrotechnique OTV - MSE Tours CINQ-MARS-LA-PILE demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL

Monsieur GRONDEAU Patrick Technicien RH Expert C A F Touraine TOURS demeurant à ESVRES

Madame GUILBAUD Jocelyne Secrétaire Médicale GRIM 37 CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à TOURS

Madame GUINAULT Patricia Opératrice de Production SAS PULLFLEX SAINT-MARTIN-LE-BEAU demeurant à AMBOISE

Madame HERBIN Armelle Rédactrice Technicien de Production AXA FRANCE IARD NANTERRE demeurant à LARCAY

Madame HERRERO Annie Technicien Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à PARCAY-MESLAY

Madame ITIÉ-GUILBAULT Guylaine Responsable Département Juridique C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à VOUVRAY

Madame JOURDAN Umbelina Conseillère de Vente GALERIES LAFAYETTE TOURS demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Monsieur JUCQUOIS Frédéric chauffeur Livreur SAMAT ATLANTIQUE PRINQUIAU demeurant à SACHE

Monsieur KHERBOUCHE Eric Frigoriste DALKIA FROID SOLUTIONS SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur LEBLANC Eric Ingénieur d'Application STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à METTRAY

Monsieur LE BRAS Hervé Cadre Commercial PSA AUTOMOBILES SA POISSY demeurant à VEIGNE

Monsieur LE GUENNEC Christian Technicien d'exploitation DALKIA SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE demeurant à MAZIERES-DE-TOURAINES

Monsieur LEJAULT Laurent Compositeur Graphiste LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur LEQUIPE Jean-Jacques Agent de Préfabrication BONNA SABLA CINQ-MARS-LA-PILE demeurant à CINQ-MARS-LA-PILE

Monsieur LE SOURNE Philippe Assistant gestion communication COFIROUTE CHAMBRAY-LÈS-TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame LOISELEUX Dominique Conseiller Emploi POLE EMPLOI ORLÉANS demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Monsieur MAIGNAN Philippe Opérateur Gestion Réseaux SAUR VANNES demeurant à VILLEDOMER

Monsieur MALLET Michel Peintre en Bâtiment ENTREPRISE VINCENT PHAM SAINT-AVERTIN demeurant à SEMBLANCAIS

Monsieur MAROLLEAU Joël Chauffeur Livreur GUILMOT - GAUDAIS AVORD demeurant à BALLAN-MIRÉ

Madame MAROLLEAU Myriam Gestionnaire de Santé HARMONIE MUTUELLE SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à BALLAN-MIRÉ

Monsieur MARSOLLIER Serge Informaticien MGEN TECHNOLOGIES LE KREMLIN-BICÈTRE demeurant à TRELAZE

Monsieur MASSOT Hugues Manager de Formation AFPA - Centre Val de Loire BLOIS demeurant à MONTS

Monsieur MAUDUIT Philippe Opérateur de Production SAS PULLFLEX SAINT-MARTIN-LE-BEAU demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Madame MAUNY Annie Technicien Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY

Monsieur METAYER Jean-Luc Métallier DUCHESNE JOEL CHÂTEAU-RENAULT demeurant à MORAND

Madame MEUNIER Dominique Opératrice de Production SAS PULLFLEX SAINT-MARTIN-LE-BEAU demeurant à LUSSAULT-SUR-LOIRE

Monsieur MISA Christian Ouvrier de Chantier EUROVIA Centre Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY

Monsieur MONNIN Pascal Responsable Production BDR THERMEA France LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame MONVOISIN Nathalie Agent Enquêteur C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame MORAND Sylvie Conseiller Vente AUCHAN ST CYR SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à CHATEAU-DU-LOIR

Madame MORTIER Marie-Claude Opératrice de Production SAS PULLFLEX SAINT-MARTIN-LE-BEAU demeurant à BLERÉ

Monsieur MOUTAULT Laurent Chef de Chantier EUROVIA Centre Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à BEAUMONT-EN-VERON

Madame NICOLAS Chantal Conducteur Filière Process STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à MONNAIE

Madame OUDIN Catherine Assistante de Direction C A F Touraine TOURS demeurant à TOURS

Monsieur PASCAL Freddy Technicien Qualité SAFRAN AIRCRAFT ENGINES CHÂTELLERAULT demeurant à SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE

Monsieur PATRIN Hubert Couvreur BOUSSIQUET CHINON demeurant à CHINON

Monsieur PAVIE Eric Magasinier BOUSSIQUET CHINON demeurant à CHINON

Monsieur PAVY Philippe Conducteur d'Engin EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS ESVRES demeurant à LOCHES

Monsieur PEREZ Pablo Chargé de Clientèle CAISSE D'ÉPARGNE Loire-Centre TOURS demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Monsieur PERIERS Jean-Albert Menuisier G.T.H. ESVRES demeurant à SAINT-GENOUPH

Monsieur PERRONNET Dominique Opérateur Traitement de Surface SAFRAN AIRCRAFT ENGINES CHÂTELLERAULT demeurant à MARIGNY-MARMANDE

Madame PETITEAU Dominique Employée de Banque CAISSE D'ÉPARGNE Loire-Centre TOURS demeurant à SAINT-BRANCHES

Monsieur POTIER Lucien Chef de chantier SDEL ELEXA CHAPONOST demeurant à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE

Madame POUPEAU Christine Comptable MIRION TECHNOLOGIES LOCHES demeurant à CHAMBOURG-SUR-INDRE

Monsieur REBELO Manuel chauffeur Livreur SERVICOLIS SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur RIDEAU Philippe Technico-Comercial AGRI NEGOCE HERBAULT demeurant à REUGNY

Monsieur RIVET Jean-Pierre Technicien Maintenance AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à SAINT-BAULD

Madame RIVIERE Elisabeth Assistante Commerciale SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE SAINT-AVERTIN demeurant à PARCAY-MESLAY

Monsieur ROCHE Dominique Référent Technique ALLIANZ VIE TOURS demeurant à AMBOISE

Monsieur ROUMEJON Eric Technicien Informatique SAFRAN AIRCRAFT ENGINES CHÂTELLERAULT demeurant à RIVIERE

Monsieur ROY Jean-Edouard Ingénieur Checheur CEA - LE RIPALT MONTS demeurant à ESVRES

Monsieur RUBERRINI Patrick Directeur Technique VCF Habitat IDF NANTERRE demeurant à AMBOISE

Madame SAINT-VENANT Patricia Assistante de Direction DALKIA SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE demeurant à MONTS

Monsieur SANTOS DA COSTA PAIVA Francisco Technicien Chantier ASTEN IVRY-SUR-SEINE demeurant à BLERE

Madame SASSIER Beatrice Opératrice de Production SAS PULLFLEX SAINT-MARTIN-LE-BEAU demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur SCHILTE Gilles Opérateur Spécialisé AKWEL VANNES FRANCE VANNES demeurant à BEAULIEU-LES-LOCHES

Monsieur SCHREIBER Dominique Responsable Département Recherche BAYER SAS LYON demeurant à ANCHE

Monsieur SOREAU Pascal Couvreur BOUSSQUET CHINON demeurant à SAZILLY

Monsieur SOURDET Thierry Tuyauder ORYS groupe ORTEC AIX EN PROVENCE demeurant à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE

Monsieur TESSIER Bernard Chauffeur Livreur C.P.O. SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à NOYANT-DE-TOURAINNE

Monsieur THOMAS Claude Menuisier BOUSSQUET CHINON demeurant à CANDES-SAINT-MARTIN

Monsieur TURCAT Gérard Employé de Proximité VAL TOURAINE HABITAT TOURS demeurant à CORMERY

Monsieur VALLEE Jean-Luc Concepteur etude mécanique THALES AVS FRANCE SAS MÉRIGNAC demeurant à PARCAY-MESLAY

Monsieur VIAU Patrick Equipier de Commerce AUCHAN Sanitas - Tours TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur VINCENT Alain Chargé de Clientèle CAISSE D'EPARGNE Loire-Centre TOURS demeurant à TOURS

Article 5 : Le secrétaire général et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tours, le 25 juin 2020

Signé : Corinne ORZECOWSKI

Préfecture - Cabinet - BRE

37-2020-07-08-001

Arrêté RAA-MHA.37.20200714-20200709-0950.odt

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

ARRÊTÉ portant attribution de la médaille d'honneur agricole – Promotion du 14 juillet 2020

Le Préfet d'Indre-et-Loire,
VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole,
VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole,
VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles,
Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - la médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- Madame AFONSO Mélanie Analyste, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE
- Madame BENETEAU Martine Agent de Production, SA EUROMYCEL, SAUMUR demeurant à VILLAINES-LES-ROCHERS
- Madame BOINSKI Catherine Agent de Production, SA EUROMYCEL, SAUMUR demeurant à CHEILLE
- Monsieur CLERC-RENAULT Matthieu Ouvrier Chaine Embouteillage, CAVE DES PRODUCTEURS DE VOUVRAY, VOUVRAY demeurant à TOURS
- Madame COLONNIER Nathalie Analyste, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à AZAY-SUR-CHER
- Monsieur CORNET Gérard Responsable de Magasin, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à CUSSAY
- Monsieur COUVREUR Hervé Monteur, ELEVANCE, YZEURES-SUR-CREUSE demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN
- Madame DALOUX Ludivine Analyste, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à FONDETTES
- Monsieur DEBAIN Joël Conseiller Vendeur, DISTRICO, CAEN demeurant à SAINT-JEAN-SAINTE-GERMAIN
- Madame DEES Isabelle Assistante Administrative, CENTRE SEM, CAEN demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS
- Madame DESME Delphine Conseillère Assurance Pro, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à TRUYES
- Monsieur DROUIN Philippe Agent de Silo, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, LA CELLE-SAINTE-AVANT demeurant à LA CELLE-SAINTE-AVANT
- Monsieur FRANCOIS Olivier Directeur de Caisse, CAISSE DE CREDIT MUT AGRIC DU CTRE, ORLÉANS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE
- Monsieur GAIGNARD Stéphane Chef de Projet, CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS, PARIS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE
- Madame JACQUIN MARIA DE LAS NIEVES Conseillère des Particuliers, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à SAINT-GENOUPH
- Madame LORILLOU Aline Employée de Banque, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à LUYNES
- Monsieur MARSOLLIER Sébastien Ouvrier Avicole, AVIAGEN FRANCE, BEAUCOUZÉ demeurant à BRASLOU
- Madame MIOSSEC-MERCIER Caroline Analyste Sécurité Financière, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à LANGEAIS
- Madame PAVIE cécile Technicien d'Assurances, Groupama Paris Val de Loire, Olivet demeurant à CORMERY
- Madame PRENANT Cécile Coordinatrice Commerciale, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN
- Monsieur RAGUIDEAU Jacky Conducteur de Ligne Embouteillage, CAVE DES PRODUCTEURS DE VOUVRAY, VOUVRAY demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS
- Madame SIMEON-ROJA Laetitia Chargé d'Activités, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN
- Monsieur SO Khemarin Conseiller Gestion Patrimoine, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à TOURS
- Madame VANDENABEELE Cécile Technicien Service Clients, CAISSE DE CREDIT MUT AGRIC DU CTRE, ORLÉANS demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN

ARTICLE 2 - la médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

- Madame BARROUX Christèle Conseillère des Particuliers, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à LUYNES
- Monsieur BRAGUIER Laurent Directeur de Groupe d'Agences, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à VERETZ
- Monsieur CUVIER Frédéric Agent Technico-Commercial, AXEREAL Services, OLIVET demeurant à CHEMILLE-SUR-DEME
- Madame DEBOUDT CHADERNAGOR Marianne Attachée Administrative, CENTRE SEM, CAEN demeurant à REIGNAC-SUR-INDRE
- Madame DELPIERRE Sabine Responsable Administrative, CENTRE SEM, CAEN demeurant à METTRAY
- Monsieur DESNUES Didier Correspondant Commercial, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à FERRIERE-SUR-BEAULIEU
- Madame FERREIRA Evelyne Assistante Administrative, CENTRE SEM, CAEN demeurant à DRUYE
- Monsieur GODEAU Christophe Technicien de Maintenance, EURIAL, DANGÉ-SAINT-ROMAIN demeurant à ANTOGNY-LE-TILLAC
- Monsieur JARRASSIER Hugues Technicien, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à NOTRE-DAME-D'OE
- Madame LEGRAND Corinne Employée de Banque, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à LARCAY
- Monsieur RABIER Philippe Cadre Bancaire, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE
- Monsieur STEIN Reynald Opérateur Avicole, AVIAGEN FRANCE, BEAUCOUZÉ demeurant à JAULNAY
- Madame TRANCHARD Anne Employée de Banque, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à TOURS

ARTICLE 3 - la médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- Madame ASTRIE Dominique Cadre Bancaire, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à LA RICHE
- Madame CORNEC Ghislaine Déléguée Regionale Action Sociale, Groupe AGRICA, TOURS demeurant à ESVRES
- Madame MORON Valérie Chargée de clientèle particuliers, CAISSE DE CREDIT MUT AGRIC DU CTRE, ORLÉANS demeurant à SAINT-CYR SUR LOIRE
- Monsieur POUPEE Michel Responsable de Magasin, DISTRICO, CAEN demeurant à SAINT-PATERNE-RACAN
- Monsieur VASLET Philippe Laborantin, EURIAL, DANGÉ-SAINT-ROMAIN demeurant à LE GRAND-PRESSIGNY
- Madame VINCENT Béatrice Cadre Bancaire, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à LIGNIERES-DE-TOURAIN

ARTICLE 4 - la médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- Madame AGBO Corinne Employée de Banque, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à LA RICHE
- Monsieur BATISSE Guy Chargé d'Affaires, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à METTRAY
- Monsieur BRIZARD Philippe Ouvrier Viticole, EARL ERIC SANTIER, LIGRÉ demeurant à LIGRE
- Monsieur CHANTRON Didier Technicien Maintenance Nucléaire, ORANO DS, AVOINE demeurant à CHOUZE-SUR-LOIRE
- Madame DELALÉ Sonia Technicienne Sinistres DAB, Groupama Paris Val de Loire, Olivet demeurant à LARCAY
- Madame LHOMME Annie Secrétaire, CAVE DES PRODUCTEURS DE VOUVRAY, VOUVRAY demeurant à VOUVRAY
- Madame MEGNOUX Sylvie Assistante Unité Animation des Offres Collecte, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS
- Monsieur MEMIN Paul Conseiller d'Exploitation, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à DESCARTES
- Madame MONTIER Anita Directrice d'Agence, CAISSE REG CRED AGRIC MUT TOURAIN POITOU, TOURS demeurant à VOUVRAY
- Monsieur RODRIGUES Georges Commercial, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE AGRIAL, CAEN demeurant à LUZILLE

ARTICLE 5 - Le secrétaire général et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à TOURS, le 8 juillet 2020

Signé : Corinne ORZECOWSKI

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-07-20-001

Arrêté n° 201-109 constatant le nombre des membres de la
Commission Départementale de la Coopération
Intercommunale

AP n° 201-109 du 20 juillet 2020 fixant le nombre des membres de la CDCI

PRÉFECTURE DE L'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
BUREAU DES COLLECTIVITÉS LOCALES

ARRÊTÉ constatant le nombre des membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale

La Préfète de l'Indre et Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-42 à L.5211-45, L.5721-6-3, R.5211-19 à R.5211-34 et R.5721-1,
VU le décret n°2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et-Miquelon,
SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - La commission départementale de la coopération intercommunale du département d'Indre-et-Loire, en formation plénière, placée sous la présidence de la Préfète, comprend 46 membres.

Sa composition est la suivante :

- 23 représentants des maires, adjoints au maire ou des conseillers municipaux, constitués au sein de collèges électoraux, déterminés en fonction de l'importance démographique des communes :
 - 9 représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (2 275 habitants),
 - 7 représentants des cinq communes les plus peuplées du département,
 - 7 représentants des autres communes du département,
- 14 représentants des établissements publics de coopération intercommunale,
- 2 représentants des syndicats de communes et des syndicats mixtes,
- 5 représentants du Conseil Départemental,
- 2 représentants du Conseil Régional.

ARTICLE 2 - La commission départementale de coopération intercommunale du département d'Indre-et-Loire en formation restreinte, placée sous la présidence de la Préfète, comprend 18 membres.

Sa composition est la suivante :

- 13 représentants des maires, adjoints au maire ou des conseillers municipaux, composés de :
 - 5 représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (2 275 habitants), dont 2 membres représentant les communes de moins de 2 000 habitants
 - 4 représentants des cinq communes les plus peuplées du département,
 - 4 représentants des autres communes du département,
- 4 représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- 1 représentant des syndicats de communes et syndicats mixtes.

ARTICLE 3 - En application des dispositions de l'article R5721-1 du code général des collectivités territoriales, la commission départementale de la coopération intercommunale en formation restreinte, saisie dans les cas prévus à l'article L5721-6-3 du code précité, peut comprendre :

- 19 membres : les membres figurant à l'article 2, et un représentant du Conseil Départemental lorsque le département est membre du syndicat mixte concerné ou un représentant du Conseil Régional lorsque la région est membre du syndicat mixte concerné ;
- 20 membres : les membres figurant à l'article 2, un représentant du Conseil Départemental et un représentant du Conseil Régional lorsque le Département et la Région sont membres du syndicat mixte concerné.

ARTICLE 4 - En cas de contestation du présent arrêté, il est possible dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit de saisir d'une requête gracieuse la Préfète de l'Indre-et-Loire - 37925 Tours Cedex 9,
 - soit de former un recours hiérarchique auprès du Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales - 72 rue de Varenne 75007 PARIS Cedex,
 - soit de former un recours contentieux, adressé au Tribunal Administratif - 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1.
- En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans peut être formé dans les deux mois suivant la notification de rejet.

Sans réponse au recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours, la requête est implicitement rejetée et le tribunal administratif peut être saisi dans les deux mois suivant l'expiration de ce premier délai.

ARTICLE 5 - Madame la Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera affiché à la préfecture, dans les sous-préfectures et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tours, le 20 juillet 2020
Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,
Signé : Nadia SEGHIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-07-28-001

Arrêté n° 201-110 portant retrait de la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine du Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire.

AP n° 201-110 du 28 juil. 2020 portant retrait de la CCI de SMADAIT

PRÉFECTURE DE L'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
BUREAU DES COLLECTIVITÉS LOCALES

ARRÊTÉ portant retrait de la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine du Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire.

La Préfète de l'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,
VU l'article 51 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises (dite loi PACTE),
VU le code de commerce et notamment l'article L.712-7,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-25-1 et L.5721-1 et suivants,
VU l'arrêté préfectoral n° 09-24 du 26 février 2009 portant création du Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire (SMADAIT),
VU le courrier du 3 janvier 2020 de MM. les présidents de la Région Centre Val de Loire, du département d'Indre et Loire, de la Métropole Tours Métropole Val de Loire, adressé à M. le Préfet de la région Centre Val de Loire, relatif à la demande de retrait de la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine du SMADAIT
VU le courrier du 3 janvier 2020 de MM. les présidents de la Région Centre Val de Loire, du département d'Indre et Loire, de la Métropole Tours Métropole Val de Loire, adressé à M. le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine, relatif à sa demande de sortie du syndicat mixte ouvert,
VU le courrier du 8 janvier 2020 de M. le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine notifiant au SMADAIT son accord pour son retrait du SMADAIT et acceptant les conditions financières de sa sortie par la signature d'un protocole transactionnel,
VU le courrier de M. le Préfet de la région Centre Val de Loire du 20 février 2020, adressé à M. le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine, relatif à l'avis rendu sur le budget primitif de l'exercice 2020 de la Chambre consulaire,
VU les délibérations du comité syndical du SMADAIT du 27 février 2020 acceptant :
- le retrait de la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine,
- l'élaboration d'un protocole transactionnel entre la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine et le SMADAIT, portant sur les conditions financières du retrait de cette dernière du Syndicat Mixte de l'aéroport international de Tours Val de Loire et autorisant son président à le signer,
VU la délibération de l'assemblée délibérante de la Chambre d'industrie et du commerce de Touraine du 26 mai 2020 confirmant son retrait définitif du SMADAIT et autorisant son président à signer le protocole transactionnel définissant les conditions financières de cette sortie,
CONSIDÉRANT que le maintien de la participation de la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine au sein du Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire compromet la situation financière de la chambre consulaire,
CONSIDÉRANT que la stratégie de développement de l'aéroport prévoit le transfert d'une partie du foncier de la base aérienne à destination d'une structure composée uniquement de collectivités territoriales ou d'EPCI,
SUR proposition de Madame la Secrétaire générale de la Préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté n°09-24 du 26 février 2009 sont modifiées comme suit :
« Article 1^{er} : Est autorisée entre la Région Centre, le Département d'Indre-et-Loire et la Métropole Tours métropole Val de Loire, la création d'un syndicat mixte dénommé Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire (SMADAIT) »

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-25-1 du CGCT, les conditions financières du retrait de la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine du SMADAIT s'effectueront selon le protocole transactionnel signé le 24 juin 2020 entre cette chambre consulaire et le SMADAIT et annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : En cas de contestation du présent arrêté, il est possible dans un délai de deux mois à compter de sa notification :
- soit de saisir d'une requête gracieuse la Préfète d'Indre-et-Loire - 37925 Tours Cedex 9,
- soit de former un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Direction générale des collectivités locales, 72, rue de Varenne 75007 Paris Cedex,
- soit de former un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans par voie dématérialisée à l'adresse www.telerecours.fr, ou, pour les communes de moins de 3 500 habitants uniquement, à l'adresse suivante : 28, rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans Cedex 1.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans peut être formé dans les deux mois suivant la notification de rejet.

Sans réponse au recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours, la requête est implicitement rejetée et le tribunal administratif peut être saisi dans les deux mois suivant l'expiration de ce premier délai.

Ces voies de recours n'ont pas un caractère suspensif.

ARTICLE 4 : Madame la Secrétaire générale de la Préfecture, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Préfet de la Région Centre, M. le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, M. le Président de Tours Métropole Val de Loire et à Monsieur le Trésorier de Tours Ville et Métropole. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 28 juillet 2020

Pour la Préfète et par délégation,

La Secrétaire générale de la Préfecture,

Signé : Nadia SEGHIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-06-24-005

ARRÊTÉ portant autorisation d'appel à la générosité
publique pour un fonds de dotation

PRÉFECTURE D'INDRE ET LOIRE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, DES ÉLECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ARRÊTÉ portant autorisation d'appel à la générosité publique pour un fonds de dotation

LA PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,
VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;
VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
VU le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment les articles 11 et suivants ;
VU l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique ;
VU la demande en date du 8 janvier 2020, reçue complète en préfecture le 11 juin 2020 et présentée par M. François HUEBER, président, pour le fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION LES MAISONNÉES », siégeant au 59/61 avenue de la Gare – 37190 AZAY-LE-RIDEAU ;
CONSIDÉRANT que la demande présentée par le fonds de dotation est conforme aux textes en vigueur ;
SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – Le fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION LES MAISONNÉES » est autorisé à faire appel à la générosité publique pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 2020 et le 30 juin 2021.

L'objectif du présent appel à la générosité publique est de financer la construction, les installations et le matériel de parties communes d'un habitat inclusif destiné à accueillir et à accompagner des adultes avec autisme.

Le fonds de dotation fera appel à la générosité publique par le biais de sites internet de partenaires, de financement participatif, de dépliants auprès d'études notariales et de démarchage auprès de fondations et mécènes.

ARTICLE 2 – Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses, et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993.

ARTICLE 3 – La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels à la générosité publique.

ARTICLE 4 – La Secrétaire Générale et M. le Président du FONDS DE DOTATION LES MAISONNÉES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire, accessible sur le site internet de la préfecture, et notifié à M. le Président du fonds de dotation.

Fait à TOURS, le 24 juin 2020
Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,
Signé : Nadia SEGHIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-01-06-010

Arrêté portant autorisation d'appel à la générosité publique
pour un fonds de dotation

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, DES ÉLECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

Arrêté portant autorisation d'appel à la générosité publique pour un fonds de dotation

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,
VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;
VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
VU le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment les articles 11 et suivants ;
VU l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique ;
VU la demande en date du 25 novembre 2019, reçue en préfecture le 2 décembre 2019 et présentée par M. Ali LAMKHANTAR, président, pour le fonds de dotation dénommé « AWQAF D'INDRE-ET-LOIRE », siégeant au place Georges Clémenceau – 37300 JOUE-LES-TOURS ;
CONSIDÉRANT que la demande présentée par le fonds de dotation est conforme aux textes en vigueur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le fonds de dotation dénommé « AWQAF D'INDRE-ET-LOIRE » est autorisé à faire appel à la générosité publique pour la période comprise entre le 01 janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

L'objectif du présent appel à la générosité publique est de percevoir des fonds afin de soutenir l'action du fonds de dotation dans ses domaines statutaires d'intervention (activités à caractère culturel, social et éducatif, dans le respect des valeurs de l'islam).

Le fonds de dotation fera appel à la générosité publique par l'envoi de mails, de brochures et par des appels téléphoniques.

ARTICLE 2 – Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses, et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.
Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993.

ARTICLE 3 – La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels à la générosité publique.

ARTICLE 4 – La Préfète et M. le Président du FONDS DE DOTATION AWQAF D'INDRE-ET-LOIRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire, accessible sur le site internet de la préfecture, et notifié à M. le Président du fonds de dotation.

Fait à TOURS, le 6 janvier 2020
Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale
Signé : Nadia SEGHIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-04-09-003

Arrêté portant autorisation d'appel à la générosité publique
pour un fonds de dotation

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, DES ÉLECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

Arrêté portant autorisation d'appel à la générosité publique pour un fonds de dotation

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,
VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;
VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
VU le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment les articles 11 et suivants ;
VU l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique ;
VU l'arrêté préfectoral du 12 février 2019 autorisant le fonds de dotation dénommé « FORCE HÉMATO », dont le siège est situé au Centre Henry Kaplan – Hématologie et thérapie cellulaire – C.H.U. Bretonneau – 2 boulevard Tonnellé – 37044 TOURS CEDEX, à faire appel à la générosité publique au titre de l'année 2020 ;
VU la demande en date du 8 janvier 2020 et reçue en préfecture le 9 janvier 2020, présentée par M. Pierre MICHEL, trésorier du fonds de dotation dénommé « FORCE HÉMATO » ;
CONSIDÉRANT que la demande présentée par le fonds de dotation est conforme aux textes en vigueur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le fonds de dotation dénommé « FORCE HÉMATO » est autorisé à faire appel à la générosité publique au titre de l'année 2020.

L'objectif du présent appel à la générosité publique est d'inciter le public à soutenir les activités scientifiques du fonds de dotation et la recherche clinique en hématologie, par le biais de son site internet.

ARTICLE 2 – Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses, et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993.

ARTICLE 3 – La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels à la générosité publique.

ARTICLE 4 – Mme la Secrétaire Générale de la préfecture et M. le président de « FORCE HÉMATO » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire, accessible sur le site internet de la préfecture et notifié à M. le président de « FORCE HÉMATO ».

Fait à TOURS, le 9 avril 2020

Pour la Préfète et par délégation,

La Directrice

Signé : Marjorie SAUTAREL

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-10-27-001

Arrêté portant autorisation d'appel à la générosité publique
pour un fonds de dotation

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, DES ÉLECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

Arrêté portant autorisation d'appel à la générosité publique pour un fonds de dotation

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,
VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140 ;
VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
VU le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment les articles 11 et suivants ;
VU l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique ;
VU la demande en date du 11 octobre 2019, reçue en préfecture le 16 octobre 2019 et présentée par M. Jacques PORTIER, président, pour le fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION DU CHRU DE TOURS », siégeant au 2 boulevard Tonnellé – 37044 TOURS CEDEX 9 ;
CONSIDÉRANT que la demande présentée par le fonds de dotation est conforme aux textes en vigueur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION DU CHRU DE TOURS » est autorisé à faire appel à la générosité publique pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.

L'objectif du présent appel à la générosité publique est de développer des fonds au profit du fonds de dotation du CHRU de Tours afin de financer des projets d'intérêt général conformément aux dispositions statutaires.

Le fonds de dotation fera appel à la générosité publique par le biais du site internet du CHRU de Tours, des réseaux sociaux du CHRU et de son fonds de dotation, de l'affichage, des moyens audiovisuels, des encarts publicitaires dans la presse écrite, des flyers et brochures disposés au sein du CHRU, des entreprises d'Indre-et-Loire et de ses partenaires : associations liées au CHRU et prestataires.

ARTICLE 2 – Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses, et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993.

ARTICLE 3 – La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels à la générosité publique.

ARTICLE 4 – La Préfète et M. le Président du FONDS DE DOTATION DU CHRU DE TOURS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire, accessible sur le site internet de la préfecture, et notifié à M. le Président du fonds de dotation.

Fait à TOURS, le 27 octobre 2019

Pour la Préfète et par délégation,

Le Directeur de Cabinet

Signé : François CHAZOT

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-05-29-004

Arrêté portant renouvellement d'agrément de gardiens de fourrière automobile de Mme Marie-Hélène PROUST et de M. Didier LAURENT, co-gérants de la S.A.S. PHIL'AUTO, siégeant au 24 rue Hippolyte Monteil à Saint-Pierre-des-Corps (37700). Agrément n° F37-23

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DES SÉCURITÉS
BUREAU DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ARRÊTÉ portant renouvellement d'agrément de gardiens de fourrière automobile de Mme Marie-Hélène PROUST et de M. Didier LAURENT, co-gérants de la S.A.S. PHIL'AUTO, siégeant au 24 rue Hippolyte Monteil à Saint-Pierre-des-Corps (37700).

Agrément n° F37-23.

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,
VU le code de la route, notamment ses articles L325-1 à 13, et R 325-12 à 52 ;
VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2015 fixant la composition de la commission départementale de la sécurité routière du département d'Indre-et-Loire ;
VU l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2015, modifié le 10 décembre 2015, portant nomination des membres de la commission départementale de la sécurité routière du département d'Indre-et-Loire ;
VU l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2014, portant agrément de gardiens de fourrière automobile pour une durée de cinq ans de Mme Marie-Hélène PROUST et M. Didier LAURENT, co-gérants de la S.A.S. PHIL'AUTO, siégeant au 24 rue Hippolyte Monteil à Saint-Pierre-des-Corps (37700) ;
VU leur demande de renouvellement d'agrément reçue le 10 septembre 2019 ;
VU l'avis de la commission départementale de la sécurité routière, section fourrières, consultée par écrit le 18 février 2020 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Hélène PROUST et M. Didier LAURENT, co-gérants de la S.A.S. PHIL'AUTO, sont agréés en qualité de gardiens de fourrière pour automobiles sous le numéro F 37-23.

Article 2 : L'agrément délivré est personnel et incessible. Il est accordé pour une durée de cinq ans, à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : Les locaux et équipements de fourrière sont situés au 24 rue Hippolyte Monteil à Saint-Pierre-des-Corps.

La capacité de stationnement est de 152 véhicules.

Article 4 : Les installations devront rester conformes au dossier technique présenté lors de la demande d'agrément. Elles devront en outre respecter les règles d'urbanisme, d'hygiène et de sécurité prescrites notamment par le plan local d'urbanisme de la commune d'implantation, et par le règlement sanitaire départemental, le cas échéant.

Article 5 : Mme Marie-Hélène PROUST et M. Didier LAURENT s'engagent à signer la Convention entre l'État et un gardien de fourrière et à en respecter les termes.

Article 6 : Mme Marie-Hélène PROUST et M. Didier LAURENT sont tenus de faire connaître sans délai à l'autorité de fourrière toute modification survenue dans leur entreprise, telle qu'un changement de dirigeant, d'adresse du siège social ou du lieu de stockage, afin que soit modifié en conséquence le présent arrêté.

Article 7 : M. le Directeur de Cabinet, M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire, Mme Marie-Hélène PROUST et M. Didier LAURENT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à :

- Mme le Maire de Saint-Pierre-des-Corps,
- M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Tours,
- M. le Directeur départemental de la sécurité publique d'Indre-et-Loire,
- Mme la Directrice départementale de la Protection des Populations,
- M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire.

Fait à TOURS, le 29 mai 2020
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur de Cabinet
Signé : François CHAZOT

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-07-10-012

Arrêté portant renouvellement de l'homologation d'un
circuit de karting en salle de catégorie 2.2, situé 6 rue
Gustave Eiffel à Joué-lès-Tours

**PREFECTURE D'INDRE-et-LOIRE
DIRECTION DES SECURITES**

BUREAU DE L'ORDRE PUBLIC

Guichet Unique des Manifestations

ARRETE portant renouvellement de l'homologation d'un circuit de karting en salle de catégorie 2.2, situé 6 rue Gustave Eiffel à Joué-lès-Tours

La Préfète d'Indre-et-loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants, L.2215-1, L.3221-4 et L.3221-5 ;
VU le code de la route, notamment ses articles L.411-7, R.411-5, R.411-10, R.411-18, R.411-30 ;
VU le code du sport, notamment ses articles L.331-5 à L.331-10, D.331-5, R.331-18 à R.331-34, R.331-45, A.331-18 et A.331-32 ;
VU l'arrêté préfectoral du 29 avril 2013 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage ;
VU l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2016 portant renouvellement de l'homologation du circuit de karting en salle de catégorie 2.2 situé à Joué-lès-Tours ;
VU le règlement fédéral des circuits de karting ;
VU la demande présentée le 18 juin 2020 par M. Eric BENES pour la SAS PÔLE KARTING SERVICE, en vue d'obtenir le renouvellement de l'homologation d'une piste de karting en salle de catégorie 2.2, pour la pratique du kart de loisirs, située à Joué-lès-Tours, 6 rue Gustave Eiffel ;
VU l'avis favorable en date du 3 juillet 2020 émis par la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA), validant la conformité du circuit pour une pratique du karting par l'attribution des numéros de classement 37 15 20 21 14 22 I A 0408 (horaire) et 37 15 20 2114 22 I B 0408 (antihoraire) ;
VU les avis favorables émis par les membres de la commission départementale de la sécurité routière (section épreuves sportives) réunie le 7 juillet 2020 ;
VU l'avis favorable de M. le maire de Joué-lès-Tours ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - L'homologation du circuit de karting en salle de catégorie 2.2 situé sur la commune de Joué-lès-Tours , 6 rue Gustave Eiffel, appartenant à la SAS PÔLE KARTING SERVICE est renouvelée pour une période de 4 années à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 - La piste homologuée est un circuit permanent en salle d'une longueur de 408 mètres de catégorie 2.2 pour la pratique du kart de loisirs, dont le tracé est annexé au présent arrêté.
Seuls les karts de catégorie B2 dont les caractéristiques techniques sont définies par le règlement national de karting s'reont admis à utiliser la piste.

Le nombre de karts circulant simultanément sur la liste devra être conforme à celui établi par la FFSA.

ARTICLE 3 - Le circuit pourra être utilisé tous les jours sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier aux horaires suivants :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h à 22h
Mercredi, samedi et vacances scolaires de 15h à 22h
Dimanche et jours fériés de 15h à 20h

ARTICLE 4 - Le règlement fixant les consignes de sécurité et conditions générales d'utilisation du circuit devra être affiché à la connaissance du public.

Sécurité du circuit :

Aucune portion de piste ne peut être empruntée dans les deux sens.

L'utilisation du circuit en semi-nocturne et nocturne est permise dans la mesure où la salle est suffisamment éclairée, sans zone d'ombre sur la piste et sous réserve du respect de la réglementation sur le bruit.

Les aménagements de ce circuit pour son utilisation devront répondre aux normes fixées par les règles techniques et de sécurité édictées par la FFSA, notamment les dispositifs de protection absorbeurs d'impacts.

Le circuit doit comporter un dispositif de ventilation et de renouvellement d'air efficace évacuant les poussières et les fumées.

Il devra aussi comprendre au minimum deux capteurs de monoxyde de carbone avec alarme à déclenchement automatique et enregistreur pour chaque capteur. Les capteurs seront répartis de la façon suivante : au minimum un capteur au centre de la piste et un situé dans la zone de départ. Ce dispositif devra être vérifié annuellement par un organisme agréé.

Sécurité du public :

Les emplacements réservés au public doivent être situés derrière un dispositif de protection d'une hauteur minimale de 1,2 mètre.

En aucun cas le public n'est autorisé à pénétrer sur la piste.

Lutte contre l'incendie :

Un dispositif de premiers secours et de lutte contre l'incendie (trousse de secours et extincteurs) devra être mis en place à la charge et aux frais du gestionnaire du circuit et se trouvera en permanence à proximité de la piste.

Les réserves de carburants doivent être stockées à des endroits inaccessibles au public, conformément aux normes de la FFSA.

Organisation des secours :

En cas de sinistre ou accident grave, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) se déplacera, à la demande des organisateurs, sur les lieux avec les moyens nécessaires pour procéder aux secours et suppléer aux moyens existants. L'appel devra être effectué par les numéros de téléphone « 18 » ou « 112 ».

ARTICLE 5 - Le gestionnaire du circuit devra prendre toutes les précautions pour que la tranquillité publique des riverains soit préservée et notamment :

- respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2013 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage,

- faire respecter les règles techniques de la fédération française du sport automobile, section karting sur le contrôle des décibels émis par les engins.

ARTICLE 6 - Le retrait de l'homologation peut être prononcé à tout moment, s'il apparaît, après mise en demeure, que les prescriptions ne sont pas respectées ou s'il s'avère que le maintien de l'homologation n'est plus compatible avec les exigences de sécurité ou de tranquillité publique.

Toute modification aux caractéristiques de la piste devra être portée à la connaissance des autorités administratives en vue d'une nouvelle homologation.

ARTICLE 7 - L'administration dégage toute responsabilité en ce qui concerne les risques éventuels et notamment les dommages qui pourraient être causés aux personnes, aux biens et aux lieux par le fait d'un accident survenu au cours ou à l'occasion de l'utilisation du circuit de karting. Les droits des tiers sont et demeurent préservés et l'assureur de l'organisateur ne pourra en aucune façon mettre en cause l'autorité administrative en cas de sinistre.

ARTICLE 8 - En cas de plainte pour nuisances sonores et le cas échéant après mise en évidence d'un dépassement de l'émergence limite définie au code de la santé publique, une étude de l'impact des nuisances sonores pourra être exigée.

ARTICLE 9 - Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 10 - M. le directeur de cabinet de Mme la préfète d'Indre-et-Loire, M. le directeur départemental de la sécurité publique, M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours, M. le directeur départemental de la cohésion sociale, M. Eric BENES, agissant au nom de la SAS PÔLE KARTING SERVICE et M. le maire de Joué-lès-Tours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Mme la déléguée départementale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

TOURS, le 10 juillet 2020

Pour la Préfète et par délégation

Le directeur de cabinet

Signé : François CHAZOT

Cette demande ainsi que ses modifications peuvent être consultées à la préfecture d'Indre-et-Loire.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à la préfète d'Indre-et-Loire ;
- un recours hiérarchique, adressé au ministre de l'Intérieur ;
- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cédex 1. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-06-17-003

Arrêté préfectoral portant organisation du Secrétariat
Général Commun à la préfecture et aux directions
départementales interministérielles du département
d'Indre-et-Loire.

Arrêté préfectoral portant organisation du Secrétariat Général Commun à la préfecture et aux directions départementales interministérielles du département d'Indre-et-Loire

La Préfète d'Indre-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- VU le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Madame Corinne ORZECOWSKI en qualité de préfète d'Indre-et-Loire ;
- VU l'instruction RH du 6 février 2020 relative au volet ressources humaines de la mise en œuvre des secrétariats généraux communs départementaux;

VU les convocations en date du 15 mai pour la réunion conjointe des comités techniques de la préfecture, de la direction départementale des territoires, de la direction départementale de la protection des populations et de la direction départementale de la cohésion sociale d'Indre-et-Loire du 2 juin et les convocations en date du 5 juin pour la réunion conjointe des comités techniques de la préfecture et des DDI du 17 juin 2020.

A R R Ê T E :

ARTICLE 1^{er} :

Le Secrétariat Général Commun à la préfecture et aux directions départementales interministérielles d'Indre-et-Loire, service déconcentré à vocation interministérielle, exerce les missions qui lui sont dévolues par le décret n° 2020-99 du 7 février 2020, sous l'autorité du préfet de département et sous l'autorité fonctionnelle des chefs des services pour l'exécution à leur bénéfice de ces missions.

A ce titre, le secrétariat général commun d'Indre-et-Loire assure la gestion des moyens mutualisés en matière de budget de fonctionnement, d'affaires immobilières, de systèmes d'information et de communication, de logistique, de relations à l'utilisateur, de ressources humaines, de relation avec la médecine de prévention et de mise en œuvre des politiques d'action sociale au bénéfice de la préfecture et des directions départementales interministérielles. Ces missions sont mises en œuvre dans le cadre d'un contrat de service établi entre le secrétariat général commun départemental et les services bénéficiaires.

ARTICLE 2 :

Le Secrétariat Général Commun à la préfecture et aux directions départementales interministérielles d'Indre-et-Loire comprend les services suivants :

- la direction interministérielle départementale du numérique et des systèmes d'information et de communication (DIDNSIC) ;
- Un pôle Finances, Immobilier et Logistique ;
- Un pôle Ressources Humaines.

Est rattaché à la direction :

- un responsable sécurité, sûreté, RSSI

ARTICLE 3 :

La DIDNSIC et les deux pôles sont organisés comme suit :

1. **La DIDNSIC organisée en 4 bureaux :**
 - 1) un bureau infrastructures Systèmes et Production
 - 2) un bureau assistance aux utilisateurs
 - 3) un bureau réseaux et Télécommunications
 - 4) un bureau transformation Numérique et relations usagers comprenant le centre de contact téléphonique (standard)
2. **Le pôle Finances, Immobilier et Logistique comprenant :**
 - 1) un bureau du budget et des finances
 - 2) un bureau de l'immobilier et de la logistique
 - 3) un chargé de mission marchés / achats
3. **Le pôle Ressources Humaines comprenant :**
 - 1) un bureau de la gestion administrative et financières du personnel
 - 2) un bureau des relations sociales et du développement professionnel

ARTICLE 4 :

Le Secrétariat Général Commun à la préfecture et aux directions départementales interministérielles d'Indre-et-Loire entrera en fonction le 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 5 :

La Secrétaire Générale de la Préfecture, est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire. A Tours, le 17 JUIN 2020 signé La Préfète, Corinne ORZECOWSKI

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-07-02-001

BE Arrêté portant autorisation de pénétrer sur des parcelles
privées en vue de réaliser des études pour le projet
demi-échangeurs A85, Restigné, Coteaux-sur-Loire,
Langeais.

A R R Ê T É portant autorisation de pénétrer sur des parcelles de terrain privé en vue de réaliser des études, comprenant des interventions de levés topographiques, d'inventaires écologiques et de suivis environnementaux, relatives au projet de réalisation de deux demi-échangeurs sur l'A85, un au niveau de Restigné et Coteaux-sur-Loire et l'autre de Langeais, en lieu et place de l'échangeur complet prévu à Restigné, sur certaines parcelles des territoires des communes de Coteaux-sur-Loire, Restigné et Langeais

La préfète du département d'Indre-et-Loire,

Chevalier de la Légion d'honneur,

Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi du 29 décembre 1892, modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, et notamment son article 1 ;

Vu la demande et le dossier de Vinci Autoroutes du 28 mai 2020 reçus le 3 juin à l'effet d'obtenir, pour ses agents ou des agents des entreprises dûment mandatées par elle, l'autorisation de pénétrer sur des parcelles de terrain privé en vue de réaliser des études, comprenant des interventions de levés topographiques, d'inventaires écologiques et de suivis environnementaux, relatives au projet de réalisation de deux demi-échangeurs sur l'A85, un au niveau de Restigné et Coteaux-sur-Loire et l'autre sur Langeais, en lieu et place de l'échangeur complet prévu à Restigné, sur certaines parcelles des territoires des communes de Coteaux-sur-Loire, Restigné et Langeais ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : Les agents de Vinci Autoroutes ou des entreprises dûment mandatées par elle, sont autorisés à pénétrer sur des parcelles de terrain privé en vue de réaliser des études, comprenant des interventions de levés topographiques, d'inventaires écologiques et de suivis environnementaux, relatives au projet de réalisation de deux demi-échangeurs sur l'A85, un au niveau de Restigné et Coteaux-sur-Loire et l'autre sur Langeais, en lieu et place de l'échangeur complet prévu à Restigné, sur certaines parcelles des territoires des communes de Coteaux-sur-Loire, Restigné et Langeais.

Cette autorisation de pénétrer sur les propriétés privées vaut exclusivement pour les parcelles tramées de couleur verte sur les communes précitées, conformément aux plans et états parcellaires individuels annexés au présent arrêté.

Article 2 : L'introduction des agents de Vinci Autoroutes ou des agents dûment mandatés par elle, ne pourra intervenir à l'intérieur des maisons d'habitation ; dans les autres propriétés closes, elle ne pourra avoir lieu que cinq jours après notification au propriétaire, ou en son absence au gardien de la propriété.

A défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en la mairie : ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, les dits agents pourront entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans les mairies concernées au moins 10 jours avant tout début d'exécution et pendant toute la durée des études. Chaque personne visée à l'article premier, sera munie d'une copie du présent arrêté et de ses annexes qu'elle devra présenter à toute réquisition.

Article 4 : Il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie, avant qu'un accord amiable se soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 : A la fin de l'opération, les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et exploitants pour réparer tout dommage causé par le personnel chargé des études sera réglé entre le propriétaire et Vinci Autoroutes. A défaut d'accord amiable, tout litige sera porté devant le tribunal administratif d'Orléans.

Article 6 : La présente autorisation sera périmée de plein droit si elle n'est pas suivie d'exécution dans les 6 mois à compter de sa date de signature, et est valable pour une durée de 24 mois maximum à compter de cette même date.

Article 7 : Les maires des communes de Coteaux-sur-Loire, Restigné et Langeais sont invités à prêter leur concours et appui de leur autorité aux agents de Vinci Autoroutes ou de son mandataire.

Article 8 : Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à la préfète d'Indre-et-Loire (DCPPAT - BE) ;
- un recours hiérarchique, adressé au ministre de la transition écologique et solidaire.

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cédex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 9 : La secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire, le chef de projet de Vinci Autoroutes, le commandant du groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire, les maires des communes de Coteaux-sur-Loire, Restigné et Langeais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire. Fait à Tours, le 2 juillet 2020 Pour la préfète et par délégation, La secrétaire générale, *Signé* Nadia SEGHIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-07-23-007

Bureau Environnement. Arrêté portant autorisation
environnementale unique au titre de l'article L. 181-1 et R
214-23 du code de l'environnement, pour les travaux
restauration de la continuité écologique au droit du Moulin
d'Yzeures-sur Creuse.

ARRÊTÉ portant autorisation environnementale unique au titre de l'article L. 181-1 et R 214-23 du code de l'environnement, pour les travaux restauration de la continuité écologique au droit du Moulin d'Yzeures-sur-Creuse N° 20 E 1

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.211-1, L.214-1 à L.214-6, L.181-1, R.214-23;

Vu les articles L214-17 et L 214-18 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté de classement des cours d'eau en liste 1 et 2 du 10 juillet 2012 du Préfet coordinateur de bassin Loire-Bretagne ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 (SDAGE) du bassin Loire - Bretagne approuvé le 18 novembre 2015 ;

Vu le dossier de demande d'autorisation déposé le 26 mars 2019 par Mr Pascal GABROT ;

Vu les avis des services consultés ;

Vu l'avis du CODERST d'Indre-et-Loire en date du 27 juin 2019;

Vu la notification à l'intéressé du projet d'arrêté statuant sur sa demande ;

Considérant que les travaux projetés ont pour but la restauration de la continuité écologique au droit du Moulin d'Yzeures-sur-Creuse;

Considérant que les interventions envisagées permettent d'améliorer la franchissabilité piscicole et le transport sédimentaire;

Considérant que le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire :

ARRETE

ARTICLE 1 - Objet

Le présent arrêté a pour objet l'autorisation au titre des articles L.181-1 et R 214-23 du code de l'environnement des travaux de restauration de la continuité écologique au droit du Moulin d'Yzeures-sur-Creuse, réalisés dans le respect des objectifs et principes définis aux articles L214-17 et L214-18 du même code, par Mr Pascal GABROT, ci après dénommé le pétitionnaire.

Cet arrêté a une durée de validité de 6 mois, renouvelable une fois, à compter du 20 juillet 2020.

ARTICLE 2 - Objet des travaux :

Le projet est situé sur la commune d'Yzeures-sur-Creuse. Il concerne l'aménagement du seuil et de la brèche existante du Moulin d'Yzeures-sur-Creuse, pour restaurer la continuité écologique au niveau de l'ouvrage .

ARTICLE 3 - Description des travaux :

Le choix d'aménagement devra assurer la franchissabilité piscicole, et le passage des sédiments tout en préservant un niveau d'eau dans le bief.

L'aménagement appliqué sera celui du scénario n°4 du dossier de demande, qui correspond à un élargissement de 13 m de l'ouverture de la brèche et à un fond de 11 m.

Les travaux consisteront à :

- réaliser un arasement du seuil de 85 cm en moyenne, à la cote 58,00 m NGF ;
- régulariser le fond de la brèche a 57,25 m NGF sur la face amont et 57,00 m NGF à l'aval.

ARTICLE 4 - Rubriques concernées par le projet

Conformément à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, sont autorisées aux conditions du présent arrêté les opérations relevant des rubriques suivantes :

RUBRIQUES	ACTIVITES	PROJET	CLASSEMENT
3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau: 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A);	Modification du profil en travers de la Creuse au droit de l'ouvrage sur un linéaire de 10 m	Déclaration

	2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D).		
3.1.5.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet: 1° Destruction de plus de 200 m ² de frayères (A); 2° Dans les autres cas (D).	La réalisation des batardeaux impactera une surface de l'ordre de 1 500 m ²	Autorisation

ARTICLE 5 - Prescriptions générales

Les aménagements seront réalisés en dehors de la période de reproduction des espèces piscicoles concernées.

Le type de substrat sur la zone impactée ne sera pas modifié (mais recouvert temporairement).

Des batardeaux seront mis en place afin de permettre de travailler au sec pour l'abaissement de la cote du seuil sur toute sa longueur.

Afin d'assurer un écoulement permanent de la rivière, le travail sera effectué par demie-largeur. Selon l'hydraulicité au moment des travaux, un batardage aval sera à prévoir.

ARTICLE 6 - Période de réalisation et calendrier

La réalisation des travaux devra être effectuée en période de très basses eaux, telle que l'eau ne surverse plus sur le seuil.

L'intervention sera réalisée lors de la période des débits les plus bas soit d'août à septembre.

La durée des travaux sera de l'ordre de 2 mois.

Il conviendra de prendre contact avec les gestionnaires des barrages situés en amont sur la creuse (complexe des barrages d'Eguzon), le GEH Limoges, afin de s'assurer de l'absence de lachers particuliers pendant le chantier (rédaction d'une convention).

ARTICLE 7 - Modifications des caractéristiques de l'autorisation

Toute modification apportée par le bénéficiaire de l'autorisation, et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation, doit être portée, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation conformément aux dispositions de l'article R.214-18 du code de l'environnement.

S'il estime que les modifications sont de nature à entraîner des dangers ou des inconvénients pour les éléments énumérés à l'article L.211-1 du code de l'environnement, le préfet invite le bénéficiaire de l'autorisation à déposer une nouvelle demande d'autorisation. Celle-ci est soumise aux mêmes formalités que la demande d'autorisation primitive.

ARTICLE 8 - Déclaration d'incidents ou d'accidents

Le bénéficiaire est tenu dès qu'il en a connaissance de déclarer à la Préfète d'Indre-et-Loire et au Maire du lieu d'implantation des travaux tout incident ou accident intéressant ceux-ci et portant atteinte à la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides, à la qualité et au mode d'écoulement des eaux ou aux activités légalement exercées faisant usage de l'eau. Sans préjudice des mesures que pourra prescrire la Préfète, le bénéficiaire, son représentant sur le chantier et l'entrepreneur des travaux doivent prendre toutes les mesures utiles pour mettre fin à la cause de l'incident ou de l'accident portant atteinte au milieu aquatique, ainsi que pour évaluer ses conséquences et y remédier.

ARTICLE 9 - Changement de bénéficiaire

Lorsque le bénéfice de l'autorisation est transmis à une autre personne que celle qui est mentionnée au dossier de demande, le bénéficiaire doit en faire la déclaration au préfet dans les trois mois qui suivent la prise en charge de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou des aménagements ou le début de l'exercice de son activité.

ARTICLE 10 - Contrôle

Le pétitionnaire est tenu de laisser accès aux agents chargés du contrôle dans les conditions prévues à l'article L.172-4 du code de l'environnement.

Article 11 : Notification

Le présent arrêté est notifié au pétitionnaire.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Une ampliation est notifiée à M. le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 12 - Affichage et information des tiers

Cet arrêté sera affiché pour une durée minimum d'un mois à la mairie de Yzeures-sur-Creuse.

Un procès verbal d'accomplissement de ces formalités sera dressé par les soins du maire.

ARTICLE 13 - Voies et délais de recours

- recours contentieux

Conformément à l'article L.181-17 du code de l'environnement, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée, selon les dispositions de l'article R.181-50 du code de l'environnement, au tribunal administratif, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS :

- Par le bénéficiaire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
- Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la publication de la décision sur le site internet de la préfecture ou de l'affichage en mairie (s) de l'acte, dans les conditions prévues à l'article R.181-44 de ce même code. Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique télerecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- recours administratifs

Dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision, pour le pétitionnaire, ou de sa publication, pour les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement, les recours administratifs suivants peuvent être présentés :

- un recours gracieux, adressé à la préfète d'Indre-et-Loire, direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial- bureau de l'environnement 15 rue Bernard Palissy 37032 TOURS CEDEX
- un recours hiérarchique, adressé à la ministre de la transition écologique et solidaire direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature - direction de l'eau et de la biodiversité, tour Pascal A et B, 92055 LA DEFENSE CEDEX ;

Le recours administratif prolonge de deux mois les délais de recours contentieux prévus par l'article R.181-50 du code de l'environnement.

ARTICLE 14 - Exécution

La Secrétaire Générale de la Préfecture d'Indre-et-Loire, le maire de la commune de Yzeures-sur-Creuse, le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Tours, le 24 juillet 2020 Pour la préfète at par délégation La secrétaire générale signé Nadia SEGHIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-07-24-003

DDFIP - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de l'accueil du Centre des Finances publiques de Champ-Girault

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de l'accueil du Centre des Finances publiques de Champ-Girault

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2019 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;
Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment le second alinéa de l'article L.221-2 ;
Sur proposition du Directeur départemental des Finances publiques ;

ARRÊTE :

Article 1er : Les services de l'accueil du Centre des Finances publiques de Tours Champ-Girault seront exceptionnellement fermés du lundi 3 au mardi 4 août 2020 inclus.

Article 2 : Le Directeur départemental des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à TOURS, le 24 juillet 2020
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur départemental des Finances publiques
Thierry POURQUIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-07-06-003

Zone de défense et de sécurité Ouest Arrêté donnant
délégation de signature à Madame Clémence Mermet,
directrice zonale de la police aux frontières Ouest.

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE OUEST
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

ARRÊTE N° 20-17

donnant délégation de signature à Madame Clémence Mermet Directrice zonale de la police aux frontières Ouest

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY préfète de région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine (hors classe) ,
- VU le décret du 5 février 2020 nommant Mme Cécile GUYADER, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine,
- VU l'arrêté du ministre de l'intérieur n°S70108870126848 du 12 juin 2020, nommant la commissaire divisionnaire Clémence MERMET, en qualité de directrice zonale de la police aux frontières de la zone Ouest et directrice interdépartementale de la police aux frontières d'Ille-et-Vilaine à Rennes ;
- SUR proposition de Madame la préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Clémence MERMET directrice zonale de la Police Aux Frontières de la zone Ouest, à l'effet de prononcer et de signer les sanctions d'avertissement et de blâme à l'encontre des personnels du corps d'encadrement et d'application de la Police Nationale (personnels actifs).

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°19/01 du 3 janvier 2019.

Article 3 : La préfète déléguée à la défense et la sécurité pour la zone de défense et de sécurité Ouest et la directrice zonale de la police aux frontières Ouest, sont chargées, chacun en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. RENNES, le 06 juillet 2020. La Préfète de la région Bretagne, Préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, Préfète d'Ille-et-Vilaine signé Michèle KIRRY

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-07-01-002

Zone de défense et de sécurité Ouest. Arrêté 20-16 portant nomination des conseillers techniques, des référents et du commandant des systèmes d'information et de communication .

Préfet de la zone de défense et de sécurité ouest

Arrêté n° 20 -16 du 1^{er} juillet 2020 portant nomination des conseillers techniques, des référents et du commandant des systèmes d'information et de communication de la zone de défense et de sécurité OUEST

La préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

Sur proposition du chef d'état-major interministériel de zone ;

- Vu le code de la défense notamment les articles L. 1142-2, R. 1311-1 et R. 1311-3 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R. 1424-52 ;
- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 112-2 ;
- Vu le décret 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} février 1978 modifié approuvant le règlement d'instruction et de manœuvre des sapeurs-pompiers communaux ;
- Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine préventive au sein des services d'incendie et de secours ;
- Vu l'arrêté n°11-20 du 09 décembre 2011 relatif au centre opérationnel de zone renforcé ;
- Vu l'arrêté du 6 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires ;
- Vu l'arrêté du 16 septembre 2013 portant approbation des dispositions générales « systèmes d'information et de communication » du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- Vu l'arrêté du 17 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Vu l'arrêté du 4 octobre 2017 relatif aux formations de spécialité dans le domaine d'activité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Considérant les qualifications détenues par les intéressés et l'accord des directeurs départementaux des services d'incendie et de secours concernés ;

Arrête :

Art. 1. – Il est institué auprès de la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest des conseillers techniques (CT), des référents ainsi qu'un commandant des systèmes d'information et de communication (COM SIC) de zone. Ils relèvent des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

La liste des personnels titulaires et suppléants est annexée au présent arrêté.

Art. 2. – Conformément ou en complément des dispositions prévues par les arrêtés relatifs aux référentiels des spécialités susvisées, le CT ou le référent ou le COM SIC de zone a notamment pour missions :

- d'assurer, dans ses domaines de compétences, les missions de CT ou référent ou COM SIC du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest et du chef de l'état-major interministériel de zone (EMIZ) ;
- d'être l'interlocuteur privilégié de l'EMIZ pour la diffusion d'informations techniques aux services départementaux d'incendie et de secours ;
- d'animer le réseau des conseillers techniques ou référents ou COM SIC départementaux, en veillant particulièrement à :

- piloter au moins une réunion annuelle, organisée par l'EMIZ ;
- impulser et coordonner les actions interdépartementales dans une optique de mutualisation et de rationalisation des moyens ;
- soutenir l'action des CT ou référents ou COM SIC départementaux par l'apport de conseils techniques ou pédagogiques ;
- de participer, le cas échéant, à l'encadrement de stages, de jurys d'examens, au suivi de la formation des personnels et à la préparation d'entraînements ou d'exercices ;
- de participer, en tant que de besoin, à la cellule « expertise » du centre opérationnel de zone renforcé institué par l'arrêté n°11-20 du 09 décembre 2011 susvisé.

Art. 3. – Les éventuels coûts induits par l'exercice des missions mentionnées à l'article 2 sont à la charge du SDIS de rattachement des intéressés.

Art. 4. – Le présent arrêté est communiqué à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ainsi qu'aux directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité Ouest. L'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers, l'école d'application de la sécurité civile ainsi que le centre national civil et militaire de formation et d'entraînement NRBCe en sont également destinataires.

Art. 5. – L'arrêté n°19-28 du 30 septembre 2020 portant nomination de conseillers techniques et de référents de zone Ouest est abrogé.

Art. 6. - La préfète déléguée pour la défense et la sécurité est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région et de département de la zone de défense et de sécurité Ouest. Fait à Rennes, le 1er juillet 2020 La préfète de la région Bretagne préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest préfète d'Ille-et-Vilaine Michèle KIRRY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ OUEST

ANNEXE à l'arrêté n° 20 - du juillet 2020
portant nomination des conseillers techniques, des référents et du commandant des systèmes d'information et de communication de
la zone de défense et de sécurité OUEST

LISTE DES CONSEILLERS TECHNIQUES DE ZONE

SPECIALITE	TITULAIRE	SDIS	SUPPLEANTS	SDIS
CONDUITE	Cne Stéphane BROCHARD	56	Vacant	/
CYNOTECHNIE	Cne Jean-Noël RICHARD	41	AdC Yannick CLOSIER	28
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Cne Pascal PRAT	28	Ltn Sébastien ODIC	35
FEUX DE FORET	Cdt Sébastien LACROIX	41	Cdt Benoît GUERIN	72
INTERVENTIONS EN MILIEU PERILLEUX	Ltn Jean-Michel COULBAULT	49	Cdt Walter PASCUAL	35
RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES	Cdt Erwan MAHE	76	Pharmacien-chef Christine ADAMY Lcl Gilles BOULIC Cdt François SARDAINE	35 29 37
COMITE PEDAGOGIQUE EIZ NRBC	Cdt Erwan MAHE Dr Claude Dolard	76 ARS	Cne Sébastien SICOT ARS mission NRBC	49
RISQUES RADIOLOGIQUES	Cdt Jean-Yves FOUQUET	50	Lcl Michel WIETRICH Cdt Jean-François BOURDAIS Cdt Eric FOUSSARD	45 35 37
SAUVETAGE AQUATIQUE	Cne Gilbert GIRE	29	Ltn Olivier DAUSQUE	85
SAUVETAGE DEBLAIEMENT	Lcl Lionel AREN	44	Cdt Richard VALSECCHI	36
SECOURS SUBAQUATIQUE	Ltn Hervé BERTEL	35	Ltn Luc BERNARD Ltn Jérôme RAGOT (comité pédagogique)	29 50
INTERVENTION A BORD DES NAVIRES ET BATEAUX	Cdt Pascal BOIVIN	44	Ltn Dominique MAZE Cne Vincent HELLO	29 76

LISTE DES REFERENTS DE ZONE ET DU COMMANDANT DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE ZONE

DOMAINE	TITULAIRE	SDIS	SUPPLEANTS	SDIS
MEDICAL	Médecin chef Jean-louis SALEL	35	Médecin-commandant Philippe BOLUT	44
SECOURISME	Cne Thierry ROLLAND	44	AdC Marcel QUERE	29
COM SIC	Vacant	44	Cne Martin DEROIDE Cne ERWAN CLOAREC Cdt François TERRACHER	56 35 37
PREVENTION - RCCI	Cdt Xavier GUEGUEN	85	Vacant	/
SAUVETAGE HELIPORTE	Ltn Fabrice CERISIER	29	Cdt Walter PASCUAL Cne Stéphane CADINOT	35 76
PREVISION	Vacant	/	Vacant	/
STRATEGIE-PROSPECTIVE-INNOVATION	Lcl Yannick DUROCHER	EMIZ OUEST	Vacant	
SSQVS	Mme Marie COLLIOT	35	Vacant	
PELICANDROME	Cdt P. DAVIGNON	56	Vacant	

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-07-06-004

Zone de défense et de sécurité Ouest. Arrêté 20-18 donnant délégation de signature à Mme Cécile GUYADER préfète déléguée pour la défense et la sécurité de la zone Ouest auprès de la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest.

PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST
COORDINATION ZONALE

ARRETE N° 20-18

donnant délégation de signature à Madame Cécile GUYADER préfète déléguée pour la défense et la sécurité de la zone Ouest auprès de la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE

PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST

PRÉFÈTE D'ILLE- ET -VILAINE

VU le code de la défense,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R*122-8 ;

VU le décret du 30 octobre 2018 nommant Madame Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-vilaine ;

VU le décret du 5 février 2020 nommant Madame Cécile GUYADER, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 20 avril 2020 nommant Madame Elise DABOUIS directrice de cabinet de la préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté ministériel du 24 juin 2015 nommant aux fonctions de chef d'état-major de la sécurité civile de la zone de défense et de sécurité Ouest, le colonel Patrick BAUTHEAC à compter du 1^{er} juillet 2015 ;

VU la décision du 24 août 2018 affectant Madame Isabelle ARRIGHI, sous-préfète, auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, en qualité d'adjointe au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'Intérieur à compter du 3 septembre 2018 ;

SUR la proposition de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - A l'exception des actes pour lesquels une délégation a été expressément conférée à une autre autorité, délégation est donnée à Madame Cécile GUYADER à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, instructions et correspondances relatifs aux mesures de police administrative relevant des attributions de la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile GUYADER, délégation est donnée dans l'ordre à :

- Madame Isabelle ARRIGHI, adjointe à la secrétaire générale pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI Ouest) ;
- Monsieur le contrôleur général Patrick BAUTHEAC, chef de l'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Ouest
- Madame Elise DABOUIS, directrice de cabinet de la préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

ARTICLE 3 – Les dispositions de l'arrêté n°20-07 du 24 février 2020 sont abrogées.

ARTICLE 4 – Madame la préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité Ouest.

ARTICLE 5 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mesdames et Messieurs les préfets de région et de département de la zone de défense et de sécurité Ouest ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les délégués ministériels de zone. Rennes, le 6 juillet 2020 La préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine signé Michèle KIRRY

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2020-06-09-002

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne - AD Seniors 37 à Tours

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE**

UNITE DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE enregistré sous le numéro enregistré sous le N° SAP 809437304 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu l'autorisation implicite du conseil départemental de l'Indre-et-Loire en date du 13 février 2015;

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la « DIRECCTE - unité départementale de l'Indre-et-Loire », le 31 janvier 2020, par Madame Stéphanie de FRANSSU en qualité de « Gérante », pour l'organisme AD Seniors 37 dont l'établissement principal est situé « 17 avenue Marc Chagall BP 202 37100 TOURS » et enregistré sous le N° SAP809437304 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Travaux de petit bricolage
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de courses à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à agrément de l'État :

- En mode mandataire :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (37)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (37)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (37)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (37)

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à autorisation (mode prestataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (37)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (37)
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (37)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (37)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

En application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 9 juin 2020

Pour la Préfète et par délégation du Directeur Régional,

Pour le Directeur du travail, en charge de l'intérim du responsable de l'Unité Départementale d'Indre et Loire,

Le Directeur Adjoint,

Bruno PÉPIN

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2020-07-02-002

Arrêté portant modification de la liste des conseillers du
salarié d'Indre-et-Loire

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE

UNITE DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ portant modification de la liste des conseillers du salarié

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite
VU les articles L 1232-4 et L1232-7 du Code du Travail,
VU l'article L 1237-12 du Code du Travail,
VU les articles D 1232-4 à D 1232-12 du Code du Travail,
VU l'arrêté en date du 25 octobre 2017 fixant la liste départementale des conseillers du salarié pour le mandat 2017-2020,
VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 de la Préfète d'Indre-et-Loire portant délégation de signature à M. Pierre GARCIA, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire,
VU l'arrêté du 1^{er} juillet 2020 portant subdélégation de signature permanente de M. Pierre GARCIA à M. Stéphane BILLAUD, directeur du travail, chargé de l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale d'Indre-et-Loire de la Direccte du Centre-Val de Loire,
CONSIDERANT le mail reçu le 23 juin 2020 du syndicat CFTC nous demandant de remplacer Mme Mireille FELLER par Mme Agnès CARREZ et celui du 24 juin 2020 afin d'ajouter M. Bienvenu TCHETI en tant que conseillers du salarié,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Mme Agnès CARREZ et M. Bienvenu TCHETI sont désignés comme conseillers du salarié.

ARTICLE 2 : M. le Directeur du travail, chargé de l'intérim de l'emploi de responsable de l'Unité Départementale d'Indre et Loire, Mmes et MM. les maires des communes d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 2 juillet 2020

Pour la Préfète d'Indre-et-Loire et par délégation du Direccte Centre-Val de Loire,

Pour le Directeur du travail, chargé de l'intérim de l'emploi de responsable de l'Unité Départementale d'Indre et Loire

Bruno ROUSSEAU

Responsable de l'Unité de Contrôle Sud

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2020-07-07-001

Arrêté portant reconnaissance de la qualité de Société
Coopérative Ouvrière de Production - Société "Les
Champs Libres" à Tauxigny

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE

UNITE DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ portant reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production (S.C.O.P.)

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,
Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération,
Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des sociétés Coopératives Ouvrières de Production et notamment son article 54,
Vu la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives,
Vu la loi 14-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
Vu le décret n° 93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif,
Vu le décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production,
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2020 portant subdélégation de signature permanente de M. Pierre GARCIA à M. Stève BILLAUD, directeur du travail, chargé de l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale d'Indre-et-Loire de la Direccte du Centre-Val de Loire,
Vu l'avis favorable de la Confédération Générales des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production,

ARRÊTE:

ARTICLE 1 - La société « Les Champs Libres »*, dont le siège social est situé : 145 rue Gilles de Gennes 37310 TAUXIGNY, SIRET : 879 203 412 00017, APE : 5610A, est habilitée à prendre l'appellation de Société Coopérative Ouvrière de Production ou de Société Coopérative de Travailleurs ou à utiliser cette appellation ou les initiales « S.C.O.P. » ou « S.C.O.T. », ainsi qu'à prétendre au bénéfice des dispositions prévues par les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux Sociétés Coopératives Ouvrières de Production.

ARTICLE 2 : L'habilitation, accordée en vertu du présent arrêté, à la société visée à l'article 1^{er}, est valable sous réserve des dispositions des articles 2 et 4 du décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production, à compter de la date d'inscription en tant que Société Coopérative Ouvrière de Production au registre du commerce et jusqu'à radiation prononcée dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du même texte

ARTICLE 3 : Cet arrêté sera publié au journal officiel sur la liste des SCOP agréées et au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Tours, le 07/07/2020

Pour la Préfète et par délégation

Pour le Directeur du travail, chargé de l'intérim de l'emploi de responsable de l'Unité Départementale

Bruno ROUSSEAU

Responsable de l'Unité de Contrôle Sud

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2020-06-09-001

Arrêté portant renouvellement de l'agrément d'un
organisme de services à la personne - AD Seniors 37 à
Tours

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE

UNITE DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ portant renouvellement de l'agrément d'un organisme de services à la personne
N° SAP 809437304 « AD SENIORS 37 » à Tours

Vu le code du travail, notamment ses articles L.7232-1, R.1 7232-1 à R.1 7232-11 et D.7231-1 ;
Vu le ca AD SENIORS 37 hier des charges prévu à l'article R.7232-6 du code du travail,
Vu l'agrément du 13 février 2015 délivré à l'organisme AD Seniors 37,
Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée le 31 janvier 2020, par Madame Stéphanie de FRANSSU en qualité de Gérante;
La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Arrête :

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de l'organisme AD SENIORS 37, dont l'établissement principal est situé 17 avenue Marc Chagall BP 202, 37100 TOURS est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 13 février 2020.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

ARTICLE 2 - Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) - (37)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (uniquement en mode mandataire) - (37)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (uniquement en mode mandataire) - (37)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) - (37)

ARTICLE 3 - Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

ARTICLE 4 - Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

ARTICLE 5 - Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

ARTICLE 6 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Indre-et-Loire ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant Tribunal administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Tours, le 9 juin 2020

Pour la Préfète et par délégation du Directeur Régional,

Pour le Directeur du Travail, chargé de l'intérim du responsable de l'Unité Départementale d'Indre et Loire,

Le Directeur Adjoint,

Bruno PÉPIN

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2020-07-01-001

Décision portant intérim et subdélégation de signature du
directeur du travail, chargé de l'intérim de l'emploi de
responsable de l'Unité départementale d'Indre-et-Loire de
la Direccte Centre-Val de Loire

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION DU
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

UNITÉ DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE

Décision portant intérim et subdélégation de signature du directeur du travail, chargé de l'intérim de l'emploi de responsable de l'Unité départementale d'Indre-et-Loire,

Le directeur du travail, chargé de l'intérim de l'emploi de responsable de l'Unité départementale d'Indre-et-Loire,

Vu le code du travail, notamment son article R. 8122-2, du code du travail, dans sa version résultant du décret du 10 novembre 2009,

Vu le code rural,

Vu le décret 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2016 nommant Mme Nadia ROLSHAUSEN, directrice régionale adjointe de la Direccte Centre-Val de Loire, et la chargeant responsable du pôle « politique du travail » de la Direccte Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté ministériel du 14 novembre 2019 nommant M. Pierre GARCIA, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire, à compter du 1^{er} décembre 2019,

Vu l'arrêté ministériel du 19 juin 2020 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'Unité départementale d'Indre-et-Loire de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire à M. Stève BILLAUD à compter du 1^{er} juillet 2020,

Vu la décision du 26 juin 2020 donnant délégation permanente à M. Stève BILLAUD, directeur du travail, chargé de l'intérim de l'emploi de responsable de l'Unité départementale d'Indre-et-Loire de la Direccte Centre-Val de Loire de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Direccte Centre-Val de Loire, les décisions mentionnées en annexe, à l'exception de celles figurant aux rubriques M6 et N1 ;

DECIDE

ARTICLE 1 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stève BILLAUD, directeur du travail, chargé de l'intérim de l'emploi de responsable de l'Unité départementale d'Indre-et-Loire de la Direccte Centre-Val de Loire, l'intérim est assuré par les directeurs adjoints suivants, les décisions mentionnées en annexe, à l'exception de celles figurant aux rubriques M6 et N1 :

- M. Bruno PÉPIN, directeur adjoint du Pôle 3E sur les questions s'y rapportant,
- M. Hugues GOURDIN-BERTIN, directeur adjoint du Pôle T, responsable de l'Unité de Contrôle Nord, sur les questions s'y rapportant et inspectant,
- M. Bruno ROUSSEAU, responsable de l'Unité de Contrôle Sud du Pôle T, sur les questions s'y rapportant et inspectant.

ARTICLE 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno PÉPIN, l'intérim du chargé de l'emploi de responsable de l'unité départementale d'Indre-et-Loire sera assuré sur les matières relevant de sa compétence par M. Hugues GOURDIN-BERTIN, directeur adjoint du Pôle T, responsable de l'Unité de Contrôle Nord, sur les questions s'y rapportant et inspectant et/ou M. Bruno ROUSSEAU, responsable de l'Unité de Contrôle Sud du Pôle T, sur les questions s'y rapportant et inspectant.

ARTICLE 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues GOURDIN-BERTIN, l'intérim du chargé de l'emploi de responsable de l'unité départementale d'Indre-et-Loire sera assuré sur les matières relevant de leur compétence par M. Bruno ROUSSEAU et/ou M. Bruno PÉPIN.

ARTICLE 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ROUSSEAU, l'intérim du chargé de l'emploi de responsable de l'unité départementale d'Indre-et-Loire sera assuré sur les matières relevant de leur compétence par M. Hugues GOURDIN-BERTIN et/ou M. Bruno PÉPIN.

ARTICLE 5 - Une subdélégation de signature est accordée à M. Bruno PÉPIN, directeur adjoint du Pôle 3^E, sur les questions relatives à la délivrance des titres et diplômes (Articles R338-1 à 8 du Code de l'Éducation).

ARTICLE 6 - Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées

ARTICLE 7 - Le directeur du travail, chargé de l'intérim de l'emploi de responsable de l'Unité départementale d'Indre-et-Loire, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs.

Fait à Tours, le 1^{er} juillet 2020

Stève BILLAUD,

Directeur du Travail, Chargé de l'intérim de l'emploi de responsable de l'Unité départementale d'Indre-et-Loire.

ANNEXE

	Dispositions légales	Décisions
A - RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE		
A1	Article L1233-53 et L1233-56 du code du travail	Intervention de l'autorité administrative concernant les entreprises non soumises à l'obligation d'établir un plan de sauvegarde de l'emploi
A2	Articles L1237-14 et R1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
B - CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE		
B1	Article L.1242-6 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à l'interdiction de conclure un contrat de travail à durée déterminée pour effectuer certains travaux dangereux
B2	Article L1251-10 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour effectuer certains travaux dangereux
C - GROUPEMENT D'EMPLOYEURS		
C1	Articles L1253-17 et D1253-7 à D1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
C2	Articles R1253-22 et R1253-27 du code du travail	Décision accordant, refusant d'accorder ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs pour le remplacement de chefs d'exploitation agricole ou d'entreprises artisanales, industrielles ou commerciales ou de personnes physiques exerçant une profession libérale
C3	Article R1253-26 du code du travail	Demande au groupement d'employeur de choisir une autre convention collective
D - EXERCICE DU DROIT SYNDICAL		
D1	Article L2143-11 et R2143-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
D2	Articles L2142-1-2, L2143-11 et R2143-6	Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
E - MESURE DE L'AUDIENGE DE LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE		
E1	Art. R2122-21 et R2122-23	Traitement des recours gracieux sur les listes électorales
F - EGALITE PROFESSIONNELLE Femmes/Hommes		
F1	Article L2242-9 du Code du travail	Appréciation à la demande de l'employeur de la conformité d'un accord ou d'un plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes

	Dispositions légales	Décisions
	G - COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE	
G1	Article L2313-5 du code du travail	Nombre et périmètre des établissements distincts du Comité Social et Economique
G2	Article ancien L2324-11 et R2314-6 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges électoraux et la répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel
G3	Article L2314-13 du code du travail	Décision de répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux
	H - CONSEIL SOCIAL ET ECONOMIQUE CENTRAL	
H1	Article L2316-8	Répartition des sièges entre les différents établissements et collèges électoraux
	I - COMITE DE GROUPE	
I1	Article L2333-4 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité du groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
I2	Article L2333-6 du code du travail	Désignation du remplaçant d'un représentant du personnel ayant cessé ses fonctions
	J - COMITE D'ENTREPRISE EUROPEEN	
J1	Article L2345-1 du code du travail	Décision accordant ou refusant l'autorisation de suppression du comité d'entreprise européen
	K - COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE AU NIVEAU DE L'UNITE ECONOMIQUE ET SOCIALE	
K1	Article L2213-8 du code du travail	Nombre et périmètre des établissements distincts du Comité Social et Economique au niveau de l'unité économique et sociale
	L - DUREE DU TRAVAIL	
L1	Articles R713-11 et R713-12 du code rural et de la pêche maritime Article L3121-21 du code du travail	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue pour un type d'activité au niveau départemental
L2	Article R713-11 à R713-13 du code rural et de la pêche maritime Articles L713-13 du code rural et de la pêche maritime et L3121-21 du code du travail	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue pour les entreprises qui ont une activité de production agricole
L3	Articles L3121-21, L3121-22, R3121-8 à R3121-11 du code du travail	Décision autorisant ou refusant la dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue et moyenne du travail

	Dispositions légales	Décisions
L4	Article R713-13 du code rural et de la pêche maritime Articles L3121-24 du code du travail et L713-13 du code rural et de la pêche maritime	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne.
L5	Article R3121-32 du code du travail	Décision de suspension pour des établissements spécialement déterminés, de la faculté de récupération des heures perdues suite à une interruption collective du travail, en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans une profession
L6	Article R713-44 du code rural et de la pêche maritime	Recours hiérarchique contre la décision de l'inspecteur du travail en matière d'enregistrement des horaires de travail prévue par l'article R713-43 du code rural et de la pêche maritime
L7	Article R714-7 du code rural et de la pêche maritime	Recours hiérarchique contre la décision de l'inspecteur du travail concernant la demande de dérogation au repos hebdomadaire prise en application de l'article L714-1 du code rural et de la pêche maritime
M- SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL		
M1	Article R4152-17 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus de dépasser provisoirement le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis dans un même local
M2	Articles L4154-1, D4154-3 à D4154-6 du code du travail	Dérogation concernant les salariés en CDD et intérimaires
M3	Article R4216-32 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder la dispense à l'aménagement des lieux de travail
M4	Article L4221-1 du code du travail Article 3 arrêté du 23 juillet 1947 modifié	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre à disposition du personnel des douches journalières lorsque les travaux visés s'effectuent en appareil clos
M5	Article R4227-55 du code du travail	Dispense d'une partie de l'application des règles relatives aux risques d'incendies et d'explosions et à l'évacuation accordée à l'employeur pour l'utilisation des lieux de travail
M6	Article R4453-31	Autorisation ou refus d'autoriser le dépassement des valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques pour l'utilisation IRM à des fins médicales
M7	Art. R4462-30 du code du travail Décret n°2013-973 du 29/10/2013	Approbation et décision des études de sécurité
M8	Article R4462-36 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation aux articles R4462-10, R4462-13, R4462-17 à 21, R4462-32 du code du travail
M9	Article R4462-36 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation en cas d'incompatibilité entre les dispositions du code du travail et les exigences fixées par d'autres réglementations en vue de la mise en œuvre d'impératifs de sécurité et que l'on peut obtenir un niveau de sécurité des travailleurs le plus élevé possible par l'application de mesures compensatoires

	Dispositions légales	Décisions
M10	Articles R4533-6 et 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4
M12	Décret n°2005-1325 du 26/10/2005 - Article 8	Approbation de l'étude de sécurité, décision de faire effectuer des essais ou travaux complémentaires par le maître d'ouvrage
N - CONTRÔLE		
N1	Articles L4721-1 et R4721-1 du code du travail	Mise en demeure
N2	Articles L4733-8, L4733-9, L4733-10, R4733-12 et R4733-14 du code du travail	Décision de suspension ou rupture de contrat de travail ou la convention de stage. Interdiction de recrutement jeunes de moins de 18 ans.
O - INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS INVOLONTAIREMENT PRIVES D'EMPLOI		
O1	Article R5422-3 du code du travail	Détermination du salaire de référence pour les travailleurs migrants
O2	Article R5424-7 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries pour les entreprises du BTP
P - CONTRAT D'APPRENTISSAGE		
P1	Articles L6225-4 du code du travail	Décision sur la suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage et l'interdiction de recrutement
P2	Article L6225-5 du code du travail	Décision d'autorisation ou non de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage
P3	Article L6225-6 du code du travail	Interdiction de recrutement de nouveaux apprentis
P4	Art. L6222-38 du code du travail Art. R6222-55 à R6222-58 du code du travail Arrêté du 15/03/1978	Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage
Q - INSPECTION DU TRAVAIL		
Q1	Article R8114-3 du code du travail	Proposition de transaction pénale
Q2	Articles L8115-1, L8115-2 et L8115-5 al.1 et R8115-2 du code du travail	Procédure du contradictoire pour les amendes en cas de manquement aux durées maximales de travail, au repos, au décompte de la durée du travail, au salaire minimum, à l'hygiène, la restauration et à l'hébergement
Q3	Articles L4751-1 et L8115-5 du code du travail	Procédure du contradictoire pour les amendes en cas de non respect de décision d'arrêt de travaux, d'activité, de mise en demeure, de demande de vérification, de décision de retrait de jeunes ou travaux interdits ou réglementés pour les jeunes
R - CONTRIBUTION SPECIALE POUR EMPLOI D'ETRANGERS NON AUTORISES A TRAVAILLER		
R1	Articles D8254-7 et D8254-11	Engagement de la procédure préalable à la décision de l'OFII et avis sur la possibilité de faire application de la règle de solidarité financière du donneur d'ordre

	Dispositions légales	Décisions
	S - LE TITRE PROFESSIONNEL	
S1	Articles R338-1 à 8 du code de l'éducation	Délivrance des titres professionnels du ministère chargé de l'emploi et désignation des membres du jury. Organisation des sessions de jury.
S2	Articles R335-6, R335-7 et R335-10 du code de l'éducation Décret du 4/07/2017 (effet au 1/10/2017)	Recevabilité demande de VAE
	T - RECOURS GRACIEUX SUR LES LISTES ELECTORALES RELATIVES AU SCRUTIN CONCERNANT LES ENTREPRISES DE MOINS DE ONZE SALARIES	
T1	Articles R2122-21 et R2122-23 du code du travail	Décision prise sur recours gracieux en matière d'inscription sur les listes électorales pour le scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2020-06-29-005

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne - Béaservices à Parçay Meslay

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE

UNITE DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE enregistré sous le numéro SAP 883236903 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la « DIRECCTE - unité départementale de l'Indre-et-Loire », le 16 mai 2020, par « Madame BEATRICE LENEZ » en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme « BEASERVICES » dont l'établissement principal est situé « 7 route de vernou 37210 PARCAY MESLAY » et enregistré sous le N° SAP883236903 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 29 juin 2020

Pour la Préfète et par délégation du Directeur Régional,

Pour le Directeur du Travail en charge de l'intérim du responsable de l'Unité Départementale d'Indre et Loire,

Le Directeur Adjoint,

Bruno PÉPIN

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2020-06-01-002

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne - Frédéric BOUTET à Montlouis sur Loire

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE**

UNITE DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE enregistré sous le N° SAP 845400027 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la « DIRECCTE - unité départementale de l'Indre-et-Loire », le 1^{er} juin 2020, par « Monsieur Frédéric Boutet » en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme « BOUTET Frédéric » dont l'établissement principal est situé « 3 rue de la Bigauderie 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE » et enregistré sous le N° SAP845400027 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 1^{er} juin 2020

Pour la Préfète et par délégation du Directeur Régional,

Pour le Directeur du Travail, en charge de l'intérim du Responsable de l'Unité Départementale d'Indre et Loire,

Le Directeur Adjoint,

Bruno PÉPIN

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2020-06-29-006

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne - In Personae à Preuilley sur Claise

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE

UNITE DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE enregistré sous le enregistré sous le N° SAP 883982563 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la « DIRECCTE - unité départementale de l'Indre-et-Loire », le 17 juin 2020, par « Monsieur NILS ROGER » en qualité de « PRESIDENT », pour l'organisme « IN PERSONAE » dont l'établissement principal est situé « PLACE JEAN MOULIN BP3 37290 PREUILLY SUR CLAISE » et enregistré sous le N° SAP883982563 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Assistance administrative à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 29 juin 2020

Pour la Préfète et par délégation du Directeur Régional,

Pour le Directeur du Travail, en charge de l'intérim du Responsable de l'Unité Départementale d'Indre et Loire,

Le Directeur Adjoint,

Bruno PÉPIN

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2020-04-27-006

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne - Jérémy DA MOTA à Joué les Tours

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE

UNITE DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE enregistré sous le N° SAP 853142016 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la « DIRECCTE - unité départementale de l'Indre-et-Loire », le 14 avril 2020, par « Monsieur Jérémy Da Mota » en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme « Jérémy Da Mota » dont l'établissement principal est situé « 34 rue de la Chaumette 37300 JOUE LES TOURS » et enregistré sous le N° SAP853142016 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 27 avril 2020

Pour la Préfète et par délégation du Directeur Régional,

Pour le Directeur Régional Adjoint, Responsable de l'Unité Départementale d'Indre et Loire,

Le Directeur Adjoint,

Bruno PÉPIN

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2020-06-29-004

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne - Lydie AUDAX HURE à Bossay sur Claise

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE**

UNITE DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE enregistré sous le N° SAP 884079211 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de l'Indre-et-Loire le 10 juin 2020 par Madame Lydie AUDAX-HURE en qualité de Directeur, pour l'organisme AUDAX-HURE LYDIE dont l'établissement principal est situé 25 rue des Varennes 37290 BOSSAY SUR CLAISE et enregistré sous le N° SAP884079211 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Téléassistance et visioassistance

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 29 juin 2020

Pour la Préfète et par délégation du Directeur Régional,

Pour le Directeur du Travail, en charge de l'intérim du responsable de l'Unité Départementale d'Indre et Loire,

Le Directeur Adjoint,

Bruno PÉPIN

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2020-05-11-005

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne - Michaël THOMAS à Amboise

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE**

UNITE DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE enregistré sous le N° SAP 881389035 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la « DIRECCTE - unité départementale de l'Indre-et-Loire », le 30 mai 2020, par « Monsieur Michaël Thomas » en qualité de « gérant », pour l'organisme MICHAEL THOMAS dont l'établissement principal est situé « 9 allée Michel Blondeau 37400 AMBOISE » et enregistré sous le N° SAP881389035 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 11 juin 2020

Pour la Préfète et par délégation du Directeur Régional,

Pour le Directeur du Travail, en charge de l'intérim du Responsable de l'Unité Départementale d'Indre et Loire,

Le Directeur Adjoint,

Bruno PÉPIN

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2020-07-06-006

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne - Stéphane SOYEZ à Druye

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE

UNITE DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE

RECEPISSE DE DECLARATION D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE enregistré sous le N° SAP 853601953 et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la « DIRECCTE - unité départementale de l'Indre-et-Loire », le 30 juin 2020, par « Monsieur Stéphane SOYEZ » en qualité de « dirigeant », pour l'organisme « Stéphane Soyez » dont l'établissement principal est situé « 5 rue des Acacias 37190 DRUYE » et enregistré sous le N° SAP853601953 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 6 juillet 2020

Pour la Préfète et par délégation du Directeur Régional,

Pour le Directeur du Travail, en charge de l'intérim de l'emploi de responsable de l'Unité Départementale d'Indre et Loire,

Le Directeur Adjoint,

Bruno PÉPIN